

Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités menées par l'OSCE en 2008

Organisation pour la sécurité
et la coopération en Europe

Table des matières

Message du Secrétaire général

Résumé

Rapport du Président en exercice

Prévention des conflits, gestion des crises et relèvement après un conflit
Action menée par la Présidence tout au long de l'année
Façonner l'avenir de l'OSCE

Conseil permanent

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Opérations de terrain

EUROPE DU SUD-EST

Présence en Albanie
Mission en Bosnie-Herzégovine
Mission au Kosovo
Mission au Monténégro
Mission en Serbie
Mission à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit
Bureau de Zagreb

EUROPE ORIENTALE

Bureau de Minsk
Mission en Moldavie
Coordonnateur des projets en Ukraine

CAUCASE DU SUD

Bureau de Bakou
Mission en Géorgie
Bureau d'Erevan

ASIE CENTRALE

Centre d'Achgabat
Centre d'Astana
Centre de Bichkek
Bureau au Tadjikistan
Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE D'ACCORDS BILATÉRAUX

Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Institutions

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
Haut Commissaire pour les minorités nationales
Représentant pour la liberté des médias

Secrétariat

Bureau du Secrétaire général
Direction exécutive
Section de la presse et de l'information
Section de la coopération extérieure
Services juridiques
Section pour la parité des sexes
Gestion de la sécurité
Unité pour les questions stratégiques de police
Bureau de la Représentante spéciale et Coordonnatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains
Unité d'action contre le terrorisme
Bureau du contrôle interne
Centre de prévention des conflits
Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE
Département de l'administration et des finances
Département des ressources humaines

Partenariats pour la sécurité et la coopération

Interaction avec les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE
Interaction avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération et avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

Annexes

L'OSCE d'un coup d'oeil
Organigramme de l'OSCE
Budget de l'OSCE pour 2008, par fonds
Statistiques du personnel
Contacts

*Message du
Secrétaire
général*

Message du Secrétaire général

Ce qui lie, dans leur diversité, les multiples composantes et activités de l'OSCE, c'est une vision commune.

Cette vision est celle d'un territoire recouvrant 56 pays, unis et en paix. Elle se fonde sur une dizaine de principes et de valeurs partagées au premier rang desquels figure, comme l'a déclaré l'*Acte final d'Helsinki*, la nécessité de promouvoir la « dignité inhérente à la personne humaine ». Cette vision singulière, née à Helsinki, continue d'inspirer l'action de l'OSCE dans tous ses aspects.

La Présidence Finlandaise a honoré comme il convient cette vision. La détermination dont le Président en exercice et son équipe ont fait preuve, tout au long de cette année particulièrement difficile, a été remarquable. La crise survenue en Géorgie en août a choqué l'opinion. Cette guerre nous a également rappelé ce pour quoi nous existons : pour construire un espace de sécurité coopérative et œuvrer à la résolution de nos différends, souvent graves, par des moyens pacifiques.

L'action que l'OSCE a menée en Géorgie tout au long de l'année a incarné cet effort complexe. Au printemps, il a été demandé que soient mis en œuvre les mécanismes et procédures de gestion de crise de l'Organisation, ce qui a permis un débat approfondi entre les États participants. Au début du mois de juillet, un groupe d'ambassadeurs de l'OSCE s'est rendu dans la zone de conflit pour réaliser une évaluation de première main de la situation. La Mission dépêchée en Géorgie a mené des activités essentielles de surveillance de la zone de conflit et a favorisé le renforcement de la confiance par le relèvement économique. Les signes de tension étaient omniprésents.

Une fois les hostilités déclarées, l'OSCE a réagi très rapidement, conduite par la diplomatie itinérante personnelle du Président en exercice et de son Envoyé spécial. En quelques jours, vingt observateurs militaires supplémentaires ont été déployés pour aider à rétablir la confiance et la stabilité. Au début du mois d'octobre, le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a entrepris, avec le PNUE, une mission conjointe destinée à évaluer l'impact environnemental du conflit. Il a été rédigé un rapport commun qui servira de base aux actions futures.

À la demande du Président en exercice, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et le Haut Commissaire pour les minorités nationales ont dépêché une équipe d'experts pour évaluer la situation des droits de l'homme et des minorités dans les zones touchées par le conflit armé. Le Rapport d'évaluation commun a été distribué aux États participants.

Au niveau politique, l'OSCE a coprésidé les discussions de Genève avec l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. Ces discussions, qui ont débuté le 15 octobre, se concentrent sur les questions de sécurité et de stabilité, ainsi que sur celles des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Représentant pour la liberté des médias a observé le déroulement des événements avec une vigilance de tous les instants. En novembre, son Bureau a organisé, à Tbilissi, la cinquième Conférence de l'OSCE sur les médias, à laquelle ont assisté des journalistes de l'ensemble du Caucase du Sud.

Tout au long de cette période, la Mission de l'OSCE en Géorgie n'a cessé d'œuvrer pour s'acquitter de son mandat multidimensionnel auprès des autorités et de la société géorgiennes.

Tout cela souligne l'intense action que l'OSCE, ses institutions, ses opérations de terrain et son Secrétariat mènent dans la pratique en complément du dialogue politique. Dans le même temps, cela soulève l'évidente question de la façon dont nous pourrions renforcer nos mécanismes de prévention des conflits dans l'espoir d'éviter entièrement de tels conflits.

Tout au long de l'année, l'OSCE a continué d'agir en profondeur sur le terrain, y compris en Europe du Sud-Est, où elle contribue de façon unique à l'action internationale menée pour promouvoir la stabilité et la réconciliation au Kosovo.

2008 a été, pour l'Organisation, une année à la fois de continuité et de changement. Nous avons célébré le dixième anniversaire du Représentant pour la liberté des médias, institution unique chargée de promouvoir cette liberté dans l'espace de l'OSCE. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme s'est doté d'une nouvelle direction forte en la personne de Janez Lenarčič. Le 1er décembre, Goran Svilanovic a été nommé Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.

L'OSCE a également ouvert, à Zagreb, un nouveau Bureau qui remplacera la Mission en Croatie. Le rôle de l'Organisation au Tadjikistan a été renforcé et son budget accru, le Bureau du Tadjikistan remplaçant l'ancien Centre de Douchanbé.

L'Organisation a intensifié son engagement avec l'Afghanistan, partenaire asiatique pour la coopération depuis 2003, dont la sécurité est jugée vitale pour celle des États participants de l'OSCE. À la fin de l'année, l'Organisation a lancé la création d'un nouvel établissement de formation à la gestion des frontières à Douchanbé et celle d'un centre de formation d'agents des douanes à Bichkek, et plusieurs autres propositions sont à l'étude.

2008 a également confirmé le rôle unique que joue l'OSCE comme réseau de coopération innovant, que ce soit dans le domaine des partenariats public-privé contre le terrorisme ou dans celui de la lutte contre la traite des êtres humains.

L'OSCE a également, cette année, envisagé l'avenir d'une manière nouvelle. Au début du mois de juillet, pendant environ 48 heures, 140 étudiants de 30 pays de l'Organisation ont envahi les couloirs et les salles de réunion de la Hofburg, à Vienne, pour assister à une *conférence simulée de l'OSCE*, nouvelle façon de partager les valeurs et la vision de l'Organisation avec la jeune génération.

Cette manifestation a remporté un vif succès, les étudiants saisissant l'esprit qui est au cœur de l'Organisation, ce même esprit qui a guidé les États participants

lorsqu'ils se sont réunis la première fois à Helsinki et qui continue de guider la coopération aujourd'hui, malgré toutes les difficultés que nous affrontons.

Marc Perrin de Brichambaut
Secrétaire général

Résumé

Résumé

En 2008, l'OSCE a pris des mesures concrètes pour renforcer la sécurité de ses États participants et partenaires pour la coopération, tout en restant un important lieu de dialogue. Le résumé ci-après offre, dans l'ordre chronologique, un bref aperçu de ses succès :

Coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures. Le seizième *Forum économique et environnemental* s'est concentré sur la coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures. Le *Forum*, qui s'est tenu en deux temps – à Vienne en **janvier** et à Prague en **mai** –, a visé précisément à accroître la sécurité et à préserver l'environnement. Les recommandations du *Forum* ont conduit à l'adoption d'une *Décision de suivi du Conseil ministériel* d'Helsinki et de plusieurs activités, dont une *Conférence sur la sûreté de navigation et la protection de l'environnement dans un contexte transfrontières dans le bassin de la mer Noire*, tenue à Odessa (Ukraine) en juin.

Planification à long terme. Les présidences de l'OSCE ont été fixées trois ans à l'avance pour la première fois au *Conseil ministériel* de Madrid, en 2007, ce qui a permis à la Présidence Finlandaise de lancer, en **janvier**, pour les consultations informelles, une nouvelle formule destinée à améliorer la planification et la continuité à long terme. Un quintette d'États participants assurant les présidences entre 2007 et 2011 a complété la Troïka existante pour la coordination et les consultations relatives aux activités en cours de l'Organisation. Hormis les consultations informelles périodiques tenues à Vienne, ces cinq États – Espagne, Finlande, Grèce, Kazakhstan et Lituanie – ont tenu trois réunions au niveau ministériel : les 1er et 2 juin à Helsinki, où ils ont examiné les priorités d'une planification à long terme, le 23 septembre à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, et le 3 décembre à Helsinki, avec la *Réunion du Conseil ministériel* de l'OSCE.

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias célèbre son dixième anniversaire. En **février**, le Représentant a tenu à Vienne une réunion d'experts pour célébrer sa première décennie d'existence. Plus de 80 participants ont examiné les problèmes qui se posent et se poseront en matière de liberté des médias et de libre expression dans la région de l'OSCE.

Déversements d'hydrocarbures. Lors d'un atelier technique tenu au Turkménistan les **10 et 11 mars**, les pays riverains de la mer Caspienne se sont déclarés préoccupés par la pollution du sol et de la mer due aux déversements d'hydrocarbures. Ils ont recherché les meilleurs moyens de remédier à ces déversements et d'instaurer, à cette fin, une coopération entre l'OSCE et d'autres organisations internationales. L'OSCE a mis au point un projet qui vise à concevoir, à actualiser et à mettre en œuvre, en cas de déversement, une capacité nationale d'intervention en Azerbaïdjan, au Kazakhstan et au Turkménistan.

Activation de mécanismes de réduction des risques et de gestion des crises. Après l'incident survenu le **20 avril**, lorsqu'un véhicule aérien non armé a survolé le territoire contrôlé par l'Abkhazie, la Présidence, à la demande de la Géorgie, a sollicité des avis d'experts du Forum pour la coopération en matière de sécurité conformément à la *Décision No 3 du Conseil ministériel* de Bucarest relative au rôle de l'OSCE en tant qu'enceinte de dialogue politique. Cette *Décision* permet au Conseil permanent de solliciter du Forum des avis politico-militaires. En outre, la Géorgie et la Fédération de Russie ont invoqué le chapitre III du *Document de Vienne 1999*, qui prévoit un mécanisme de consultation et de coopération en cas d'activités militaires inhabituelles. En réponse, la Présidence a offert aux

parties concernées le cadre de consultation nécessaire. Le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité ont également servi de cadre aux États participants pour faire des recommandations correspondantes.

Lutte contre la traite des êtres humains. Le Bureau du Représentant spécial et Coordonnateur de la lutte contre la traite des êtres humains a tenu, dans le cadre de l'Alliance contre la traite des personnes, deux conférences de haut niveau : la première, sur la traite des enfants, à Vienne les **26 et 27 mai** ; la seconde, sur la répression de la traite, à Helsinki les **10 et 11 septembre**, ainsi qu'un séminaire technique.

Activités liées à la dimension humaine. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a organisé trois *Réunions supplémentaires sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine* : sur la lutte contre le racisme et la xénophobie, à Vienne les **29 et 30 mai** ; sur des politiques durables d'intégration des Roms et des Sintis, à Vienne les **10 et 11 juillet** ; et sur l'élaboration de lois démocratiques, à Vienne les **6 et 7 novembre**. Il a également tenu un séminaire sur le droit constitutionnel à Varsovie du 14 au 16 mai. La Présidence a organisé un *Séminaire sur les questions électorales* à Vienne les 21 et 22 juillet. L'activité phare de l'année dans la dimension humaine, à savoir la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine*, s'est tenue à Varsovie du 29 septembre au 10 octobre.

Budgétisation par programme fondée sur la performance. 2008 a été la première année au cours de laquelle l'Organisation a appliqué une budgétisation par programme fondée sur la performance – méthode de gestion fondée sur les résultats – à toutes ses structures exécutives. Cette méthode est encore en phase d'élaboration et sera perfectionnée par les États participants. L'*Aperçu du programme 2009*, principal document de planification stratégique que le Secrétaire général présente aux États participants en **mai** de chaque année, a pour la première fois comporté un message exposant les vues du quintette de présidences sur les priorités stratégiques des années à venir.

Gestion des frontières. Suite à une *Décision ministérielle* de 2007 concernant l'*Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*, le Secrétaire général a présenté, le **6 juin**, un programme d'activités qui vise, notamment, à encourager la coopération en matière de sécurité et de gestion des frontières entre les États participants d'Asie centrale et l'Afghanistan. Les discussions sur ce programme se poursuivaient à la fin de l'année. En outre, des responsables afghans seront invités à participer aux activités d'un établissement de formation à la gestion des frontières situé à Douchanbé, à celles d'un centre de formation d'agents des douanes situé à Bichkek, ainsi qu'aux activités de formation organisées avec le Service des douanes du Turkménistan.

Mandat de l'OSCE au Tadjikistan. Le **19 juin**, l'OSCE a renforcé le mandat de son opération de terrain au Tadjikistan, prenant acte de la transition du pays d'une situation d'après-guerre à une situation de développement économique et politique. Suite au renforcement de la coopération convenu entre les autorités tadjikes et l'Organisation, le Centre de Douchanbé a été rouvert en tant que Bureau pour le Tadjikistan, avec de nouvelles tâches assignées dans chacune des trois dimensions de sécurité de l'OSCE. Le budget et le personnel ont été renforcés et le Bureau s'est installé dans des locaux plus spacieux et centraux.

Dix-septième Session annuelle de l'Assemblée parlementaire. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a tenu sa dix-septième *Session annuelle* à Astana (Kazakhstan) du **29 juin au 3 juillet** sur le thème principal de la transparence de l'OSCE, adoptant plusieurs résolutions sous la forme d'une *Déclaration d'Astana*, ainsi qu'une résolution sur les événements de Géorgie, avant d'élire, à sa Présidence, Joao Soares (Portugal).

Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. Cette *Conférence*, tenue les **1er et 2 juillet**, s'est concentrée sur les aspects transnationaux de la sécurité, sur la situation actuelle des accords de maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité, sur le dialogue de sécurité, ainsi que sur les questions liées à l'alerte avancée, à la prévention ou résolution des conflits et à la gestion des crises. Six orateurs principaux ont présenté des exposés stimulants qui ont permis, au cours des séances de travail, d'engager un débat animé qui a aidé les États participants à faire le point de la situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE. S'adressant aux participants, le Commandant suprême des Forces alliées en Europe de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le général John Craddock, a souligné, entre autres questions de sécurité, que l'OSCE pourrait jouer un rôle important dans l'action menée pour sécuriser et stabiliser l'Afghanistan.

Simulation de l'OSCE. Plus de 140 jeunes de 30 États participants de l'OSCE ont pris part, du **5 au 7 juillet**, au premier *exercice de simulation de l'OSCE* jamais organisé. Des lycéens et des étudiants, jouant le rôle de délégations nationales autres que la leur, ont débattu de trois aspects de la sécurité : terrorisme et Internet ; gestion de l'eau en Asie centrale ; et traite des enfants rom. Trois documents ont été adoptés par consensus.

Observation d'élections. En 2008, l'OSCE a continué d'affiner et d'approfondir les engagements qu'elle avait pris en matière d'élections. Tout au long de l'année, elle a échangé des points de vue et des données d'expérience. Elle a organisé, en particulier, un séminaire à Vienne les **21 et 22 juillet**. Ce séminaire a abordé le rôle que l'Organisation peut jouer dans le processus électoral, y compris par l'observation d'élections. Le dialogue enclenché par cette manifestation a permis d'accroître la confiance des États participants dans les activités que l'Organisation met en œuvre dans ce domaine.

Observateurs militaires en Géorgie. Le **19 août**, le Conseil permanent a décidé de déployer immédiatement, dans les zones qui jouxtent l'Ossétie du Sud, vingt observateurs militaires non armés de la Mission de l'OSCE en Géorgie. Avec les huit observateurs déployés initialement, ils ont rendu compte de l'application de l'accord en six points signé le 12 août.

Séminaire de formation policière en ligne. La première conférence exclusivement en ligne de l'OSCE a porté sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle via l'Internet et sur la meilleure façon d'appréhender les criminels. Du **13 au 24 octobre**, quelque 80 participants ont suivi six exposés et ont examiné, par l'entremise de forums et de messageries animés par l'OSCE, des questions telles que la nécessité d'un cadre juridique, d'une coopération internationale en matière d'analyse et d'enquête, et d'une coopération renforcée entre la société civile et les enquêteurs de police. Ils ont également examiné le rôle que pouvaient jouer l'éducation et la technologie dans la lutte contre la criminalité.

Discussions de Genève. La première série de discussions de Genève prévues par l'accord en six points signé le 12 août a débuté le **15 octobre**. Avec l'ONU et l'Union européenne, l'OSCE a animé les négociations, qui ont associé la Géorgie, la Russie et les États-Unis, ainsi que des représentants de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. L'Envoyé spécial Heikki Talvitie

a représenté l'OSCE et le Secrétaire général, Marc Perrin de Brichambaut, a également assisté aux négociations. Lors des deuxième et troisième séries de négociations, tenues les 18 et 19 novembre et les 17 et 18 décembre, les participants sont tombés d'accord sur la plupart des éléments proposés pour la création de mécanismes de gestion des incidents sur le terrain. D'autres négociations chargées de résoudre les derniers différends devaient avoir lieu en février 2009.

Conférence méditerranéenne de l'OSCE. Les **27 et 28 octobre**, la réunion annuelle des Partenaires méditerranéens pour la coopération s'est tenue à Amman. Pour marquer l'engagement plus profond et plus systématique des Partenaires méditerranéens dans l'action que mène l'OSCE et pour aligner les pratiques sur celles de la conférence annuelle que tiennent traditionnellement les Partenaires asiatiques, cette manifestation s'est tenue sous la forme d'une conférence, et non d'un séminaire.

Fonds de partenariat

Pour resserrer les liens de travail avec les Partenaires pour la coopération, il a été lancé, en 2008, un Fonds de partenariat. Ce fonds a reçu des contributions supérieures à 500 000 euros. Sous son égide, cinq projets ont été lancés et mis en œuvre dans des domaines tels que la diplomatie multilatérale, les élections et la participation de la société civile.

Conférence OSCE-Afghanistan. Les **9 et 10 novembre**, la conférence annuelle de l'OSCE avec ses Partenaires asiatiques s'est tenue pour la première fois en Afghanistan. Ce lieu a symbolisé à la fois la volonté de l'OSCE de s'engager avec l'Afghanistan et la volonté de ce dernier de coopérer avec l'OSCE pour promouvoir la sécurité et la stabilité.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales célèbre son quinzième anniversaire. En novembre, le Haut Commissaire a célébré son quinzième anniversaire, rendant hommage à une tradition de diplomatie silencieuse qui, à de nombreuses reprises, a aidé à réduire les tensions liées aux minorités nationales dans la région.

Lutte contre le blanchiment d'argent. En **décembre**, l'OSCE a acquis le statut d'observateur auprès du Comité d'experts du Conseil de l'Europe chargé d'évaluer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent (MONEYVAL). L'OSCE a considérablement intensifié l'action qu'elle mène contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption, coopérant plus étroitement avec MONEYVAL et avec d'autres organisations, accueillant des manifestations et apportant une assistance technique aux États participants.

*Rapport du
Président en
exercice*

Rapport du Président en exercice

Lorsque j'ai pris mes fonctions de Président en exercice, le 4 avril, j'ai trouvé de solides fondations sur lesquelles m'appuyer. Mon prédécesseur, Ilkka Kanerva, avait conduit l'Organisation avec détermination et engagement pendant les trois premiers mois de l'année, comme la Présidence espagnole l'avait fait l'année précédente. Avec le Secrétariat, les institutions et les opérations de terrain, j'ai œuvré pour renforcer les atouts de l'OSCE, enceinte de dialogue et plate-forme d'action européenne. Je me suis donné pour tâche de prouver que l'OSCE pouvait produire des résultats concrets capables de changer le cours des choses.

Je voudrais mettre en avant trois domaines dans lesquels, selon moi, l'OSCE a été particulièrement efficace en 2008 :

- Pour gérer la crise et prévenir un conflit, l'OSCE a agi rapidement avant et pendant la crise géorgienne. Elle a facilité l'accord de cessez-le-feu et les activités internationales d'observation.
- Pour consolider les démocraties, l'OSCE a promu les réformes électorales et la mise en place d'institutions démocratiques ; elle a également observé, dans son espace, douze élections.
- Pour renforcer la sécurité coopérative, l'OSCE a favorisé un réel dialogue politique et un sincère échange de vues sur des questions controversées telles que la proclamation d'indépendance du Kosovo et la crise géorgienne.

Tout au long de l'année, nous nous sommes employés à renforcer l'efficacité de l'Organisation, plaçant notamment l'accent sur la continuité et la planification à long terme. Je suis certain que la coopération resserrée que nous avons instituée entre les cinq présidences successives – Espagne, Finlande, Grèce, Kazakhstan et Lituanie – sera bénéfique à long terme en garantissant la viabilité des activités de l'OSCE.

L'année 2008 a été, pour la Présidence et pour l'Organisation, une année de défis et d'intense labeur. Elle a également été couronnée de succès. La participation record de près de 50 ministres des affaires étrangères à la réunion du *Conseil ministériel* d'Helsinki, en décembre, a montré la place croissante que l'OSCE occupe dans le monde des relations internationales.

2008

Alexander Stubb

Président en exercice

L'esprit d'Helsinki

Assumant la Présidence de l'OSCE, la Finlande s'est efforcée de raviver l'esprit d'Helsinki, où s'est forgé, il y a plus de 30 ans, un consensus durable sur la sécurité européenne et où ont été jetés les fondements de l'OSCE.

Au début de 2008, l'OSCE a vu de nouveaux événements menacer les engagements et les valeurs qui avaient émergé de ce travail. La Finlande savait que sa Présidence pourrait être dominée par plusieurs problèmes de sécurité, anciens et nouveaux, dont la question de l'activité de l'OSCE au Kosovo et celle du règlement des conflits prolongés.

S'inspirant d'Helsinki, la Présidence a choisi, comme slogans, « continuité », « cohérence » et « coopération ».

Cela revenait à combattre frontalement les menaces, aussi tenaces et controversées fussent-elles, qui pesaient sur la sécurité. Cela revenait à défendre les engagements pris et le travail accompli. Cela revenait, enfin, à réinventer l'Organisation, son rôle et son statut à long terme, et à rationaliser son action pour bien combattre ces menaces.

Prévention des conflits, gestion des crises et relèvement après un conflit

La Finlande a décidé de réorienter l'attention vers les conflits prolongés. Au début de l'année, le Président en exercice a entrepris une série de visites dans les principales capitales. Il a également adressé un signal fort en nommant, comme Envoyé spécial, l'éminent diplomate Heikki Talvitie, qui avait autrefois assumé les fonctions de Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud et de co-Président du Groupe de Minsk, qui traite du conflit du Haut-Karabakh.

De nouvelles initiatives ont été prises pour régler le conflit de Transnistrie, en Moldavie, le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie et le conflit du Haut-Karabakh. En Géorgie, malgré les importants efforts déployés au premier semestre pour prévenir le conflit, des hostilités ont éclaté en août.

Géorgie. Malgré d'intenses efforts diplomatiques, un conflit ouvert a éclaté au début du mois d'août en Ossétie du Sud. Ce conflit a eu d'importantes conséquences, non seulement pour les parties immédiatement concernées, mais aussi pour le concept même de sécurité commune et coopérative.

Cette crise est rapidement devenue la principale préoccupation de la Présidence finlandaise. Le résumé ci-après, même s'il est loin d'être complet, retrace les principaux moments de l'activité diplomatique et politique que la Présidence a déployée, en grande partie en coulisse, dans les mois qui ont précédé et suivi les événements d'août.

(Le journal diplomatique ci-après résume l'intense activité diplomatique que la Présidence a déployée dans les mois qui ont précédé et suivi le conflit qui a éclaté en Géorgie en août. Il évoque les avertissements répétés et les tentatives faites pour réduire les tensions, suivies d'un intense travail destiné à mettre fin à la guerre, à résoudre le conflit et à en atténuer les conséquences humaines et économiques. L'histoire débute fin avril.)

GÉORGIE : CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Journal diplomatique:

La crise géorgienne domine le programme de la Présidence finlandaise

Journal diplomatique *Crise géorgienne*

30 avril, Helsinki Alexander Stubb, Ministre finlandais des affaires étrangères et Président en exercice, déclare que les événements récents survenus dans les zones de conflit, y compris la concentration de troupes, ont considérablement accru la tension dans la région. Il téléphone au Président géorgien, Mikheil Saakachvili, et au Ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov, les exhortant à désamorcer les tensions par le dialogue et par des mesures de

confiance. « Il faut que les parties s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales et de menacer de recourir à la force militaire », déclare-t-il.

2 mai, Vienne La Présidence sollicite l'avis d'experts du Forum pour la coopération en matière de sécurité conformément à la *Décision* No 3 du *Conseil ministériel* de Bucarest suite à l'incident du 20 avril qui implique un véhicule aérien non armé au dessus de l'Abkhazie.

28-30 mai, Vienne La Géorgie et la Fédération de Russie invoquent le chapitre III du *Document de Vienne 1999*, qui prévoit un mécanisme de consultation et de coopération en cas d'activités militaires inhabituelles. La Présidence offre le cadre nécessaire aux consultations que mènent les parties.

30 mai, Helsinki Le Président en exercice rencontre la Ministre géorgienne des affaires étrangères, Ekaterine Tkechelachvili, pour évoquer la situation des régions sécessionnistes de Géorgie : « Il faut maintenant rechercher de nouvelles formes de négociation acceptables pour les parties au conflit », dit-il.

2 juillet, Astana À la *Session annuelle* de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Président en exercice appelle l'attention sur la situation inquiétante qui prévaut dans le Caucase du Sud.

7-9 juillet, Tbilissi et Tskhinvali Sous la direction de l'Ambassadeur finlandais Antti Turunen, Président du Conseil permanent de l'OSCE, des ambassadeurs et des représentants de 21 États participants de l'OSCE se rendent en Géorgie, y compris dans la zone du conflit géorgio-ossète, où ils rencontrent les autorités géorgiennes, les dirigeants de fait de l'Ossétie du Sud, le commandant des forces conjointes de maintien de la paix et les observateurs militaires au bureau de la Mission de l'OSCE à Tskhinvali. Ils rencontrent également des responsables de projets du *Programme de relèvement économique* que l'OSCE met en œuvre dans la zone de conflit pour instaurer la confiance entre les communautés.

7 juillet, Moscou L'Envoyé spécial Heikki Talvitie rencontre le Ministre russe adjoint des affaires étrangères, Alexandre Grouchko, pour évoquer la situation des régions sécessionnistes de Géorgie.

10-11 juillet, Tbilissi et Tskhinvali L'Envoyé spécial Heikki Talvitie s'entretient avec les parties et avec le commandant des forces conjointes de maintien de la paix. Le 14 juillet, il rend compte de ses consultations au Conseil permanent.

17 juillet, Washington Le Président en exercice rencontre la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice. Les discussions portent principalement sur les conflits prolongés de Géorgie.

2 août, Helsinki Le Président en exercice déplore et condamne l'escalade de la violence dans la zone du conflit géorgio-ossète, notamment les tirs de nuit qui ont fait des morts.

7 août, Helsinki Le Président en exercice déplore qu'une réunion prévue entre des représentants géorgiens et sud-ossètes n'ait pas eu lieu. Il invite à nouveau les parties à se rencontrer à Helsinki le plus rapidement possible. « La situation dans la zone du conflit est extrêmement tendue et il faut immédiatement calmer le jeu », dit-il, les invitant à cesser toute action militaire et à renouer des contacts directs.

7-8 août, zone du conflit (Géorgie) Les hostilités éclatent.

8 août, Helsinki Le Président en exercice reste en contact avec Tbilissi, Moscou et tous les acteurs internationaux impliqués dans le règlement du conflit. Il annonce que l'Envoyé spécial Heikki Talvitie se rendra immédiatement en Géorgie. Condamnant les tirs d'artillerie qui ont touché les locaux de la Mission de l'OSCE à Tskhinvali, il « invite instamment les Géorgiens, les Sud-Ossètes et les Russes à cesser le feu, à mettre fin à l'action militaire et à stopper l'escalade ».

8 août, Vienne Le Conseil permanent de l'OSCE tient une séance spéciale sur la situation en Géorgie.

9 août, Tbilissi. L'Envoyé spécial Heikki Talvitie tient une série de consultations avec les principaux acteurs.

10-11 août, Tbilissi et Gori Le Président en exercice effectue une visite avec le Ministre français des affaires étrangères, Bernard Kouchner, dont le pays assume la présidence de l'Union européenne, et déclare : « La première priorité de l'OSCE et de l'Union européenne est de négocier un cessez-le-feu dès que possible. Après cela, nous devons lancer une action humanitaire, vu le nombre de civils qui ont souffert de ces combats inutiles ». Il déclare que des observateurs militaires supplémentaires sont nécessaires en plus des huit qui se trouvent déjà sur le terrain. Les deux ministres rencontrent le Président géorgien, Mikheïl Saakachvili, pour lui soumettre un plan de cessez-le-feu rédigé par l'OSCE et par l'Union européenne.

12 août, Moscou Le Président en exercice présente l'accord proposé au Ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov. Il se félicite de la décision prise par le Président russe, Dmitri Medvedev, de mettre fin à l'opération militaire en Géorgie, déclarant que l'OSCE se tient prête à aider à observer le cessez-le-feu et à contribuer à la mise en œuvre des secours humanitaires. La Russie entérine l'accord en six points conclu ce jour là. La Géorgie lui emboîte le pas.

13 août, Bruxelles Le Président en exercice participe à une réunion d'urgence des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne consacrée au plan convenu.

13 août, Helsinki Le Président en exercice exprime, face à la poursuite des violences, sa « grave préoccupation » pour la sécurité des civils présents dans la zone du conflit sud-ossète et aux alentours.

18-19 août, Bruxelles Le Président en exercice s'entretient avec le Ministre belge des affaires étrangères, Karel de Gucht, dont le pays assume la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU, et rencontre la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice. Il prend part à une réunion à laquelle assistent les ministres des affaires étrangères de l'OTAN et la Troïka ministérielle de l'OSCE (Espagne, Finlande et Grèce). Il rencontre également des responsables de l'Union européenne pour coordonner l'action menée en Géorgie.

19 août, Vienne Après d'intenses négociations lors d'une séance spéciale du Conseil permanent, les 56 États participants conviennent d'accroître de 100 au maximum le nombre d'observateurs de l'OSCE à la Mission en Géorgie. Cette décision prévoit le déploiement

immédiat de 20 observateurs militaires non armés dans des « zones adjacentes à l'Ossétie du Sud », l'activité précise des autres observateurs devant être examinée ultérieurement.

19 août, Bruxelles « J'espère que la décision prise aujourd'hui par l'OSCE facilitera la pleine application de l'accord en six points et l'ouverture sans délai de couloirs humanitaires destinée à aider la population civile et à préparer le retour des réfugiés et des personnes déplacées, » déclare le Président en exercice. « J'espère également que les observateurs militaires de l'OSCE pourront très bientôt se déplacer librement et en toute sécurité dans l'ensemble de la Géorgie ».

21-22 août, Tbilissi et Gori Le Président en exercice fait le point de la situation sécuritaire et humanitaire à Tbilissi et à Gori, où il s'entretient avec des personnes déplacées.

26 août, Helsinki Le Président en exercice condamne la décision prise par la Russie de reconnaître l'indépendance des régions géorgiennes sécessionnistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, qui viole les principes fondamentaux de l'OSCE.

28 août, Helsinki Le Président en exercice adresse à l'ensemble des ministres des affaires étrangères de l'OSCE une lettre dans laquelle il propose une nouvelle plate-forme internationale traitant des conflits en Géorgie.

1er septembre, Bruxelles Le Président en exercice assiste à un sommet spécial de l'Union européenne chargé d'examiner la crise géorgienne.

17 septembre, Vienne Les négociations menées par la Présidence sur les modalités de déploiement des observateurs militaires supplémentaires en Géorgie échouent.

14 octobre, Genève Le Président en exercice, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, et les représentants de l'Union européenne que sont le Ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner, le Haut Représentant Javier Solana et la Commissaire Benita Ferrero-Waldner se réunissent à Genève à la veille de discussions destinées à promouvoir la paix et la stabilité dans la région et à faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés.

15 octobre, Genève La première série de discussions de Genève prévues par l'accord en six points du 12 août débute. L'OSCE co-facilite, avec l'ONU et l'Union européenne, les négociations, auxquelles participent la Géorgie, la Russie et les États-Unis, ainsi que des représentants sud-ossètes et abkhazes. L'Envoyé spécial Heikki Talvitie représente l'OSCE et le Secrétaire général Marc Perrin de Brichambaut est également présent.

18-19 novembre, Genève La deuxième série de négociations marque un progrès. Les deux groupes de travail parallèles sont globalement d'accord pour se concentrer sur la recherche de solutions concrètes à même d'aider les gens sur le terrain – à régler, par exemple, des différends – et pour mettre de côté les questions politiques litigieuses.

17-18 décembre, Genève Le Président en exercice se déclare satisfait des discussions de décembre consacrées à la Géorgie. « Des problèmes pratiques et concrets ont été traités afin d'aider les gens de la région. Toutes les parties invitées ont pu aborder des questions difficiles », ajoute-t-il. Les participants approuvent la plupart des éléments proposés pour la mise en place de mécanismes de gestion des incidents sur le terrain. Les co-facilitateurs

prévoient de travailler avec les autres participants pour régler les quelques divergences qui subsistent afin d'aboutir à un accord à la prochaine réunion, qui doit se tenir en février 2009.

22 décembre, Vienne et Helsinki Les négociations intensives menées par la Présidence sur l'avenir de la Mission de l'OSCE en Géorgie ne produisent pas les résultats escomptés. Le Président en exercice regrette profondément que les 56 États participants de l'OSCE ne soient pas parvenus à s'entendre sur la question.

Moldavie. Le Président en exercice s'est rendu en Moldavie, où il s'est entretenu, en janvier, avec les dirigeants de Chisinau et de Tiraspol, déterminé à mettre à profit le début de la Présidence finlandaise pour relancer le processus de règlement du conflit transnistrien.

Au cours de l'année, l'Envoyé spécial Heikki Talvitie a effectué, dans ce pays, plusieurs visites de suivi. Sous sa direction, les médiateurs – Fédération de Russie, Ukraine et OSCE – et les observateurs – Union européenne et États-Unis – ont tenu, à « 3+2 », plusieurs séries de consultations à Vienne, à Helsinki et dans la région. Tout au long de l'année, l'Envoyé spécial a maintenu des rapports étroits avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient à Moscou, Kiev, Bruxelles ou Washington.

En avril, les médiateurs et observateurs ont tenu, avec les parties au conflit, des consultations à « 5+2 ». Ces consultations se sont déroulées en marge d'un séminaire productif sur les mesures de confiance organisé à Odessa par la Mission de l'OSCE en Moldavie. En juillet, les médiateurs et observateurs se sont rendus à Chisinau et à Tiraspol pour rencontrer les dirigeants et tenir, à « 5+2 », une autre série de consultations informelles avec les parties au conflit. Deux autres séries de consultations informelles se sont tenues sous la même forme à l'automne : la première en octobre, en marge de la Conférence de Wilton Park sur la Moldavie ; la seconde en novembre, en marge d'un séminaire organisé à Odessa par le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

Au *Conseil ministériel* d'Helsinki, l'Envoyé spécial Heikki Talvitie a engagé des discussions en vue de la rédaction d'une déclaration régionale sur la Moldavie. Bien que l'on ne soit pas parvenu à dégager un consensus, les échanges qui ont eu lieu se sont révélés utiles et un terrain d'entente a été trouvé dans de nombreux domaines.

Suite au *Conseil ministériel* d'Helsinki, l'action menée pour faire avancer le processus s'est poursuivie par une autre série de consultations informelles à « 5+2 ». Tenues à Vienne en présence de la future Présidence grecque, ces consultations ont permis d'échanger des vues sur les possibilités d'élargir le champ d'action des groupes de travail conjoints moldaves et transnistriens sur la mise en œuvre de mesures de confiance et d'évoquer la libre circulation des personnes et des biens entre les deux rives du Nistru/Dniestr. Ces questions ont également été abordées lors d'une réunion tenue entre le Président moldave Vladimir Voronine et le dirigeant transnistrien Igor Smirnov le 24 décembre, deuxième du genre tenue entre les deux dirigeants en 2008.

Le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie ou conflit du Haut-Karabakh. Les Présidents azerbaïdjanais et arménien se sont rencontrés deux fois au cours de l'année. Leurs ministres respectifs des affaires étrangères ont également poursuivi leurs réunions et négociations en vue d'un accord sur les principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit, que les co-Présidents du Groupe de Minsk avaient proposé à Madrid en novembre 2007. Le Représentant personnel du Président en exercice, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk,

a aidé les co-Présidents à négocier, tenant ces derniers et la Présidence informés de l'évolution de la situation sur le terrain.

En mars, l'accrochage le plus grave des dernières années s'est produit sur la ligne de contact, menaçant de dégénérer. Le Représentant personnel est, comme à d'autres occasions, directement intervenu aux plus hauts niveaux militaires et politiques pour faciliter la remise des corps et favoriser le retour au calme.

Le Représentant personnel a collaboré avec le Comité international de la Croix-Rouge pour faciliter la remise des prisonniers de guerre et des personnes détenues, et avec d'autres organisations pour régler les problèmes des personnes déplacées, réfugiées ou disparues et de l'enlèvement des mines.

Le 2 novembre, les Présidents arménien, azerbaïdjanais et russe ont signé, à Moscou, une *Déclaration* par laquelle ils s'engageaient à faciliter l'amélioration de la situation dans le Caucase du Sud et à instaurer la stabilité et la sécurité dans la région par un règlement politique du conflit du Haut-Karabakh en se fondant sur les principes du droit international et sur les décisions et documents approuvés dans ce cadre, créant ainsi les conditions d'une croissance économique et d'une coopération généralisée dans la région. Ils ont également rappelé la nécessité de poursuivre la médiation entreprise par les co-Présidents du Groupe de Minsk compte tenu de la réunion qu'ils avaient eue avec les parties à Madrid le 29 novembre 2007 et des négociations menées par la suite pour définir les principes fondamentaux du règlement politique.

Au *Conseil ministériel* d'Helsinki, le Président en exercice a appelé l'attention du Conseil sur la *Déclaration* signée à Moscou.

Le *Conseil ministériel* d'Helsinki a également adopté une *Déclaration* dans laquelle les ministres se sont félicités de la contribution constructive et positive du processus de paix au règlement politique du conflit du Haut-Karabakh qui a été décidé après les deux réunions que les Présidents arménien et azerbaïdjanais ont eues en 2008 – à St Pétersbourg le 6 juin et à Moscou le 2 novembre.

Groupe de planification de haut niveau

Tout au long de l'année, le Groupe de planification de haut niveau (GPHN) a conseillé le Président en exercice sur les aspects militaires de la planification d'une opération de maintien de la paix qui serait mise en œuvre dans le contexte du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie. Au fil des ans, il a produit, pour l'éventuel déploiement d'une force de maintien de la paix, quatre options qu'il a constamment révisées.

Cette année, le Groupe a étudié, compte tenu de l'évolution des techniques de planification et de la terminologie, la mise en œuvre de l'option militaire la plus lourde même si pour l'essentiel, les plans opérationnels, fondés sur les indications données par les co-Présidents du Groupe de Minsk en 1996, restent inchangés.

Il a également estimé, sur la base du système de remboursement de l'ONU, le coût de l'élaboration et de la mise en œuvre de deux options : l'option militaire la plus lourde (maintien de la paix) et l'option la plus légère (observation non armée).

Au cours de l'année, il a reçu dans ses locaux, pour les y informer, 35 délégations.

Le Finlandais Martti Ahtisaari, ancien envoyé de l'OSCE, lauréat du Prix Nobel

La Finlande a contribué à façonner l'approche globale que l'OSCE a adoptée en matière de sécurité et a conduit l'action diplomatique menée dans la région et dans le monde pour mettre fin aux conflits.

En 2008, Martti Ahtisaari, ancien envoyé de l'OSCE, s'est vu décerner le Prix Nobel pour être parvenu à ramener la paix dans des régions troublées du monde, notamment en Asie centrale, en Irlande du Nord et en Europe du Sud-Est. L'ancien Président finlandais a joué un rôle décisif dans le rétablissement de la paix en Namibie et en Indonésie avant de diriger, dans le cadre de l'ONU, les négociations menées au Kosovo.

En mars 2003, Martti Ahtisaari avait été nommé envoyé personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Asie centrale par Jaap de Hoop Scheffer, qui présidait alors l'OSCE. Il avait conservé ce titre l'année suivante.

Après le conflit, appliquer les accords et instaurer la confiance

Le Représentant personnel du Président en exercice pour l'*Article IV de l'Annexe I-B des Accords de paix de Dayton*, dans le cadre desquels l'*Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional* a été élaboré, a pour mission d'aider les quatre Parties, à savoir la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la République de Croatie et la République de Serbie, à appliquer des clauses de l'*Accord* telles que l'inspection réciproque des avoirs militaires.

En 2008, les Parties ont procédé à 19 inspections et à une observation d'exportations, ce qui s'est fait volontairement avec, chaque fois, l'appui d'assistants de l'OSCE. Comme les années précédentes, les inspections se sont déroulées sans problème dans un climat de confiance et de transparence.

Autre motif de satisfaction : les Parties ont continué de réduire considérablement leurs effectifs militaires. En outre, en sus de notifier la destruction d'armes lourdes, elles ont permis d'observer et de vérifier l'élimination de ces armes, même lorsqu'elles n'y étaient plus tenues après la fin de la période de réduction.

À la sixième *Conférence chargée d'examiner l'application de l'Accord*, tenue cette année à Vienne, en juillet, les Parties ont confirmé leur volonté :

- de continuer à appliquer l'*Accord* avec l'assistance du Représentant personnel ;
- d'étudier, avec le Représentant personnel, les moyens de se rapprocher progressivement d'une autonomie totale dans le cadre de l'*Accord* ;
- d'amorcer un échange de vues sur l'éventuelle utilisation, comme alternative à long terme, du *Traité FCE* adapté.

À la 41^e réunion de la Commission consultative sous-régionale, qui s'est tenue à Pržno (Monténégro) du 14 au 16 octobre, les Parties ont signé des amendements juridiquement contraignants qui ont confirmé l'adhésion pleine et entière du Monténégro à l'*Accord*. Ce pays participait déjà au régime d'inspection en tant qu'État indépendant depuis mai 2007, mais la signature de tous les États parties et celle, pour l'OSCE, du Général Costanzo

Periotto, Représentant personnel du Président en exercice, ont marqué son adhésion officielle à l'*Accord*.

Les inspections menées au fil des ans ont non seulement respecté l'*Accord*, mais aussi aidé à instaurer la confiance et à accroître la transparence entre les Parties et leurs représentants militaires. De même, les réunions tenues au niveau politique ont donné aux Parties la possibilité de renforcer les liens qui existent entre elles.

Action menée par la Présidence tout au long de l'année

Le rapport ci-après présente, par ordre chronologique, les travaux importants que la Présidence a menés, tout au long de l'année, dans ses principaux domaines de priorité, qu'il s'agisse de galvaniser la volonté politique ou de faire avancer les choses sur le terrain. La plupart de ces travaux ont concerné deux, voire les trois dimensions traditionnelles de la sécurité, à savoir les dimensions politico-militaire, économique et environnementale, et humaine.

Janvier. La Présidence a fait de la **coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures** le thème du *seizième Forum économique et environnemental de l'OSCE*, qui s'est tenu en deux temps – à Vienne en janvier et à Prague en mai.

L'augmentation de la circulation sur toutes les voies de navigation suscite une croissance économique transfrontalière et transrégionale qui contribue, entre autres conséquences bénéfiques, à la stabilité et à la sécurité de la région. En plus d'aborder la sécurité des voies de navigation, le *Forum* a également prêté une attention particulière aux problèmes des pays enclavés.

Février. La proclamation d'indépendance du **Kosovo**, le 17 février, a exacerbé les clivages politiques qui marquaient déjà l'opinion qu'avaient les États participants des opérations qu'y menait l'OSCE.

Les États participants sont convenus, à la fin de l'an dernier, dans le cadre d'un compromis destiné à empêcher qu'il n'y soit mis fin, de renouveler mensuellement la Mission au Kosovo, principale opération de terrain de l'OSCE et plus importante présence civile sur le terrain. Les autres opérations de terrain sont réapprouvées chaque année.

La Présidence a œuvré tout au long de l'année pour que l'OSCE reste active au Kosovo. Avec la réduction des effectifs de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'OSCE, qui possède 800 agents sur le terrain, a eu un rôle crucial à jouer pour promouvoir la stabilité et la démocratie.

« L'OSCE est idéalement placée pour travailler avec toutes les communautés pour promouvoir la stabilité et la démocratie, et sa contribution reste indispensable. J'appelle les États participants et la communauté internationale à faire en sorte que l'Organisation puisse poursuivre son précieux travail au Kosovo pour le bien de tous ses habitants », a dit, en février, le Président en exercice.

Février. La Présidence a placé un accent particulier sur les **activités de gestion et de sécurité des frontières**, envisageant pour l'OSCE, à l'avenir, un rôle accru dans ce domaine, en particulier en Asie centrale.

Début février, le Gouvernement finlandais avait déjà versé plus de 500 000 euros pour améliorer la gestion des frontières entre le Tadjikistan et l'Afghanistan. Plus tard ce mois-là, en marge d'une *Réunion de l'équipe spéciale OSCE-Tadjikistan* tenue à Douchanbé, l'OSCE et les autorités tadjikes se sont réunies pour entreprendre, en matière frontalière, l'élaboration d'une stratégie nationale et de projets connexes, ayant travaillé ensemble sur des activités d'assistance aux frontières depuis 2006.

À cette réunion, la vision qu'avait la Présidence d'un rôle élargi de l'OSCE dans la gestion des frontières a commencé à prendre forme. L'OSCE et le Tadjikistan ont évoqué la création, dans le pays, d'un établissement de formation à la gestion des frontières, centre de l'OSCE qui se concentrerait sur les frontières régionales. Ils ont également évoqué la création de patrouilles frontalières et de groupes de surveillance ainsi que la recherche de moyens d'aider les services douaniers à combattre les trafics d'armes, de drogues et de précurseurs. À des fins de suivi, trois experts finlandais se sont rendus au Tadjikistan le mois suivant pour travailler sur des projets de sécurité aux frontières d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros, financés principalement par la Finlande et par la Norvège.

On a beaucoup débattu, au cours de l'année, de la mise en œuvre de la *Décision ministérielle* de Madrid relative à l'*Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*. Le Secrétaire général a préparé un ensemble de propositions, y compris sur l'assistance aux frontières, dont la mise en œuvre a débuté, pour certaines d'entre elles, dans plusieurs pays d'Asie centrale.

Mars. Le Président en exercice s'est attaché à faire accepter le principe d'une **observation** des élections présidentielles russes par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). Malgré d'intenses négociations entre les autorités russes et le BIDDH, aucun accord n'a été trouvé.

Mars. La *deuxième Conférence préparatoire* du seizième *Forum économique et environnemental*, qui s'est tenue à Achgabat (Turkménistan) les 6 et 7 mars, a porté sur la **coopération maritime** dans les mers Caspienne et Méditerranée, sur la gestion de l'environnement et sur la coopération dans le domaine des voies de navigation et d'autres moyens de transport dans les pays enclavés. Un atelier technique sur les *moyens de faire face et de remédier aux déversements d'hydrocarbures* s'est tenu immédiatement après à Turkmenbachi.

Mai. Plusieurs recommandations tendant à ce que l'OSCE participe, à l'avenir, à la coopération mise en place dans le domaine des **voies de navigation maritimes et intérieures** ont été faites à la seconde session du seizième *Forum économique et environnemental*, tenue à Prague. Les participants ont souligné l'importance de la coopération régionale, d'une gestion intégrée des zones ou des eaux côtières et d'une mise en œuvre effective des conventions internationales pertinentes.

Mai. La Présidence a relancé les activités menées par l'OSCE pour combattre la prolifération, le trafic et l'utilisation illicite des **armes légères et de petit calibre** (ALPC). La Conférence sur les ALPC tenue à Bruxelles à l'intention d'organisations régionales, première du genre, a aidé les participants à coordonner plus efficacement les réponses qu'ils apportaient à cette menace internationale.

Organisée avec les pays du Conseil de partenariat euro-atlantique et appuyée par l'ONU, la Conférence a abordé des thèmes tels que les instruments régionaux de lutte contre le trafic

d'ALPC, la sécurité physique et la gestion des stocks, et les programmes de collecte et de destruction d'armes.

Une *Décision ministérielle* sur la question a fait suite à cinq décisions du Conseil permanent.

Mai. Préoccupée par la multiplication, ces dernières années, des actes d'intolérance et de discrimination dans la région, la Présidence a encouragé, à ce sujet, la tenue d'une réunion qui a été organisée à Vienne, en mai, avec le BIDDH. Cette réunion a porté sur le rôle que jouent les institutions nationales dans la lutte contre la discrimination qui vise les migrants et les minorités nationales.

Le Président en exercice a déclaré apprécier l'action que les institutions, l'Assemblée parlementaire et les trois représentants personnels mènent pour aider les États participants de l'OSCE à **combattre toutes les formes d'intolérance et de discrimination**. Anastasia Crickley, Représentante personnelle pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, combat également l'intolérance à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions. Gert Weisskirchen est le Représentant personnel pour la lutte contre l'antisémitisme. L'Ambassadeur Omur Orhun est le Représentant personnel pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans.

Les participants ont invité les gouvernements à créer, s'ils ne l'avaient pas encore fait, de tels organes et à veiller à ce qu'ils soient pleinement indépendants et suffisamment financés.

Juin. La Présidence a réuni à Helsinki les correspondants nationaux chargés des **crimes inspirés par la haine**. Ces correspondants ont été désignés par les États participants pour fournir au BIDDH des données et des informations sur l'action que les autorités nationales mènent pour mieux combattre les crimes inspirés par la haine. Ont assisté à la réunion les trois représentants personnels de la Présidence, qui ont débattu des bonnes pratiques de collecte de données, de la législation relative à ces crimes et des programmes éducatifs, policiers et législatifs que l'OSCE met à disposition pour aider les États participants à les combattre.

Juin. L'un des principaux succès de la Présidence a été un accord conclu avec le **Tadjikistan** pour renforcer l'action menée par l'OSCE dans ce pays. Suite à cet accord, le Conseil permanent a renforcé, le 19 juin, le mandat de l'opération de terrain de l'OSCE au Tadjikistan. Le Centre de Douchanbé a été converti en Bureau au Tadjikistan.

Le nouveau mandat énonce des tâches élargies dans les trois dimensions de la sécurité de l'OSCE. Pour faciliter leur mise en œuvre, le Conseil permanent a porté le budget de 3 937 600 euros en 2007 à 4 724 900 euros en 2008.

Un important résultat des négociations menées par le Président en exercice avec les autorités tadjikes a été l'accord visant à créer, à Douchanbé, un établissement de formation à la gestion des frontières qui accueillera des agents de tous les pays, ce qui profitera à l'ensemble de la région de l'OSCE.

D'autres initiatives semblent imminentes, comme l'ouverture, à Douchanbé, d'un centre de formation et de perfectionnement de fonctionnaires de police et de justice du Tadjikistan et d'Afghanistan.

Juin. Comme suite aux travaux entrepris sur les **voies de navigation maritimes et intérieures**, la Présidence et le Gouvernement ukrainien ont organisé une conférence

d'experts sur la sûreté de la navigation et la protection de l'environnement dans le bassin de la mer Noire. Les 150 participants ont étudié la mise en œuvre d'instruments juridiques destinés à améliorer la sûreté de la navigation et la protection de l'environnement ainsi que les moyens de renforcer en mer Noire la coopération régionale dans des domaines tels que la surveillance et le suivi de la navigation, le contrôle de l'eau et des sédiments formant le ballast des navires, la prévention de la pollution, et la préparation et la réaction aux situations d'urgence.

Avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, la Présidence a proposé d'autres activités potentielles de suivi, comme la création de capacités nationales d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans la région de la mer Caspienne.

Juillet. Les États participants se sont montrés très attachés à la question de la sécurité régionale, procédant à des échanges de vues très animés et francs pendant la sixième *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, tenue conjointement par le Forum pour la coopération en matière de sécurité et le Conseil permanent les 1er et 2 juillet à Vienne. La Conférence a porté, en particulier, sur les aspects transnationaux de la sécurité, sur l'État actuel des accords de maîtrise des armements, des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et du Dialogue de sécurité, ainsi que sur des questions relatives à l'alerte avancée, à la prévention/résolution des conflits et à la gestion des crises.

Six orateurs principaux ont présenté des exposés stimulants qui ont formé la base des débats des séances de travail. En particulier, le général John Craddock, Commandant suprême des Forces alliées de l'OTAN en Europe, a souligné que l'OSCE pouvait jouer un rôle important dans l'action menée pour sécuriser et stabiliser l'Afghanistan. Les délégations ont fermement appuyé la poursuite de l'Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan. Nombre d'entre elles ont estimé que l'OSCE pouvait apporter une aide particulière en investissant dans la sécurité et la gestion des frontières.

Les États participants ont noté l'absence de progrès significatif dans les conflits prolongés qui se déroulaient dans l'espace de l'OSCE et sont convenus que cette dernière devrait continuer de promouvoir leur action pacifique. Il a notamment été proposé d'instaurer de nouvelles formes de négociation pour les conflits géorgio-abkhaze et géorgio-ossète.

De nombreuses délégations ont exprimé des inquiétudes à propos du *Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE)*. La Fédération de Russie, signataire du Traité, a suspendu sa participation audit Traité en 2007 après qu'une réunion extraordinaire qu'elle avait convoquée a échoué à résoudre des divergences entre les Parties.

Juillet. Pour combattre les problèmes rencontrés par les minorités rom et sinti, l'OSCE a intensifié son action il y a cinq ans avec le *Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE*, qui a contribué à modifier profondément les cadres institutionnel et juridique d'intégration des minorités. L'objectif global, cependant, qui consiste à éliminer la discrimination à l'égard de ces groupes et à faire en sorte qu'ils puissent jouer, pleinement et sur un pied d'égalité, un rôle dans la société, demeure hors de portée.

La Présidence finlandaise a décidé de passer de la rhétorique à l'action. Avec le BIDDH, elle a organisé une réunion afin d'examiner les initiatives existantes et recommander des mesures d'application du *Plan d'action*. Une réunion, tenue à Vienne les 10 et 11 juillet, a mis en

lumière ce qu'on pouvait faire au niveau local, plaçant l'accent sur les moyens d'assurer un accès égal des Roms à l'éducation et aux services sociaux.

Les travaux ont culminé par une *Décision ministérielle* qui énonçait une série de mesures et de recommandations visant à intensifier l'application du *Plan d'action* par l'OSCE.

Juillet. Certains États participants ont exprimé des inquiétudes à propos de l'**observation d'élections**, disant que cette activité phare de l'OSCE était biaisée : l'observation avait lieu principalement dans une sous-région particulière de l'OSCE ou ces missions étaient dominées par des observateurs d'une autre région.

Le BIDDH, institution de l'OSCE chargée de surveiller les élections, a noté qu'il avait observé des élections dans tout l'espace de l'OSCE et qu'en moyenne, en 2007, des citoyens de 43 États participants avaient pris part à chaque mission d'observation.

Pour souligner son attachement à cette activité, la Présidence a nommé en mars, pour examiner cette question, un Envoyé spécial, Kimmo Kiljuinn, parlementaire finlandais qui a dirigé plusieurs missions d'observation de l'OSCE.

Pour engager un dialogue sur cette question, la Présidence finlandaise a organisé, en juillet, un séminaire à Vienne.

Juillet. Le Président en exercice a pris la parole à la *Session annuelle* de l'**Assemblée parlementaire de l'OSCE**, accueillie par le Kazakhstan dans sa capitale, Astana. Il a souligné la nécessité de continuer à renforcer la stabilité, la sécurité et la démocratie dans la région, et appelé de ses vœux un dialogue sur la sécurité coopérative.

Septembre. Le Président en exercice a pris la parole au **Conseil de sécurité de l'ONU**, décrivant comment l'Organisation relançait son travail sur la résolution des conflits et la gestion des crises. « Il est temps de le bannir (le terme "conflit gelé") du vocabulaire politique et d'agir rapidement pour régler les conflits qui subsistent dans notre région », a-t-il dit.

Septembre. La Présidence et la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, Eva Biaudet, se sont employées à promouvoir le programme de lutte contre la **traite des êtres humains**.

De nombreux États participants, alarmés par le développement de la traite des êtres humains dans la région de l'OSCE et par les liens qu'elle entretient avec la criminalité transnationale organisée, ont pris au niveau national les mesures recommandées en 2003 dans le *Plan d'action de l'OSCE contre la traite des êtres humains*. Malgré les importants efforts déployés pour combattre cette activité criminelle, peu de victimes ont été identifiées et encore moins de trafiquants traduits en justice.

À la *Conférence sur la répression de la traite des êtres humains – défis et bonnes pratiques*, tenue à Helsinki les 10 et 11 septembre, les participants ont souligné la nécessité, condition d'une action pénale efficace, d'accorder aux victimes une protection et une assistance suffisantes et d'améliorer leur identification. Compte tenu de ces travaux, les Ministres

présents au *Conseil ministériel* d'Helsinki, en décembre, ont décidé de renforcer la réponse pénale apportée à ces crimes.

Octobre. Poursuivant ses travaux relatifs à la **gestion des frontières**, la Présidence a organisé, avec le Secrétariat de l'OSCE et les opérations de terrain d'Asie centrale, un stage de cinq jours destiné à promouvoir, entre les institutions, une coopération constructive. Dispensé à Helsinki par des spécialistes de la police des frontières, des douanes et du Ministère de l'intérieur finlandais, ce stage a réuni des cadres des services de police et de justice des cinq pays.

Une Conférence sur la gestion des frontières et le contrôle des drogues en Asie centrale, tenue à Douchanbé les 21 et 22 octobre, a débouché sur une *Déclaration de partenariat*. Dans ce document, les participants sont convenus de la nécessité de renforcer la coopération transfrontières et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de gestion des frontières et de contrôle des drogues. Cette manifestation a été accueillie par le Gouvernement tadjik et co-organisée par la Commission européenne, la Finlande, la Présidence française de l'Union européenne, l'Allemagne, l'OSCE, le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Octobre. La *Conférence méditerranéenne* de 2008 sur l'*approche de l'OSCE en matière de sécurité régionale – un modèle pour la Méditerranée* a analysé les problèmes de sécurité de la Méditerranée sous l'angle de l'approche globale adoptée par l'Organisation, se concentrant sur les aspects politico-militaires, les liens qui existent entre l'environnement et la sécurité dans la région, les engagements pris par l'OSCE en matière de droits de l'homme et de tolérance et leur pertinence pour la région.

Octobre. La Présidence s'est penchée sur la question de l'**intégration de l'égalité des sexes**, conformément au *Plan d'action 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes*. Cette activité, a-t-elle souligné, devait faire partie intégrante des politiques, programmes, projets et activités de l'OSCE, aussi bien dans les trois dimensions qu'au sein de l'Organisation elle-même.

Pour promouvoir l'égalité des sexes, le Président en exercice a aidé politiquement et financièrement à organiser un séminaire spécialisé de l'OSCE sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, tenu à Douchanbé du 20 au 22 octobre et co-organisé par la Section de l'égalité des sexes, le Bureau de l'OSCE au Tadjikistan et le Gouvernement tadjik.

La Présidence a également appuyé un projet de l'OSCE qui vise à sensibiliser à la nécessité de mettre en place des politiques de migration de main-d'œuvre qui tiennent compte des besoins des deux sexes, et organisé un séminaire sur la sécurité et la gestion des frontières qui a mis en évidence la nécessité et la possibilité d'intégrer cette question dans les programmes et activités de gestion des frontières.

Novembre. Les participants à une réunion sur l'**élaboration d'une législation démocratique** organisée avec le BIDDH à Vienne au début de novembre ont étudié ce processus, élément essentiel d'une gouvernance démocratique. Ils ont appelé les États participants à accroître la participation du public et la transparence du processus législatif. Le Représentant de la Présidence à la réunion a déclaré que si le but d'une législation démocratique était d'obtenir la justice, la qualité des lois dépendait de la procédure appliquée pour les concevoir et les élaborer.

Novembre. La *Conférence OSCE-Afghanistan* sur le *Renforcement de la coopération entre l'OSCE et ses partenaires asiatiques pour la coopération afin de relever les défis à la sécurité* a été la première du genre à se tenir en Afghanistan. Les participants ont réitéré leur appui à un engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan et à l'assistance que l'Organisation apporte à ce pays pour l'aider à se normaliser et à se stabiliser. Ils ont également évoqué la possibilité que l'OSCE y facilite l'organisation des élections présidentielles de 2009.

Décembre. La Secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, a rencontré le Président en exercice à Bruxelles le 2 décembre pour examiner les **priorités de l'OSCE**.

Décembre. Au *Conseil ministériel* d'Helsinki, le **débat sur la sécurité en Europe**, engagé à l'initiative de la Fédération de Russie et du Président français Nicolas Sarkozy, Président en exercice de l'Union européenne, a été l'un des moments forts de la réunion. Le Ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov, y a pris la parole.

Le Président en exercice a déclaré : « Les débats ont été vifs, francs, ouverts et profonds. Ces qualités m'ont rappelé l'esprit d'Helsinki. » Résumant les débats au déjeuner de travail, il a conclu, notamment, que le concept de sécurité recouvrait à la fois la sécurité « dure » et « douce », les trois dimensions de l'OSCE conservant leur pertinence. Les Ministres sont largement convenus qu'il était nécessaire d'élaborer des concepts de sécurité plus larges, mais qu'il fallait également aborder les conflits gelés.

La Présidence a travaillé dur pour obtenir un accord sur une déclaration politique générale, qui aurait été la première depuis 2002. Elle a, pour cela, appliqué une démarche novatrice : le Président en exercice a conduit le débat ministériel, tenu à un niveau supérieur à celui des années précédentes, et s'est entretenu avec plusieurs capitales. Malgré la vigueur du débat, malheureusement, les divergences de vues sur des questions fondamentales ont été trop importantes pour pouvoir être comblées.

Un rapport sur la situation des droits de l'homme dans les régions touchées par la guerre suite au conflit géorgien, élaboré par le BIDDH à la demande de la Présidence, a servi de toile de fond aux débats tenus après la guerre d'août.

Les Ministres ont pris treize *Décisions*, dont une convenant d'une *Déclaration ministérielle* sur le conflit du Haut-Karabakh. Ils ont décidé d'intensifier l'action menée par l'OSCE pour améliorer la situation des Roms et des Sintis et combattre la traite des êtres humains. « En 1975, à Helsinki, nous avons adopté un document qui sert toujours de fondement à notre travail. En 1992, nous y avons produit un nouveau document et je pense qu'en 2008 également, nous y avons fait quelques progrès », a déclaré le Président en exercice.

Documents de la réunion du Conseil ministériel d'Helsinki

Décision No 1 : Nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Décision No 2 : Reconduction dans ses fonctions du Secrétaire général de l'OSCE

Décision No 3 : Périodes de service du Secrétaire général de l'OSCE

Décision No4 : Renforcement du cadre juridique de l'OSCE

Décision No 5 : Renforcement des réponses de la justice pénale à la traite des êtres humains dans le cadre d'une approche globale

Décision No 6 : Renforcement des efforts de l'OSCE dans l'application du Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE

Décision No 7 : Poursuite du renforcement de l'état de droit dans l'espace de l'OSCE

Décision No 8 : Contribution de l'OSCE à la phase de mise en œuvre de l'initiative de l'Alliance des civilisations

Décision No 9 : Suite à donner au seizième Forum économique et environnemental sur la coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures

Décision No 10 : Poursuite de la promotion de l'action menée par l'OSCE contre le terrorisme

Décision No 11 : Armes légères et de petit calibre et stocks de munitions conventionnelles

Décision No 12 : Dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE

Décision No 13 : Questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité
Déclaration ministérielle sur le conflit du Haut-Karabakh

Déclaration ministérielle à l'occasion du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Déclaration ministérielle à l'occasion du sixième anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

Décembre. La Présidence a célébré le sixième anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, pierre angulaire de tous les instruments internationaux relatifs aux **droits de l'homme**, notamment des engagements pris par l'OSCE, à une cérémonie organisée à Vienne le 15 décembre avec la Présidence de l'Union européenne. Les participants ont examiné la contribution apportée par l'OSCE au respect des droits de l'homme dans les situations de conflit, appuyant, à cet égard, l'action que mènent, dans la région, la société civile et les défenseurs des droits de l'homme. Cette manifestation a donné aux participants l'occasion de réaffirmer leur attachement aux valeurs consacrées par la *Déclaration*, qui font partie intégrante de l'approche globale que l'OSCE applique en matière de sécurité. Le rapport annuel du BIDDH sur la situation des défenseurs des droits de l'homme dans la région de l'OSCE a été lancé en marge de cet événement.

Façonner l'avenir de l'OSCE

La Présidence a abordé plusieurs questions concrètes touchant l'avenir de l'OSCE. Comment planifier à long terme ? Quel sera son statut juridique ? Quel est l'avenir de la dimension économique et environnementale ? L'action menée par la Présidence pour dégager un consensus sur cet avenir commun a été l'un des principaux axes du travail qu'elle a accompli en 2008.

Planification à long terme. La Présidence a profité d'une décision adoptée en 2007 par le *Conseil ministériel* de Madrid pour inviter l'OSCE à adopter, pour le long terme, une fixation des priorités et une planification qui améliorent la continuité et la cohérence des activités. Les présidences de l'OSCE étant pour la première fois fixées trois ans à l'avance, la Présidence a transformé la Troïka qui gérait depuis longtemps le travail de l'OSCE en un Quintette.

Elle a demandé à cinq pays – la Troïka de 2008 et les futures présidences, à savoir l'Espagne, la Finlande, la Grèce, le Kazakhstan et la Lituanie – de fixer des priorités, invitant le groupe à se réunir pour la première fois en juin à Helsinki.

Les Ministres du Quintette ont défini, pour les prochaines années, plusieurs priorités : l'Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, la sécurité et la gestion des frontières, la lutte contre le terrorisme, la gestion des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles, la tolérance et la non-discrimination, l'égalité des sexes, l'économie et l'environnement, la lutte contre la traite des êtres humains et le renforcement du dialogue avec les partenaires de l'Organisation pour la coopération. Ils sont également convenus de la nécessité de doter l'OSCE de la personnalité juridique.

Ils ont réaffirmé l'approche globale adoptée par l'OSCE en matière de sécurité, sont convenus de l'utilité de l'OSCE dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit, et se sont engagés à redoubler d'efforts pour régler les conflits qui perdurent dans l'espace de l'OSCE.

Les Ministres du Quintette se sont également réunis à New York en septembre pour évoquer la préparation du *Conseil ministériel* d'Helsinki et une troisième fois à Helsinki juste avant le *Conseil*.

Le statut juridique de l'OSCE

La Présidence finlandaise s'est efforcée de trouver un accord sur le projet de Convention relative à la personnalité juridique et aux privilèges et immunités uniformes. Les États participants intéressés ont mené, en 2007, d'importants travaux sur cette question, sans pouvoir dégager de consensus autour de la signature du projet.

En juin, le Quintette est convenu que ce changement était une priorité à long terme. En octobre, la Présidence finlandaise a organisé une réunion informelle des États participants sur les questions qu'il restait à résoudre à propos du projet de Convention. Au *Conseil ministériel*, les Ministres ont adopté une *Décision* sur le *Renforcement du cadre juridique de l'OSCE*, chargeant le Président en exercice de poursuivre le dialogue sur la question et d'en rendre compte au *Conseil ministériel* suivant.

Avenir de la dimension économique et environnementale. La Présidence finlandaise a encouragé un débat de fond sur la deuxième dimension – économique et environnementale – de la sécurité, plusieurs délégations prenant acte de l'appel lancé en faveur d'une approche plus structurée des activités.

Pour garantir la continuité, la Présidence a demandé au Quintette de fixer des priorités à long terme dans cette dimension. Celui-ci a estimé que les migrations, les transports, la protection de l'environnement, la coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures, la bonne gouvernance, l'environnement et la sécurité devaient figurer en tête de liste.

La Présidence a suggéré d'abandonner la pratique actuelle consistant à faire tourner les thèmes annuels du *Forum économique et environnemental*, qui comprend deux sessions, pour utiliser les priorités nouvellement énoncées par le Quintette, et elle a recommandé de fusionner les deux sessions.

*Conseil
permanent*

Conseil permanent

Intervenants invités au Conseil permanent en 2008 :

10 janvier : **Ilkka Kanerva**, Ministre finlandais des affaires étrangères

24 janvier : **Dimitrij Rupel**, Ministre slovène des affaires étrangères

31 janvier (CP extraordinaire) : **Benita Ferrero-Waldner**, Commissaire européenne chargée des relations extérieures et la politique européenne de voisinage

19 février (CP extraordinaire) : **Vuk Jeremić**, Ministre serbe des affaires étrangères

27 février (Séance conjointe avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité) : **Bertie Ahern**, Premier Ministre irlandais

28 février : **Ján Kubiš**, Ministre slovaque des affaires étrangères

13 mars : **Heikki Talvitie**, Envoyé spécial du Président en exercice

10 avril : **Alexander Stubb**, Président en exercice de l'OSCE, Ministre finlandais des affaires étrangères

17 avril : **Amre Moussa**, Secrétaire général de la Ligue des États arabes

24 avril : **Terry Davis**, Secrétaire général du Conseil de l'Europe

4 juin (Séance conjointe avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité) : **Jaak Aaviksoo**, Ministre estonien de la défense

5 juin : **Miroslav Lajčák**, Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine

12 juin : **Peter Semneby**, Représentant spécial de l'Union européenne dans le Caucase du Sud

Général de brigade **Ferenc Banfi**, Chef de la Mission européenne d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine

3 juillet : **Sergueï Lebedev**, Secrétaire exécutif de la Communauté d'États indépendants

17 juillet : **Bernard Kouchner**, Ministre français des affaires étrangères

14 août : **Heikki Talvitie**, Envoyé spécial du Président en exercice

28 août (CP extraordinaire) : **Ekaterine Tkechelachvili**, Ministre géorgienne des affaires étrangères

4 septembre : **Lamberto Zannier**, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

10 septembre (CP extraordinaire) : **Vuk Jeremić**, Ministre serbe des affaires étrangères

16 octobre : **Erhard Busek**, ancien Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

29 octobre (Séance conjointe avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité) : **Costas Papacostas**, Ministre chypriote de la défense

6 novembre : **Lulzim Basha**, Ministre albanais des affaires étrangères
Pierre Morel, Représentant spécial de l'Union européenne pour l'Asie centrale et pour la crise en Géorgie

20 novembre : **Heikki Talvitie**, Envoyé spécial du Président en exercice

Conseil permanent

Le Conseil permanent est le principal organe de consultation politique et de décision de l'OSCE. Il se réunit chaque semaine à la Hofburg et a été présidé, en 2008, par l'Ambassadeur finlandais Antti Turunen.

Au cours de l'année, de nombreux représentants des États participants ont pris la parole au Conseil permanent pour exposer leurs vues sur les questions litigieuses du moment. Pour la première fois, le Premier Ministre irlandais d'alors, Bertie Ahern, a pris la parole à l'OSCE, lors d'une séance conjointe du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Les trois comités, reflets des trois dimensions de la sécurité de l'OSCE, ont poursuivi leur travail. Créés en 2007, ils ont examiné plusieurs initiatives politiques et élaboré des textes qui ont été repris dans plusieurs décisions du Conseil permanent et du Conseil ministériel.

Le Comité de sécurité, présidé par l'Ambassadeur György Molnár, Représentant permanent de la Hongrie, a examiné des questions relatives à la police, à la lutte contre le terrorisme, à la gestion des frontières et à l'application de la *Décision ministérielle* de Madrid relative à *l'Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*.

Le Comité économique et environnemental, présidé par l'Ambassadeur Kairat Abdrakhmanov, Représentant permanent du Kazakhstan, a examiné la suite à donner au seizième *Forum économique et environnemental sur la coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures*.

Le Comité sur la dimension humaine a été présidé par l'Ambassadeur Eoin O'Leary, Représentant permanent de l'Irlande. Il a aidé l'OSCE à combattre la traite des êtres humains, se concentrant sur le renforcement des réponses apportées par la justice pénale, ainsi que sur l'application du *Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE*, qui vise à intégrer les minorités rom et sinti dans la population européenne. Il s'est employé à renforcer l'état de droit dans l'espace de l'OSCE et a recherché les moyens de contribuer à la phase de mise en œuvre de l'initiative de *l'Alliance des civilisations*.

*Forum pour la
coopération en
matière de
sécurité (FCS)*

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), présidé successivement en 2008 par l'Espagne, l'Estonie et la Finlande, a continué de se concentrer sur les questions politico-militaires fondamentales que sont la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité (MDCS), les armes légères et de petit calibre (ALPC), les stocks de munitions conventionnelles et le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*.

En décembre de cette année agitée et difficile, les délégations avaient pris des initiatives qui avaient conduit à l'adoption de 17 nouvelles *Décisions*. Certaines d'entre elles étaient des mesures supplémentaires qui actualisaient des engagements existants, tandis que d'autres introduisaient de nouveaux domaines de travail pour le Forum. Au cours de l'année, le Forum a également apporté d'importantes contributions à des réunions telles que le *Conseil ministériel* d'Helsinki, la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* et la troisième *Réunion biennale des Nations Unies pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères*.

L'intensification du dialogue sur les MDCS et la maîtrise des armements a montré l'importance que revêt le Forum pour l'examen des questions de sécurité en Europe.

L'accroissement des tensions et le déclenchement d'hostilités en Géorgie ont été à l'origine de plusieurs activités du Forum. L'une des principales a été le recours aux mesures de réduction des risques prévues dans le *Document de Vienne 1999* suite à l'incident du 20 avril au cours duquel un véhicule aérien sans pilote a été abattu au dessus de l'Abkhazie (Géorgie). Le Président du Conseil permanent a également sollicité l'avis politico-militaire du Forum à propos des dispositions de la *Décision No 3* du *Conseil ministériel* de Bucarest qui renforcent le rôle de l'OSCE en tant qu'enceinte de dialogue politique, et il s'est ensuivi un dialogue constructif.

L'une des manifestations les plus importantes du Forum, la dix-huitième *Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA)*, tenue en mars, a permis aux États participants d'examiner l'application actuelle et future des MDCS convenues, et à des experts d'échanger des données d'expérience, de faire des propositions et d'évaluer la mise en œuvre des engagements pris par l'OSCE dans ce domaine. Immédiatement avant, les chefs des centres de vérification se sont réunis pour la deuxième fois.

Le Forum a suggéré des thèmes pour la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* qui s'est tenue à Vienne en juillet. Les débats ont confirmé la pertinence du *Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (CFE)*.

Suite aux débats des groupes de travail et des séances plénières du Forum concernant l'amélioration de l'application des dispositions du *Document de Vienne 1999*, il a été décidé de tenir compte des jours fériés nationaux dans la planification des activités de vérification.

En outre, le Forum a adopté une *Décision* relative à l'organisation d'un *Atelier de l'OSCE sur une approche globale du renforcement de la cybersécurité*, qui se tiendra à Vienne en 2009. Cette décision a été prise à l'initiative de la Présidence estonienne du Forum.

Les *Documents* de l'OSCE *sur les armes légères et de petit calibre (ALPC)* et *sur les stocks de munitions conventionnelles* ont continué de susciter un intérêt considérable au sein du

Forum. Celui-ci a adopté de nouvelles décisions sur les points suivants : Actualisation des principes de l'OSCE pour les contrôles à l'exportation de systèmes portatifs de défense aérienne ; Actualisation des catégories de notification de systèmes d'armes et équipements devant faire l'objet de l'échange d'informations sur les transferts d'armes classiques ; Introduction de meilleures pratiques pour prévenir les transferts déstabilisants d'armes légères et de petit calibre par la voie du transport aérien et questionnaire associé ; Échange d'informations en ce qui concerne les modèles types de certificats d'utilisation finale et les procédures de vérification correspondantes ; et Aperçu des aspects relatifs à l'élimination du propergol liquide dans l'espace de l'OSCE. L'OSCE a également publié un *Manuel des meilleures pratiques concernant les munitions conventionnelles*.

Le Forum a continué d'aider activement les États participants à appliquer les documents relatifs aux *ALPC* et aux *stocks de munitions conventionnelles*. En 2008, l'OSCE a continué de mettre en œuvre, avec le PNUD, deux programmes conjoints d'assistance au Monténégro et en Biélorussie. La deuxième phase du programme intégré d'assistance au Tadjikistan dans les domaines des *ALPC* et des stocks de munitions conventionnelles est en voie d'achèvement. Le Forum a également lancé un programme de ce type. Il a reçu trois nouvelles demandes d'assistance dans ce domaine.

En février, le Forum a tenu un *Atelier sur les incidences de questions techniques, de gestion et financières sur les projets existants et prévus de l'OSCE concernant les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles*.

Le Forum a adopté une nouvelle *Décision* pour mieux faire connaître et appliquer le *Code de conduite*, qui vise à promouvoir un comportement responsable et coopératif dans le domaine de la sécurité, à accroître les responsabilités des États les uns envers les autres, et à renforcer le contrôle démocratique des forces armées dans la région de l'OSCE. En outre, l'idée d'actualiser le questionnaire correspondant a gagné de nouveaux partisans.

Le Forum a également continué de promouvoir l'application de la *résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU* relative à la non-prolifération des armes de destruction massive. Les États participants ont évoqué la préparation d'un guide des meilleures pratiques.

Une séance spéciale du Groupe de travail A s'est tenue en janvier pour renforcer le rôle de l'OSCE dans la lutte contre les mines antipersonnelles.

En 2008, les trois présidences du Forum ont continué de renforcer la coopération entre le Forum et le Conseil permanent dans l'esprit du concept de sécurité globale et indivisible. Trois séances conjointes et trois séances conjointes spéciales ont été organisées pour examiner les questions multidimensionnelles qui intéressent les deux organes.

*Assemblée
parlementaire de
l'OSCE*

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Créée par le Sommet de Paris en 1990 et forte de 320 membres, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a pour principale fonction de promouvoir, entre les parlementaires élus de la région de l'OSCE, le dialogue sur les questions qui intéressent cette dernière. Elle s'emploie à accroître la sécurité dans les trois dimensions de l'OSCE. Dans la Déclaration qu'elle adopte à sa Session annuelle, en juillet, elle donne des recommandations aux institutions de l'OSCE ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États participants.

L'année 2008 a été, pour l'Assemblée et pour son Secrétariat international établi à Copenhague, une année chargée. La *Session annuelle* s'est tenue en juillet à Astana (Kazakhstan), la *Réunion d'hiver* en février à Vienne (Autriche) et les *Réunions d'automne* en septembre à Toronto (Canada). Les dirigeants de l'Assemblée ont dû mener leur activité politique dans le cadre de calendriers extrêmement chargés. Quant au programme d'observation d'élections, qui cette année a compris huit missions, il est demeuré l'une des activités phares de l'OSCE.

Présidence

À la *Session annuelle*, Goran Lenmarker (Suède) a quitté ses fonctions de Président de l'Assemblée, ayant assumé celles-ci deux années consécutives, ce qui est le maximum autorisé. Joao Soares (Portugal) a été élu pour lui succéder. Une fois élu, le Président Soares a exprimé son intention de raviver le débat sur les principaux problèmes de sécurité que connaît la région de l'OSCE. Il a souligné que la principale priorité de l'Assemblée parlementaire était de jouer, par son jugement politique, un rôle de premier plan dans les missions d'observation d'élections qu'effectue l'OSCE. Il a annoncé son intention d'introduire davantage d'équilibre et de transparence dans l'activité de l'Organisation.

La crise géorgienne

Depuis août, la crise géorgienne est au cœur des activités de l'Assemblée. Le Président Soares a réagi promptement en publiant une déclaration appelant à la retenue, et il a nommé le Président émérite Lenmarker Envoyé spécial dans la zone du conflit. Peu de temps après, le Président Soares s'est rendu à Moscou, tandis que le Président émérite Lenmarker se rendait en Géorgie (Tbilissi et Gori). Aux *Réunions d'automne*, l'Assemblée a tenu, après avoir entendu des exposés du Ministre géorgien des affaires étrangères et de l'Ambassadeur russe auprès des Nations Unies, un débat général sur la situation en Géorgie. Le Président émérite Lenmarker a également présenté un rapport initial, appelant au déploiement d'observateurs et à la création d'une commission indépendante chargée d'étudier les événements.

Dialogue parlementaire

Dix-septième Session annuelle, Astana, 29 juin-3 juillet. Pour la première fois de son existence, l'Assemblée a tenu sa *Session annuelle* en Asie centrale : la dix-septième *Session annuelle* a réuni, du 29 juin au 3 juillet à Astana (Kazakhstan), 227 parlementaires représentant 49 pays. Le Président Nursultan Nazarbayev et les présidents des deux chambres du Parlement kazakh ont pris la parole. Le thème général a été la transparence au sein de l'OSCE et de vigoureux débats ont eu lieu sur la nécessité de réglementer les entreprises

militaires privées, la sécurité en Géorgie, l'Afghanistan, la cybersécurité, la protection de l'environnement, les changements climatiques, le commerce, la gestion de l'eau, les migrations, la violence à l'égard des femmes, la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la nécessité que les États participants ouvrent davantage leurs archives historiques.

L'Assemblée a adopté la *Déclaration d'Astana*, dans laquelle elle appelle les États participants à s'engager sans réserve, au plus haut niveau politique, à respecter pleinement les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'OSCE et à renforcer l'Organisation à l'avenir. Elle a également invité l'OSCE et ses États participants à examiner régulièrement ses propositions et à mieux l'utiliser pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme.

Réunions d'automne, Toronto, 18-20 septembre. Les *Réunions d'automne* ont porté sur la place de l'OSCE dans un monde ouvert : commerce, sécurité et migrations. Parallèlement au séminaire se sont tenus le *Forum méditerranéen*, qui a, cette année, porté sur le thème de l'intégration et de la coopération, et une réunion du Comité permanent. Le débat spécial sur la Géorgie, qui a été l'un des points forts des réunions, a permis à diverses opinions de s'exprimer. Le Secrétaire général de l'OSCE a présenté au Comité permanent le projet de budget 2009 et s'est félicité de l'intérêt que les parlementaires portaient à l'OSCE. Le *Forum méditerranéen*, qui a attiré un public sans précédent, a accueilli des délégations parlementaires de haut niveau des partenaires pour la coopération. Le Forum a débattu des activités multilatérales menées pour accroître la stabilité et l'unité dans la Méditerranée, y compris l'Union de la Méditerranée et la Dimension méditerranéenne de l'OSCE.

Réunion d'hiver, Vienne, 21-22 février. La *Réunion d'hiver*, deuxième manifestation de l'année par son ampleur, a permis aux parlementaires de dialoguer directement avec des responsables de l'OSCE et d'étudier la suite à donner à la *Déclaration de Kiev* que l'Assemblée avait adoptée en 2007. L'Assemblée a tenu deux débats spéciaux : l'un sur le Kosovo, l'autre sur le *Traité FCE* et la défense anti-missiles.

Observation des élections

En 2008, l'Assemblée a participé, avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), à six missions d'observation des élections de l'OSCE au cours desquelles des membres désignés de l'Assemblée parlementaire ont dirigé les observateurs de courte durée. Elle a également, pour son propre compte, déployé une mission d'observation aux États-Unis. Conformément à la pratique établie, le Président en exercice a nommé les coordonnateurs spéciaux suivants :

- Alcee Hastings (membre du Congrès des États-Unis) pour les élections présidentielles en Géorgie (5 janvier) ;
- Anne-Marie Lizin (sénatrice belge) pour les élections présidentielles en Arménie (19 février) et les élections législatives en Biélorussie (28 septembre) ;
- Roberto Battelli (député slovène) pour les élections législatives en Serbie (11 mai) ;
- Joao Soares (député portugais) pour les élections législatives en Géorgie (21 mai) et les élections générales aux États-Unis, précédées d'un séminaire électoral à Washington les 22 et 23 septembre ;
- Pia Christmas-Møller (députée danoise) pour les élections législatives dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (1er juin, renouvelées le 15 juin).

Outre le déploiement de missions, l'Assemblée a engagé un dialogue sur les élections et sur les pratiques d'observation. Après le discours prononcé par le Président devant l'Assemblée de la Communauté d'États indépendants, un groupe de travail informel a engagé un dialogue sur les normes d'observation et sur la transparence. Le Secrétaire général Spencer Oliver a rencontré, à Copenhague, le nouveau Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Il a également présenté le point de vue de l'Assemblée à un séminaire sur l'observation d'élections tenu à Vienne en juillet.

Politique régionale, travail de terrain

Les Comités et les Représentants de l'Assemblée travaillent avec les opérations de terrain pour promouvoir le dialogue parlementaire sur différentes questions politiques.

Le Représentant spécial pour le conflit du Haut-Karabakh, le Président émérite Lennmarker, a continué de promouvoir le dialogue parlementaire en Arménie et en Azerbaïdjan afin d'appuyer le processus de paix du Groupe de Minsk. Il s'est rendu dans les deux pays en septembre pour examiner la nouvelle dynamique de résolution du conflit.

En février, l'Assemblée s'est vu présenter, par son Équipe chargée de la Moldavie, un rapport de visite dans ce pays. Ce rapport invitait à reprendre les négociations sur le statut de la Transnistrie. Lors d'une réunion tenue avec la délégation moldave à la *Réunion d'hiver*, l'Équipe a évoqué la perspective d'institutionnaliser les contacts parlementaires entre Chisinau et Tiraspol.

Le Groupe de travail ad hoc sur la Biélorussie a continué de promouvoir le dialogue, la démocratie et la tenue d'élections libres et équitables dans ce pays. Il s'est entretenu avec des parlementaires biélorusses lors de réunions de l'Assemblée. En outre, la directrice du Groupe, Uta Zapf, a participé, afin de coordonner les politiques, aux réunions de la Troïka parlementaire composée de représentants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

Le Représentant spécial pour l'Asie centrale, le Vice-Président Kimmo Kiljuinn, a continué d'encourager la participation active des membres d'Asie centrale aux travaux de l'Assemblée. Il a rencontré les délégations d'Asie centrale en marge des réunions de l'Assemblée pour évoquer la coopération régionale et d'autres thèmes qui intéressent l'OSCE. En mars, il s'est rendu au Turkménistan.

Vers la fin de l'année, le Président Soares a nommé Michel Voisin Représentant spécial en Afghanistan. Tout au long de 2008, l'Assemblée a invité des parlementaires afghans à participer à ses réunions. Elle a également participé à la *Conférence OSCE-Afghanistan*, soulignant le rôle que les parlementaires jouent à l'OSCE.

L'Assemblée a poursuivi l'action durable qu'elle mène pour améliorer le dialogue et la coopération avec les partenaires méditerranéens. Le Représentant spécial Alcee Hastings a continué d'œuvrer tout au long de 2008 pour sensibiliser l'opinion aux problèmes de sécurité qui se posent en Méditerranée, visitant la région en décembre.

La Vice-Présidente et Représentante spéciale pour Guantánamo, Anne-Marie Lizin, s'est rendue au centre de détention de Guantánamo Bay pour la troisième fois le 26 mars,

continuant d'étudier la situation des détenus. Elle a présenté son rapport à la *Session annuelle*.

La Vice-Présidente et Représentante spéciale pour la parité des sexes, Tone Tingsgaard, a présenté son rapport à la *Session annuelle*, appelant à nommer, à l'OSCE, davantage de femmes à des postes de responsabilité. En 2008, elle a appelé l'attention sur le problème de la violence faite aux femmes et a participé, le 20 octobre à Douchanbé, à un séminaire consacré aux méthodes innovantes de lutte contre cette violence.

Le Représentant spécial pour le budget de l'OSCE, Petr Blondal, a rencontré des membres du Bureau du Secrétaire général et du BIDDH, ainsi que les commissaires aux comptes.

Roberto Battelli, Représentant spécial pour l'Europe du Sud-Est, s'est rendu plusieurs fois dans la région en 2008, y compris en tant que Coordonnateur spécial du Président en exercice lors des élections tenues en mai en Serbie. Il a également représenté l'Assemblée à des réunions d'initiatives régionales, y compris la première réunion du Conseil de coopération régionale. En octobre, l'Assemblée a organisé, avec le Représentant spécial de l'OSCE pour la traite des êtres humains, une table ronde sur ce thème en marge d'une visite effectuée à la Mission de l'OSCE à Sarajevo.

Le Représentant spécial pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée, Carlo Vizzini, a présenté aux *Réunions d'automne* un rapport appelant à élaborer une législation européenne commune et à accroître la coopération des autorités locales contre la criminalité organisée.

Président de l'Assemblée parlementaire :
Joao Soares à compter du 3 juillet,
date à laquelle il a succédé à Goran Lennmarker
www.oscepa.org

*Opérations de
terrain de
l'OSCE*

*Europe
du Sud-Est*

Présence en Albanie

La Présence en Albanie a aidé le pays à consolider ses institutions en l'aidant à réformer son appareil judiciaire, sa législation et son système électoral, à renforcer son système parlementaire, à combattre la traite des êtres humains, à former la police, à combattre la corruption, à promouvoir la bonne gouvernance et à réformer le régime de la propriété et l'administration régionale. Elle a également œuvré en faveur de médias indépendants et s'est employée à renforcer la société civile. Une étape a été franchie avec un important projet d'assistance technique visant à moderniser ses systèmes d'état civil et d'adresses.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Assistance à la police des frontières et à la police nationale. La Présence a aidé la police des frontières et de l'immigration à mettre en œuvre la *Stratégie intégrée de gestion des frontières*, facilitant, par des activités menées au siège et sur le terrain, la tenue de réunions conjointes de coopération aux frontières et la conclusion d'accords transfrontaliers. Pour aider à combattre la criminalité, elle a formé une dizaine de policiers et de douaniers à la fouille de véhicules et à la détection de faux documents. Dans le cadre d'un atelier régional, elle a formé, à l'appui de la nouvelle *Loi sur la police nationale*, 30 cadres policiers au fonctionnement de centres d'évaluation de l'encadrement. Quinze cadres policiers de la région et experts internationaux de la police ont assisté à une *Conférence sur la formation des policiers dans les Balkans*, qui avait pour but d'aider à recenser les moyens disponibles et à créer des réseaux de formateurs. La Présence a également organisé, à l'intention de 150 policiers, des cours en seconde langue.

Élimination de munitions. La Présence a aidé, par l'entremise du Forum pour la coopération en matière de sécurité, l'Albanie à éliminer d'importantes quantités de *mélange*. Tout ce combustible a maintenant été enlevé des trois sites initiaux et neutralisé dans le cadre d'un projet financé par la Grèce, le Danemark, la Finlande et la Suède.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Aide à la réforme de la propriété. La Présence a aidé à élaborer, avec l'Agence nationale de restitution et d'indemnisation, une carte de base, premier niveau de numérisation d'un système d'information géographique. Une première opération d'inscription foncière a été menée le long du littoral méridional du pays dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne.

Aide à la décentralisation et à la régionalisation. Vingt-sept juges ont été formés au principe d'accès à la justice dans le cadre d'un atelier régional tenu avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et la Commission économique de l'ONU pour l'Europe. Avec le Conseil de l'Europe, la Présence a aidé les maires de cinq municipalités à assumer leurs fonctions, à gérer les services publics et à faciliter la participation des citoyens.

Promotion d'une bonne gouvernance. La Présence a accueilli une conférence qui avait pour but d'assurer l'intégration locale des priorités nationales relatives à la lutte contre la corruption compte tenu de l'accroissement des compétences des autorités locales. Elle a aidé

à former 400 fonctionnaires de l'Inspection des finances au cadre juridique des conflits d'intérêts.

Aide à la protection et à la réinsertion des victimes de la traite. La Présence a aidé à rédiger et à publier la *Stratégie nationale de lutte contre la traite pour 2008-2010* et le *Plan d'action* correspondant, tenant une conférence nationale pour présenter ces documents. Elle a produit deux manuels qui doivent aider les services de police et les services sociaux à mieux identifier, orienter et protéger les victimes et victimes potentielles de la traite. Elle a formé des policiers au problème de la traite et des travailleurs sociaux à la prévention de la traite et à la protection des victimes.

Promotion d'une meilleure gestion de l'environnement. Conformément aux recommandations de la *Convention d'Aarhus* sur le renforcement de la participation des citoyens, la Présence a facilité la participation d'organisations non gouvernementales (ONG) à l'élaboration d'une loi sur la participation du public aux décisions relatives à l'environnement. Des fonctionnaires et des représentants d'ONG se sont rendus en Finlande et en Autriche pour étudier les meilleures pratiques d'évaluation de l'impact environnemental et d'exploitation des sources d'énergie renouvelables.

Activités liées à la dimension humaine

Aide à la réforme électorale. La Présence a aidé l'Albanie à créer un nouveau registre national d'état civil, finalisé en décembre, étape clé du projet mis en œuvre par le Gouvernement pour moderniser ses systèmes d'adresses et d'état civil. Ce projet est financé par la Commission européenne. La Présence a aidé la Commission parlementaire ad hoc sur la réforme électorale à intégrer un quota de femmes dans le *Code électoral* récemment promulgué. Elle a aidé à tenir une réunion à laquelle participaient des ONG représentant des personnes handicapées, réunion dont les conclusions ont ensuite été présentées à la Commission ad hoc.

Renforcement du Parlement. La Présence a tenu plusieurs réunions régionales pour faciliter la communication entre les députés et les citoyens. Elle a aidé les députées à créer un Groupe des femmes. Parallèlement à d'autres Missions de l'OSCE dans la région, elle a tenu une conférence régionale destinée aux députées. Avec l'aide du Parlement néerlandais, elle a formé des bibliothécaires et archivistes parlementaires. Elle a également commencé à faciliter la mise en place d'un réseau informatisé.

Renforcement du système judiciaire. La Présence a aidé, sur le plan technique, à créer un Service national de mise à l'épreuve, dont le rôle a été examiné lors d'un séminaire auquel ont assisté 40 juges et procureurs. Elle a organisé, à cette fin, un stage de formation. Elle a aidé à élaborer les textes d'application de la *législation relative à la police nationale et à l'inspection des finances*. Elle a publié un manuel de police qui indique comment traiter les mineurs délinquants ou victimes d'infractions. Avec la Commission de la fonction publique, elle a formé 36 fonctionnaires locaux de Shkodra et de Lezha à la réglementation de la fonction publique et à la résolution des différends. Elle a publié un *Manuel des juges du siège sur les ordonnances de protection* et une brochure sur la violence familiale. Elle a financé, en ce qui concerne la protection des témoins, le déplacement en Italie de procureurs chargés d'infractions graves et de membres de la Direction albanaise chargée de cette question.

Droits de l'homme. Avec le Bureau du Médiateur, la Présence a installé quelque 70 boîtes à lettres scellées dans chaque centre de détention du pays pour permettre aux détenus de se plaindre au Bureau lorsqu'ils estiment que leurs droits sont bafoués. Elle a tenu une conférence sur la manière de combattre la discrimination à l'égard des Roms et de mieux faire comprendre leurs problèmes. Elle a continué de présider des réunions de coordination donateurs/Gouvernement sur des questions liées aux Roms et à la réforme des prisons.

Développement des médias. La Présence a aidé le Conseil national de la radio et de la télévision à produire un projet de stratégie de télévision numérique dans le cadre d'une consultation financée par l'Autriche. Elle a également aidé le Service public de radiodiffusion à élaborer une politique d'application de cette stratégie. Avec l'appui du Représentant pour la liberté des médias, elle a veillé au respect de la transparence dans l'élaboration d'une nouvelle loi sur la radio et la télévision. Elle a lancé, avec l'appui financier de la Commission européenne, un projet de création d'un organe d'autoréglementation des médias.

Promotion de la société civile et des droits des citoyens. Avec l'aide de la Présence, les Centres de développement de la société civile ont continué d'appuyer cette activité dans leurs communautés respectives. Les Centres ont consulté des ONG locales sur un projet de loi qui créerait un Fonds albanais de développement de la société civile.

Promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes. La Présence a aidé le Parlement à adopter une *Loi sur l'égalité des sexes*. Elle a conseillé les personnes chargées d'en élaborer les textes d'application. Elle a continué d'aider les femmes victimes de la région de Kukes par l'entremise d'un Centre d'accueil financé par l'Allemagne.

Chef de la Présence :
Ambassadeur Robert Bosch
Budget : 3 544 600 €
www.osce.org/albania

Mission en Bosnie-Herzégovine

La Mission a continué de renforcer la démocratie et la bonne gouvernance, menant à bien deux projets d'appui à la gouvernance locale avec la participation de plus de la moitié des municipalités du pays. Dans le cadre de l'action menée pour promouvoir l'état de droit, elle a continué de participer activement à la répression des crimes de guerre et aux réformes législatives connexes. Elle a contribué à la réforme en cours de l'éducation, traitant les questions d'accès et de discrimination, de bonne gestion et de participation effective de la communauté. Elle a, enfin, aidé le pays à respecter ses engagements politico-militaires.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Maîtrise des armements. La Mission a collaboré avec les autorités pour améliorer la sécurité des stocks de munitions, promouvant la destruction des armes légères et de petit calibre et des munitions excédentaires et un meilleur contrôle public des armes et des munitions. Bien qu'aucune législation n'ait été adoptée à ce sujet, l'activité menée dans ce domaine a contribué à sensibiliser l'opinion.

La Mission a également facilité la mise en œuvre du *régime sous-régional de maîtrise des armements* dans le cadre de l'*Annexe IB des Accords de paix de Dayton*, apportant un appui technique, logistique et linguistique à 17 réunions.

Respect des engagements. Le Ministère de la défense et la Mission ont organisé, pour une centaine de hauts responsables de la sécurité de l'État et des Entités, quatre séminaires sur le *Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*. La coopération interministérielle et interinstitutions a également été renforcée.

Activité parlementaire. En conviant les parlementaires chargés de la défense, de la sécurité et du renseignement à des visites d'étude, la Mission les a aidés à comprendre les principes du contrôle parlementaire. La coopération interinstitutions a aidé à organiser, pour les parlementaires et agents des ministères, une conférence régionale sur la coopération à mettre en œuvre en cas de catastrophe naturelle.

Renforcement des capacités. Avec le Conseil des ministres et le Ministère de la sécurité, la Mission s'est employée à mettre en œuvre la politique de sécurité du pays. Trois stages organisés sur ce thème avec le soutien financier de la Finlande ont réuni 70 fonctionnaires nationaux et locaux, membres de la société civile et professionnels des médias.

Avec le Ministère de la sécurité et le Centre de Genève pour les politiques de sécurité, la Mission a organisé un séminaire de haut niveau pour examiner la contribution du pays à l'amélioration de la sécurité dans la région.

Activités économiques et environnementales

Emploi et économie. La Mission a aidé à organiser 12 salons d'information sur l'emploi et 30 séminaires d'initiative avec des municipalités, des bureaux de placement, des entreprises, des organismes de développement et des groupes de la société civile. Plus de 400 jeunes ont trouvé un emploi et 50 ont lancé une activité.

Activités liées à la dimension humaine

Poursuite des crimes de guerre. À titre de priorité absolue, la Mission a prodigué aux institutions nationales conseils et assistance pour les aider à poursuivre les crimes de guerre. Elle a également continué de suivre les affaires transférées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), publiant 15 rapports détaillant les problèmes et proposant des solutions. Elle a préconisé de resserrer la coopération entre le TPIY, l'État et les Entités. Par ses activités de formation et d'assistance technique, elle a renforcé l'aptitude de la justice à poursuivre les crimes de guerre.

Réforme de l'appareil judiciaire. Pour appuyer les réformes institutionnelles et législatives en cours, la Mission a régulièrement présenté aux principaux acteurs ses conclusions sur l'aptitude de la justice à opérer efficacement et rationnellement. Elle a facilité l'adoption d'une Stratégie nationale de réforme de la justice, la réforme de la législation et l'amélioration de la justice des mineurs.

Protection des droits de l'homme. La Mission a continué d'aider à la nomination du médiateur, institution récemment réformée. Elle a évalué l'aptitude fonctionnelle des groupes de travail législatifs et des procédures de contrôle à remédier aux violations des droits de l'homme.

Promotion des droits des Roms et des minorités nationales. La Mission a largement contribué à ce que le pays participe à la *Décennie de l'intégration des Roms*, appuyant l'élaboration de *plans d'action* pour le logement, la santé et l'emploi. Elle a également renforcé les capacités des conseils des minorités nationales et des associations rom.

Aide au retour. La Mission a appuyé l'action menée par la Commission nationale des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que la révision de la *Stratégie d'application de l'Annexe VII des Accords de paix de Dayton*. Avec les Missions de l'OSCE, la Commission européenne et le HCR en Croatie, en Serbie et au Monténégro, elle a aidé à promouvoir l'application de la *Déclaration de Sarajevo (l'Initiative 3 x 4)*, qui vise à faciliter le retour ou l'intégration locale des réfugiés et des personnes déplacées dans la région.

Égalité des sexes et violence familiale. La Mission a continué de promouvoir l'application de la *Résolution 1325* du Conseil de sécurité de l'ONU sur *les femmes, la paix et la sécurité*, de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et de la *Loi sur l'égalité des sexes* adoptée par la Bosnie-Herzégovine. Elle a suivi les réponses apportées par les autorités locales à la violence familiale et a appuyé des initiatives locales qui visent à améliorer la communication entre les parties concernées.

Lutte contre la traite. La Mission a organisé, avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et la Représentante spéciale de l'OSCE et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, un *séminaire* qui a été accueilli par le Parlement bosniaque et auquel ont participé 30 parlementaires de la région.

DÉMOCRATISATION

Gouvernement transparent et responsable. La Mission a appuyé la coopération régionale des députés et fonctionnaires du Parlement sur l'intégration européenne, le travail mené avec les institutions de contrôle et la participation des femmes à la prise de décisions. Elle a

continué d'appuyer le développement des techniques de l'information, l'introduction d'un calendrier parlementaire permanent et l'informatisation des documents parlementaires. Elle a continué de promouvoir l'adoption d'un code de conduite et l'ouverture du Parlement au public.

La Mission a achevé deux projets pluriannuels de gouvernance locale : le *Programme de réforme de l'administration municipale*, qui a été mené à bien par 95 des 102 municipalités participantes et le projet *UGOVOR (Contrat)*, mené à bien par 70 des 80 municipalités participantes. Les deux projets ont visé à améliorer la transparence et la responsabilité de l'administration municipale, notamment en ce qui concerne la planification stratégique, la discipline budgétaire et le recrutement axé sur le mérite. En outre, il a été convenu que la responsabilité du projet *Beacon Scheme*, qui reconnaît et récompense l'excellence dans les services municipaux, serait transféré aux autorités nationales en 2009.

L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies municipales de communication dans le cadre de l'*Initiative d'information du public* a amélioré la communication entre les municipalités et le public. Une autre initiative mise en œuvre dans 18 municipalités plus petites a renforcé l'aptitude des médias locaux à mettre en rapports les autorités et les citoyens et à résoudre les problèmes locaux. La Mission a également organisé la première université d'été pour journalistes.

Législation et réglementation. La Mission a aidé plus de 95 % des municipalités du pays à aligner leur réglementation sur la nouvelle *Loi de décentralisation* et a aidé les deux Entités à poursuivre leur réforme des collectivités locales.

Participation des citoyens. Quelque 650 jeunes ont participé au projet de *Parlement ouvert*, qui a compris 10 débats télévisés entre des députés et des jeunes et six visites pédagogiques du Parlement.

QUESTIONS ÉLECTORALES

À la demande de la Commission électorale, la Mission a fourni des avis d'experts sur la législation électorale, y compris sur le financement des partis politiques et sur les conflits d'intérêts. Elle a également appuyé l'introduction, dans la *Loi électorale*, d'amendements visant à autoriser les personnes qui résidaient à Srebrenica en 1991 à voter aux élections locales dans cette ville. Ce projet, qui a accru la participation à ce scrutin (63 % contre 36 % en 2004), a été soutenu financièrement par les États-Unis, la Suède et les Pays-Bas.

ÉDUCATION

Promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit. La Mission a mené à bien un projet pilote qui a visé à promouvoir la bonne gouvernance dans les écoles. Près de 50 écoles du canton de Zenica-Doboj ont participé à ce projet financé en partie par l'Allemagne et il a été décidé de reproduire cette activité ailleurs en 2009. Un rapport sur la scolarisation a conduit à mettre en œuvre deux projets pilotes d'optimisation des réseaux scolaires à Sanski Most et à Banja Luka. Dans le cadre de visites d'étude, on a présenté à des écoliers, enseignants et parents d'autres régions du pays le modèle d'intégration scolaire appliqué dans le district de Brčko. Pour renforcer les réseaux régionaux, des directeurs d'école ont rencontré des homologues slovènes, tandis que des membres de l'Association nationale de

parents d'élèves ont rencontré des homologues monténégrins pour mettre en œuvre des projets transfrontaliers.

Amélioration de l'accès et non-discrimination. Face à l'inégalité potentiellement déstabilisante constatée dans le domaine de l'accès à l'école, la Mission a aidé, en 2008, à introduire un *Indice de l'intégration*, outil d'auto-évaluation scolaire qui vise à faire en sorte que tous les enfants puissent fréquenter des écoles appropriées et accueillantes. Avec l'appui financier du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, elle a facilité l'élaboration d'un *Manuel des minorités nationales* destiné aux écoles primaires. Elle a également appuyé l'introduction d'un cours sur la culture des religions, financé par l'Allemagne et la Norvège. Elle a continué de soutenir logistiquement la formation d'auteurs, de réviseurs et d'utilisateurs de manuels d'histoire.

Aide à la participation. La Mission a organisé des débats publics et une vingtaine d'émissions de radio pour donner des recommandations sur la mise en œuvre de la *Loi-cadre sur l'éducation préscolaire*. Elle a également organisé, dans le cadre de l'*Initiative pour une culture de la tolérance*, plus de 40 réunions auxquelles ont assisté des écoliers, des parents et des enseignants de communautés aussi bien divisées que monoethniques. Elle a œuvré pour renforcer le respect mutuel et la compréhension en organisant des ateliers sur des thèmes tels que l'identité, les préjugés et les stéréotypes, ainsi que des visites de sites culturels.

Chef de la Mission :

Ambassadeur Gary Robbins à compter du 30 octobre,

date à laquelle il a succédé à l'Ambassadeur Douglas Davidson, dont le mandat a expiré le 15 septembre

Budget : 15 254 500 €

www.oscebih.org

Mission au Kosovo

La Mission au Kosovo a continué de s'acquitter de son mandat malgré les changements politiques qui se sont produits du fait de la proclamation d'indépendance survenue le 17 février, conservant une attitude de neutralité conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui définit le cadre d'action de la Mission.

La Mission a continué de mener à bien sa tâche largement reconnue de renforcement des institutions (1), plaçant un accent particulier sur le respect des droits de l'homme et des communautés. Elle est actuellement le seul acteur civil international possédant une importante présence de terrain au Kosovo. La reconfiguration de la présence civile internationale confère à la Mission un rôle encore plus important.

(Note : 1. Toutes les références aux institutions/dirigeants du Kosovo renvoient aux institutions provisoires d'administration autonome.)

Présence continue sur le terrain

La réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a conféré de l'importance à la présence de l'OSCE sur le terrain, notamment en ce qui concerne la protection des droits des communautés. La Mission représente les « yeux et les oreilles » de la communauté internationale au Kosovo, avec du personnel présent dans chaque municipalité, dans la plupart des ministères, à l'Assemblée et dans plusieurs institutions publiques indépendantes. Les équipes municipales de l'OSCE et ses sections spécialisées dans la propriété, la bonne gouvernance, les questions communautaires, la justice et la police tiennent la communauté internationale informée des événements et aident à susciter des changements positifs.

La surveillance active, par la Mission, des tribunaux, des postes de police et des organes, groupes de travail et comités municipaux ne se limite pas à la simple observation, mais conduit souvent à des interventions politiques destinées à améliorer le fonctionnement des autorités locales. En près de dix ans de travail avec les acteurs locaux, la Mission s'est acquis une réputation de compétence et de professionnalisme. Les bonnes relations de travail nouées avec toutes les communautés et avec les autorités locales n'ont pas changé malgré l'évolution de la situation politique.

Activités liées à la dimension humaine

Droits de l'homme. La Mission a continué de surveiller la protection des droits de l'homme et la participation des communautés au Kosovo, prêtant une attention particulière à la protection des minorités, au régime de propriété, à la lutte contre la traite des êtres humains, à la surveillance des tribunaux et des postes de police et à la mise en place d'un médiateur.

La Mission a joué un rôle essentiel dans la préservation de postes municipaux à l'intention des minorités, ce qui leur permet de défendre leurs droits, notamment en matière d'accès aux services et à l'information.

Grâce à l'action que la Mission a menée ces deux dernières années, des services des droits de l'homme existent maintenant dans la plupart des ministères et des municipalités. Ces services veillent au respect des droits de l'homme et publient leurs propres rapports.

Bonne gouvernance. Avec l'appui de la Mission, il a été créé, à l'Assemblée du Kosovo, une Commission distincte des droits de l'homme. Cette Commission des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, des personnes disparues et des doléances, qui est devenue opérationnelle très rapidement, a conduit la législature à prêter davantage attention au respect des droits de l'homme par les institutions publiques, à l'égalité des chances et au dialogue avec la société civile. La Mission a conseillé la nouvelle Commission et d'autres commissions de l'Assemblée, se concentrant sur l'élaboration de lois, le contrôle de l'exécutif, l'information, la transparence et l'examen de projets de lois pour ce qui est de leur respect des droits de l'homme, de l'état de droit, des droits des communautés et des normes internationales.

Droits de propriété. Une autre priorité de la Mission a été la protection des droits au logement et à la propriété. La Mission a suivi la planification de l'occupation des sols, conseillant aux autorités d'autoriser les constructions illégales pour normaliser les activités dans ce domaine. Cette démarche est essentielle à l'insertion sociale des occupants de ces constructions, qui sont le plus souvent des Roms, des Achkalis, des Égyptiens et d'autres communautés vulnérables. La mission a surveillé différents sites religieux et culturels, informant les municipalités de leur obligation de protéger ces sites conformément aux meilleures pratiques internationales.

Lutte contre la traite. La Mission a prêté une attention particulière à la lutte contre la traite des êtres humains. Elle en a formé les acteurs – inspecteurs du travail et de la santé, défenseurs des victimes, police et agents de maintien de la paix. Plusieurs campagnes d'information ont été organisées pour sensibiliser la population à la question. La principale, intitulée *Rompre le silence*, a consisté à mettre à disposition une permanence téléphonique et a culminé par un concert de rock donné lors de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre.

Surveillance du système judiciaire. La Mission a continué de surveiller le système judiciaire, publiant des rapports trimestriels. Elle a également publié une série de rapports plus spécialisés sur les crimes de guerre, la lutte contre la traite, les transactions immobilières, la privatisation et les incidents interethniques, y compris un rapport de suivi sur les émeutes de mars 2004. Elle a aidé la Chambre nationale des avocats et l'Institut national de la justice à ajuster leurs programmes de formation d'avocats, de juges et de procureurs pour répondre aux besoins immédiats.

État de droit. La Mission a continué de surveiller la police, aidant à mettre sur pied un service de police responsable et respectueux des droits de l'homme. Pour donner davantage de moyens aux organes de sécurité locaux (Comités locaux de sécurité publique) créés principalement au sein des communautés minoritaires, elle a mis en œuvre un projet ad hoc dans huit villages.

La Mission a amélioré la communication entre la police et la justice en organisant une série de tables rondes dans l'ensemble du Kosovo. Des représentants de la police et de la justice y ont participé. Cette coopération renforcée représente un grand progrès en ce qui concerne le respect des droits de l'homme.

Enseignement supérieur. La Mission a facilité la participation d'universités kosovares à d'importantes manifestations européennes, aidant les universités de Prishtinë/Priština et de Mitrovicë/Mitrovica à créer de vastes réseaux. Elle a également aidé à créer, à l'Université de Prishtinë/Priština, un Bureau qui évalue les programmes.

Développement des médias. À l'échéance du contrat de collecte de la redevance télévisuelle dont bénéficiait la Kosovo Energy Corporation, la Mission a négocié sa continuation. Sa médiation a aidé la Radiotélévision du Kosovo (RTK) à recouvrer son autonomie financière et éditoriale, le contrat étant prorogé d'un an. Cela donne à tous les acteurs le temps de trouver une solution financière durable pour la RTK.

La Mission a aidé la Commission indépendante chargée des médias à élaborer sa stratégie de renouvellement des autorisations accordées aux radiodiffuseurs. Elle a aidé à améliorer le fonctionnement du Conseil kosovar de la presse, conseillant son secrétariat, parlant à ses bailleurs de fonds et dynamisant son image par une campagne d'information. Pour aider l'Institut kosovar des médias à améliorer sa viabilité financière, elle s'est adressée aux médias locaux qui participent au programme d'achat de l'Institut pour vendre du temps de diffusion à d'importants publicitaires.

Élections. La Mission a continué d'aider, par des conseils, la Commission électorale à planifier les élections.

L'OSCE sur les ondes

En 2008, la Mission a financé et coproduit une grande série de débats télévisés qui ont porté sur le travail accompli par les maires pendant la première année de leur mandat suite aux élections de 2007. Ces émissions ont figuré parmi les programmes les plus regardés de la télévision kosovare. La Mission a également financé dix émissions de télévision qui ont promu la mission et le travail du médiateur. Les émissions se sont concentrées sur la question des droits de l'homme au Kosovo, avec la durée des procédures judiciaires, les droits de propriété, la non-poursuite d'infractions, l'égalité des sexes, la violence familiale, la protection sociale, les retraites et l'impunité des autorités.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Amélioration de la sécurité publique. La Mission a continué d'appuyer les services de sécurité locaux, comme la police, les douanes, les services pénitentiaires, les pompiers et les services d'ambulance. Elle s'est concentrée sur la formation spécialisée, la protection des communautés et la sécurité publique. Elle a fourni du personnel et des installations au Centre kosovar d'enseignement et d'amélioration de la sécurité publique, et achevé la mise en place d'une Inspection de la police, organe de contrôle conforme aux normes internationales les plus rigoureuses.

La Mission a réalisé une évaluation complète des casernes de pompiers et des services d'ambulance qui opèrent au Kosovo. Elle œuvre maintenant pour aider ces services à répondre aux besoins les plus urgents qui se font sentir en matière d'équipement, d'effectifs, de formation et de compétence professionnelle.

La Mission a organisé une enquête générale sur la perception qu'a la population du travail des différents services publics afin d'aider ces derniers à améliorer leur image et leur prestation.

La Mission a poursuivi, au titre de ses priorités, ses activités de prévention du crime – notamment par des campagnes d'information – et de protection des communautés. Elle a facilité la tenue de réunions entre des représentants villageois et les organes de sécurité pour leur permettre d'examiner les problèmes auxquels la population est directement confrontée, indépendamment de son appartenance ethnique.

Chef de la Mission :

Ambassadeur Werner Almhofer à compter du 1er octobre,

date à laquelle il a succédé à l'Ambassadeur Tim Guldemann, dont le mandat a expiré le 30 septembre

Budget : 30 010 300 €

www.osce.org/kosovo

Mission au Monténégro

La Mission au Monténégro a continué de mener un dialogue et un partenariat actifs pour aider son pays hôte à renforcer ses institutions existantes et nouvelles. Appliquant le principe directeur de continuité et d'adaptabilité, elle a répondu aux besoins évolutifs qu'éprouve le pays sur la voie des réformes. L'année 2008 a vu se concrétiser, en partenariat avec le pays, plusieurs réalisations : la Mission a aidé à négocier la sortie d'une impasse parlementaire de quatre mois, facilité l'élimination en toute sûreté du mélange et du combustible Tonka présents dans la baie de Kotor, qui est protégée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et un projet de police a été désigné, par l'Agence suisse pour le développement, meilleur projet de police de proximité d'Europe du Sud-Est. La Mission a également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration, l'examen et l'adoption du nouveau cadre juridique du service public de radiodiffusion, RTCG.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Programme politico-militaire. Dans le cadre du *Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM)* mis en œuvre conjointement par le Gouvernement, l'OSCE et le PNUD pour un montant de 4,5 millions d'euros entre 2007 et 2009, la Mission a aidé à éliminer le mélange et le combustible Tonka (TG-02), propergols pour missiles hautement polluants, qui étaient présents dans la baie de Kotor, que protège l'UNESCO. Elle a également aidé à éliminer l'épaisseur de napalm, composant clé du liquide inflammable utilisé pour le combat, de l'aéroport de Podgorica et d'autres sites de stockage. Tout a été transféré en Suède en novembre, puis éliminé.

Formation de la police. La Mission a continué d'aider les autorités de police monténégrines par des programmes de formation à la répression de la criminalité organisée, de la corruption et de la cybercriminalité, ainsi qu'au contrôle des précurseurs utilisés pour produire des stupéfiants.

Police des frontières. En février, le Monténégro et l'Albanie ont signé, avec l'appui de la Mission, un *Accord bilatéral de coopération*. Outre cet *Accord*, les parties ont signé des protocoles d'organisation de patrouilles communes et d'échange régulier d'informations conformément à la *Stratégie intégrée de gestion des frontières* et dans le cadre du *Processus d'Ohrid de gestion des frontières*.

Police de proximité. La Mission a mené à bien le projet dans l'ensemble du pays, formant et déployant plus de 100 policiers de proximité dans les 21 municipalités. L'Agence suisse pour le développement a qualifié ce projet de meilleur projet de police de proximité de l'année en Europe du Sud-Est.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Lutte contre le blanchiment d'argent. La Mission a organisé plusieurs ateliers et tables rondes, améliorant ainsi le savoir-faire, la capacité et l'efficacité de toutes les institutions monténégrines qui luttent contre le blanchiment d'argent.

Lutte contre la corruption. La Mission a aidé le Monténégro à combattre la corruption en produisant, à l'intention des services publics, un document indiquant comment traiter les signalements de corruption.

Activités liées à la dimension humaine

Bonne gouvernance. Au niveau national, la Mission a continué de mettre en œuvre son projet quadriennal de bonne gouvernance financé par l'Autriche afin d'accroître l'efficacité du Parlement. Au niveau local, elle a, avec le Conseil de l'Europe, élaboré, pour les fonctionnaires locaux, un code d'éthique et un code de conduite destinés à améliorer la transparence du Gouvernement et à combattre la corruption.

Société civile. La Mission a continué de promouvoir les principes démocratiques et de renforcer la société civile en facilitant la mise en œuvre de la *Stratégie d'éducation civique*, le programme étant désormais enseigné dans toutes les écoles publiques monténégrines.

Égalité des sexes. La Mission a aidé, dans plusieurs municipalités, les correspondants locaux pour l'égalité des sexes à faire appliquer la *loi* correspondante.

Lutte contre la traite. La Mission a aidé à élaborer le *Plan d'action 2009 du Coordonnateur national pour la lutte contre la traite des êtres humains* et à former aux relations publiques les employés du Bureau du Coordonnateur.

Réforme de la magistrature. La Mission a aidé à mettre en œuvre le *Programme de réforme de la magistrature* et le *Plan d'action* correspondant, se concentrant sur la coopération judiciaire internationale et régionale, la mise en place d'un système gratuit d'aide judiciaire, le renforcement de la coopération avec la Cour pénale internationale et la promotion de la médiation comme moyen alternatif de résolution des conflits.

Réforme du système de justice pénale. La Mission a facilité l'élaboration et l'adoption du *Code de procédure pénale* et d'amendements au *Code pénal*. Dans le cadre de son *Projet de surveillance des tribunaux*, elle a aidé le Monténégro à mettre au point des outils pour réformer le système de justice pénale.

Droits de l'homme. La Mission a fourni un appui spécialisé au médiateur et à la Cour constitutionnelle lorsque celle-ci a assumé ses fonctions d'institution suprême de protection des droits de l'homme dans le pays. Elle a également facilité l'adoption du *Mécanisme national de prévention de la torture* et la ratification du *Protocole optionnel à la Convention des Nations Unies contre la torture*.

Développement des médias. La Mission a fourni un avis d'expert sur le projet de Loi sur la radiodiffusion publique et sur l'élaboration et la promotion d'un statut, d'un code de conduite et de procédures pour l'organe d'autoréglementation des médias. Elle a dispensé plusieurs programmes de formation spécialisée pour améliorer l'éthique professionnelle des journalistes monténégrins.

Libre accès à l'information. La Mission a actualisé et publié, à l'intention des fonctionnaires, un manuel sur la nouvelle *Loi relative aux informations secrètes* et sur les règlements connexes, formant des juristes des organes centraux à son application.

Chef de la Mission :
Ambassadeur Paraschiva Badescu
Budget : 2 309 500 €

www.osce.org/montenegro

Mission en Serbie

La Mission en Serbie a aidé le pays à mettre sur pied des institutions démocratiques indépendantes, responsables et efficaces, en particulier dans les domaines de l'état de droit, des droits de l'homme, des médias, de la police et de la justice, de l'économie et de l'environnement. Elle a aidé la société civile et encouragé la coopération et la réconciliation régionales. Elle a, notamment, aidé à réformer la formation policière de base et la justice. Elle est devenue plus active dans le sud-ouest de la Serbie et a continué d'aider à maintenir la stabilité dans le sud du pays.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Lutte contre la criminalité organisée. La Mission a aidé les autorités serbes à élaborer et à adopter une nouvelle législation sur la saisie de biens, à élaborer une *Stratégie nationale de lutte contre la criminalité organisée* et à mettre au point un régime spécial d'incarcération. Elle a formé des policiers, des procureurs et des juges à la mise en œuvre de techniques spéciales d'enquête, de surveillance et de police scientifique et financière, et a aidé à équiper les unités de surveillance de la police régionale. Elle a renforcé la coopération intérieure et internationale, collaborant avec la Direction antimafia et la Police financière italiennes. Elle a aidé à moderniser le laboratoire du Centre national de police scientifique. Elle a également lancé, hors programme à l'Université de Belgrade, un premier cours sur la criminalité organisée.

Crimes de guerre. La Mission a suivi 11 procès pour crimes de guerre, y compris cinq nouvelles affaires jugées en 2008. La Serbie a mis à profit les résultats du *Processus de Palić* lancé par l'OSCE dans le domaine de l'entraide judiciaire pour intensifier la coopération entre la police et les procureurs. La Mission a renforcé, à Belgrade, les moyens de la Chambre chargée d'instruire les crimes de guerre et d'aider les témoins et victimes. Elle a appuyé l'action menée pour poursuivre les crimes de guerre dans le cadre d'une campagne organisée sur ce thème.

Transparence économique et lutte contre la corruption. La Mission a continué d'aider la Serbie à mettre en œuvre sa *Stratégie nationale de lutte contre la corruption* et d'appuyer les institutions créées par les lois correspondantes. Elle a aidé, par des conseils spécialisés, à rédiger une nouvelle législation sur la passation des marchés publics. Dans le sud et le sud-ouest du pays, elle a collaboré avec des organisations non gouvernementales (ONG) pour aider les autorités locales à tenir des conseils municipaux anticorruption et à sensibiliser les jeunes à ce problème.

Gestion des frontières. La Mission a continué d'aider le pays à mettre en œuvre son *Programme intégré de gestion des frontières* et à intensifier sa coopération.

Réforme de la police. La Mission a continué d'aider le Ministère de l'intérieur à améliorer ses capacités de planification stratégique et à mettre en place une Commission correspondante. Elle a associé la société civile au débat public organisé sur la réforme de la police et a continué d'aider à développer la police de proximité, la formation des agents, le contrôle interne et les procédures de réclamation et de recommandation. Cette action a porté ses fruits en 2008 avec la remise de leur diplôme aux 129 premiers cadets issus du nouveau Centre de formation de la police.

Renforcement des moyens du service public indépendant de radiotélédiffusion Radio Television Voïvodine (RTV)

Cofinancé par le Royaume-Uni, ce projet est dirigé par Rick Thompson, ancien administrateur et journaliste de la BBC. RTV est une chaîne publique, qui émet dans dix langues. Cette année, la Mission s'est attachée à améliorer le professionnalisme des journaux télévisés, la conception des studios et la formation des journalistes sur des points tels que la présentation et la direction des journaux télévisés, le reportage politique, l'utilisation de graphiques et la pratique de la vidéo. Grâce à cette formation dont ont bénéficié plus de 150 journalistes, les émissions sont de meilleure qualité et le public augmente.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Soutien stratégique en matière environnementale. La Mission a aidé les autorités à créer le Ministère de la protection de l'environnement et de la planification spatiale et à le lier avec le Fonds pour l'environnement et l'Agence de l'environnement. Elle a également renforcé les capacités des ONG environnementales et facilité la coopération internationale et municipale.

Autonomisation économique. Ces cinq dernières années, plus de 1 200 jeunes de 20 municipalités ont assisté à des programmes de *promotion de l'esprit d'entreprise* qu'appuie la Mission. Celle-ci a continué de promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance auprès de l'Association serbe des chefs et pépinières d'entreprises.

Activités liées à la dimension humaine

Gouvernance démocratique. La Mission a aidé à élaborer une législation destinée à accroître la responsabilité, la transparence et l'efficacité des administrations locales autonomes. Elle a également aidé à rapprocher les élus et les citoyens et aidé le Parlement serbe et l'Assemblée de Voïvodine à mener leurs activités d'information. Avec d'autres Missions, elle a facilité la réunion de commissions parlementaires dans la région, aidé à aligner les législations sur les normes européennes et simulé la tenue de sessions parlementaires dans des lycées.

Retour et intégration des réfugiés. La Serbie demeurant le pays d'Europe qui accueille le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, la Mission a conseillé les autorités serbes sur les moyens de réduire ce nombre dans le cadre de la *Déclaration ministérielle de Sarajevo sur le retour des réfugiés*.

Droits de l'homme et lutte contre la traite. La Mission a appuyé une campagne d'information et de débat public sur les droits de l'homme. Elle a continué d'aider les autorités à combattre la traite des êtres humains et à secourir ses victimes.

Égalité des chances. La Mission a aidé les autorités à mettre en œuvre le *Plan d'action* pour l'éducation, la santé et le logement des *Roms* et a encouragé le dialogue entre la police et cette communauté. Avec le Ministère des droits de l'homme et des minorités, le HCR et la société civile, elle a recherché une solution législative pour les personnes dépourvues d'identité juridique. Elle a aidé le Ministère à élaborer un cadre juridique pour les Conseils nationaux des minorités nationales. Elle a aidé le Ministère de la jeunesse et des sports à lancer la *Stratégie nationale pour la jeunesse* et le *Plan d'action* correspondant. Elle a

également aidé à évaluer les services municipaux chargés de l'égalité des sexes et à tenir des séminaires juridiques dans des universités.

Réforme de l'appareil judiciaire. La Mission a aidé à élaborer des lois sur les juges et les procureurs, à renforcer leurs moyens d'action collective et à créer une Académie de formation de magistrats. Elle a aidé les fonctionnaires de la justice à améliorer leur aptitude à rédiger des lois, les a sensibilisés à la nécessité d'analyser l'impact de la législation, et a aidé à tenir des consultations publiques.

Défense des droits de l'homme. La Mission a sensibilisé l'opinion à l'existence du nouveau Bureau de la protection des citoyens et a renforcé les moyens de ce dernier avec l'aide de l'adjoint au médiateur catalan. Elle a également continué d'aider le médiateur provincial de Voïvodine.

Réforme des prisons. La Mission a aidé l'Administration pénitentiaire à mettre au point un cadre amélioré de 13 règlements qui régissent les conditions de travail en prison, les régimes spéciaux d'incarcération et les peines de substitution.

Introduction de peines de substitution (reportage photo)

L'ouverture d'un Département des traitements et des peines de substitution au sein du Ministère de la justice a représenté une étape importante vers l'introduction de peines de substitution. La Mission a aidé le Ministère à mettre au point le cadre juridique nécessaire, à former des commissaires ad hoc et à équiper leurs services. De son côté, l'OSCE a appuyé une campagne lancée à l'automne pour informer les citoyens et les responsables des bienfaits de la justice réparatrice.

Législation des médias. La Mission a aidé le Gouvernement à légiférer sur la concentration des médias, la transparence de la presse et la *protection des données privées*. Elle a formé quelque 120 journalistes et mené campagne pour l'accès à l'information. Elle a suivi de près la mise au point des modalités d'octroi des autorisations d'émettre par le Conseil national de la radiotélédiffusion.

Amélioration de la qualité des médias. La Mission a formé quelque 200 journalistes professionnels à la couverture des élections, des questions de diversité, de l'économie, de la politique et des crimes de guerre. Elle a renforcé la viabilité des médias locaux. Elle a proposé, à des établissements universitaires, des conférences spécialisées, des voyages d'étude aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ainsi que des stages pour les meilleurs étudiants en journalisme. Elle a également aidé à renforcer les moyens des associations de journalistes.

Chef de la Mission :
Ambassadeur Hans Ola Urstad
Budget : 8 200 400 €
www.osce.org/serbia

Mission à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

La Mission à Skopje a continué de collaborer étroitement avec ses partenaires locaux sur diverses réformes au long cours, malgré une année agitée qui a vu des élections législatives anticipées et d'importants événements internationaux qui ont eu des répercussions sur le pays. Outre d'importantes activités de surveillance et mesures de confiance, elle a aidé à réformer le Code électoral et des domaines tels que la police de proximité et la décentralisation.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Surveillance. Pour préserver la confiance, la Mission a suivi de près les réactions des communautés après que le Kosovo a proclamé son indépendance. Cette surveillance s'est concentrée sur l'ancienne zone de crise que forme la frontière nord-ouest du pays, dont la délimitation s'est achevée cette année. Des visites régulières sur le terrain ont aidé la Mission à concevoir des projets destinés à améliorer les relations inter- et intraethniques. Elle est intervenue à plusieurs reprises pour désamorcer des tensions ethniques qui se faisaient jour dans des écoles et pour suivre l'application des recommandations du Haut Commissaire pour les minorités nationales.

La Mission a également suivi la campagne électorale, aidant à désamorcer les tensions entre militants de partis rivaux. Lorsque des violences ont éclaté, elle a agi rapidement pour en évaluer l'impact sur les communautés et en freiner l'escalade. Après les élections, elle a suivi de près, sur le terrain, les retombées politiques alors que se formait la nouvelle coalition de gouvernement et que se recomposaient les partis.

Décentralisation. La Mission a fortement aidé le Gouvernement à mener à bien les dernières phases de sa décentralisation. La décentralisation budgétaire, y compris l'élaboration de nouveaux critères pour la planification budgétaire pluriannuelle, a occupé une place centrale. La Mission a aidé à former toutes les municipalités à cette activité et à la vérification de l'exécution des budgets. Vu les difficultés qu'éprouvent les petites municipalités à assumer financièrement leurs nouvelles responsabilités, la Mission a décidé, cette année, d'appuyer directement la coopération intermunicipale en accordant, sur concours, des dons de faible montant. Trente-six municipalités ont concouru et quatre dons ont été accordés à des projets intermunicipaux d'urbanisme et de développement économique local.

La décentralisation a également accru le rôle joué par les municipalités en matière d'éducation. La Mission a, à cet égard, formé plus de 70 agents municipaux à leur rôle juridique, aux stratégies éducatives, au rôle des inspecteurs, à la diversité culturelle et à d'autres problèmes liés à l'éducation, qui est souvent une cause de tension ethnique au niveau local. Pour aider les municipalités à résoudre ce problème, parmi d'autres, la Mission a appuyé la création de Comités pour les relations interculturelles prévus par la loi, ainsi que leur participation à la gestion des affaires locales. Les vingt-trois municipalités à forte population multiethnique possèdent maintenant de tels Comités, de même que sept autres dont les populations minoritaires sont en deçà du seuil légal.

Réforme de la police. La Mission a aidé à mettre en place un système viable de formation en cours d'emploi et des installations modernes aux niveaux régional et local. Elle a formé quelque 600 formateurs à la lutte contre la criminalité organisée, à la prise en charge des violences familiales, à la gestion des frontières, à l'application du *Code d'éthique* et à

l'administration générale. Ces agents ont commencé à former leurs collègues dans l'ensemble du pays.

La Mission et le pays ont continué, à titre de priorité, de développer la police de proximité. La Mission a aidé à mettre en œuvre deux importants projets : la création de Conseils locaux de prévention et la formation de 83 inspecteurs correspondants. Les Conseils, dont 60 ont été créés cette année, aident les institutions à coopérer dans le domaine de la prévention du crime. Leur succès a incité la Mission à promouvoir la création d'un Conseil régional et le Ministère de l'intérieur la création d'un Conseil national. Le nombre de Groupes de conseil aux citoyens est également passé à 139, contre 130 en 2007.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme électorale. La Mission a aidé à incorporer dans le *Code électoral* les recommandations du rapport que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) avait publié sur les élections de 2006. Les élections anticipées de juillet ont causé quelque retard, mais les travaux ont repris juste après, ce qui a permis de tirer profit du rapport que le BIDDH avait publié à cette occasion. Appuyée par le BIDDH et la Commission de Venise, la Mission a collaboré avec le Parlement, le Ministère de la justice et des organisations non gouvernementales pour préparer des projets d'amendements au *Code électoral*. Ces amendements ont été adoptés à l'automne, à temps pour les élections de 2009.

Amélioration du travail législatif et réglementaire. La Mission a également continué de coopérer étroitement avec le BIDDH, le Parlement, le Secrétariat général du Gouvernement et le Ministère de la justice pour appliquer les recommandations énoncées en 2007 en ce qui concerne l'amélioration du travail législatif et réglementaire et celle des études et analyses effectuées pour le Parlement.

Réforme de l'appareil judiciaire. L'un des principaux objectifs de la Mission est resté la mise en œuvre et la poursuite de l'élaboration de la *Stratégie de réforme de l'appareil judiciaire*. La Mission a facilité de nombreux forums de discussion et l'élaboration du nouveau projet de Loi de procédure pénale. Elle a analysé les besoins du ministère public, se concentrant sur le rôle qu'il jouerait dans l'instruction. Elle a également aidé à mettre en place un système d'évaluation des juges. Elle a continué d'appuyer la formation des magistrats, travaillant cette année avec l'Association du barreau pour créer un système d'apprentissage continu.

La Mission a produit plusieurs rapports thématiques sur le système juridique. Elle a passé neuf mois à analyser l'activité de tribunaux de première instance, formulant des recommandations. Elle a, en outre, commencé à suivre les quatre affaires que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a renvoyées devant les tribunaux nationaux.

Lutte contre la traite. Poursuivant l'action qu'elle avait engagée pour mettre au point un Mécanisme national d'orientation des victimes de la traite, la Mission a appuyé l'élaboration et l'adoption de procédures standard d'aide aux victimes. Elle a ensuite mis en place, avec ses partenaires nationaux, une formation destinée aux organismes publics et aux ONG qui prennent en charge les victimes. Elle a également continué d'appuyer la permanence téléphonique et le refuge mis leur disposition.

Droits de l'homme. Avec la Mission, des acteurs nationaux ont élaboré un modèle et rédigé des amendements législatifs tendant à créer un mécanisme de contrôle externe des services de police et de justice.

Intégration des Roms. La Mission a aidé à réviser les plans nationaux de mise en œuvre de la *Décennie 2005-2015 pour l'intégration des Roms*. Elle a aidé à créer des Groupes de conseil au sein des communautés rom et a sensibilisé les policiers non-rom pour améliorer leur coopération avec ces communautés. Elle a commencé, cette année, à appuyer l'offre de conseils juridiques gratuits aux Roms, notamment pour ce qui est d'obtenir des documents personnels et d'accéder aux institutions locales.

Développement des médias. La Mission s'est attachée, cette année, à appuyer les réformes politiques et juridiques requises par la prochaine numérisation des médias et par le développement de la société de l'information. Elle a organisé, pour des médias locaux, nationaux et régionaux, des ateliers sur la numérisation et sur les nouveaux systèmes de communication électronique qui avaient pour but de les inciter à réfléchir à leur viabilité dans ce nouvel environnement.

Pour aider les organes de réglementation à surveiller le respect de la loi par les médias, la Mission a modernisé le système de surveillance des programmes. Elle a continué d'observer la situation en ce qui concerne le service public et le pluralisme des médias.

Liberté des médias. Avec divers acteurs nationaux, la Mission a aidé à mettre au point des projets d'amendements à la *Loi relative au libre accès à l'information publique*, rédigés en tenant compte de l'expérience acquise par les usagers et par la justice pendant les deux premières années d'application de la loi. Elle s'est également penchée sur des cas de violences exercées contre des journalistes au cours de l'année précédente.

Chef de la Mission :
Ambassadeur Giorgio Radicati
Budget : 9 078 800 €
www.osce.org/skopje

Bureau de Zagreb

Le Bureau de Zagreb a été créé au début de l'année à l'expiration du mandat de la Mission en Croatie. En accord avec le Gouvernement croate, il a été chargé de résoudre certaines questions résiduelles qui se posent dans certains domaines, dont ceux des crimes de guerre et du logement, via la Plate-forme, cadre de négociation dans lequel, depuis 2005, le Bureau et les principaux acteurs gouvernementaux se retrouvent régulièrement en réunions plénières ministérielles.

Ayant admis, à l'issue de discussions, la validité de plusieurs avis émis par le Bureau en ce qui concerne les crimes de guerre, les autorités croates ont proposé ou adopté plusieurs réformes. Une fois réalisées, ces réformes permettront à la Croatie d'instruire et de poursuivre de façon plus impartiale et efficace les crimes de guerre.

Le Bureau a aidé à mettre en œuvre le programme de logement en organisant et en effectuant, sur le terrain, avec des hauts responsables, des vérifications de logements sociaux et de leurs occupants.

Compte tenu de la réduction de son mandat, le Bureau a vu ses effectifs ramenés, au 1er avril, à 34 contre 110 en 2007.

Activités liées à la dimension humaine

Crimes de guerre. Le Bureau a continué de suivre toutes les procédures engagées pour crimes de guerre, quinze tribunaux jugeant actuellement plus de 100 affaires et plus de 200 individus. Ce nombre inclut deux procédures engagées par les autorités croates après le renvoi de ces affaires par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Le Bureau a également préconisé d'adopter une approche systématique à l'égard des personnes suspectées de crimes de guerre qui ne sont pas encore poursuivies.

Les observations que le Bureau a réalisées l'ont guidé dans son activité de réforme. Au second semestre, après la réunion plénière tenue au Ministère de la justice avec la délégation de la Commission européenne et le Bureau de liaison du TPIY, il a intensifié ses discussions avec les représentants de la magistrature, du ministère public et de la police. Suite à cela, le Gouvernement a proposé ou adopté plusieurs réformes, qui visent notamment à développer le recours aux liaisons vidéo pour les témoignages interétatiques, à renforcer le secret de l'instruction et à améliorer la qualité des avocats commis d'office. En outre, on a continué de débattre de la création d'un mécanisme de révision des condamnations définitives prononcées *in absentia* et de règles uniformes qu'appliqueraient les procureurs et les policiers confrontés à des crimes de guerre poursuivis ou non.

Le Bureau a continué de faire valoir les résultats positifs que donne la coopération instituée entre les procureurs croates et leurs homologues d'autres États de l'ex-Yougoslavie, en particulier de Serbie, soulignant que si les procureurs s'étaient effectivement approprié ce processus, l'attention et l'engagement de l'OSCE demeuraient importants. Il a également insisté sur la coopération interétatique, essentielle pour combattre efficacement les crimes de guerre et la criminalité organisée.

Le Bureau a souligné le rôle essentiel que joue la police dans l'instruction des crimes de guerre et la nécessité de créer un climat juridique et politique qui permette à ceux qui disposent d'informations concernant des crimes de se manifester sans crainte.

Projets de formation et d'appui. Le Bureau a continué d'aider, par des fonds et par du personnel, des organisations non gouvernementales à intensifier leurs activités de surveillance et de dénonciation des crimes de guerre. Il a aidé, en outre, à améliorer le site web de l'Académie de formation de magistrats et, par des ordinateurs et de la documentation juridique, les bibliothèques de quatre centres régionaux de formation. Une documentation de ce type a également été fournie à des tribunaux locaux et à des avocats généraux.

Accès au logement. Le Premier Ministre adjoint chargé du développement régional, de la reconstruction et du retour des réfugiés ainsi que le Ministre du développement, principal exécutant de la politique croate de logement, ont assisté, à propos de retour des réfugiés, à des réunions plénières qu'ont présidées l'OSCE, puis la Commission européenne. Ces réunions ont également accueilli d'autres acteurs internationaux. L'OSCE a aidé le *Programme public de logement des anciens titulaires de baux* à atteindre ses trois objectifs annuels (2007-2009).

Le Gouvernement a pris des mesures pour que 2 144 anciens titulaires de baux soient relogés d'ici à la fin de 2009. Pour résumer, les programmes mis en œuvre sur 2007-2009 devraient avoir relogé près de 5 000 anciens titulaires de baux.

Pour aider le programme à obtenir ce résultat, le Bureau a rencontré, au cours de l'année, plus de 1 000 occupants de logements sociaux dans toute la Croatie. Ces visites ont permis de vérifier que les logements étaient bien attribués à des réfugiés, étaient en bon état et que leurs occupants avaient le droit d'y séjourner. L'OSCE a trouvé que la qualité des logements s'était améliorée par rapport à l'année précédente et a noté que dans leur grande majorité, les occupants étaient des réfugiés rentrés en Croatie.

Sur la proposition du Ministre du développement, le Bureau a organisé et effectué, avec des hauts responsables croates, les administrations respectives, des représentants des autorités locales et d'autres acteurs, des visites de logements sociaux situés dans des zones touchées par la guerre. D'autres organisations internationales présentes en Croatie ont également été invitées à ces réunions de terrain, qui ont grandement aidé à résoudre les problèmes de logement, notamment dans les municipalités les plus touchées et les plus isolées.

Chef du Bureau :
Ambassadeur Jorge Fuentes
Budget : 2 748 800 €
www.osce.org/zagreb

Europe orientale

Bureau de Minsk

Un atelier d'experts régionaux sur l'efficacité énergétique, des réunions d'experts chargées d'améliorer le cadre juridique des investissements étrangers et un séminaire sur la cybercriminalité : tels ont été, en matière économique et environnementale, les faits marquants de l'année pour le Bureau de Minsk. Le Bureau a également renforcé les institutions et l'état de droit en organisant une table ronde sur les droits des Roms, une conférence publique sur l'aide juridique et une formation à la surveillance publique des établissements pénitentiaires.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Promotion des sources d'énergie renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le Bureau a contribué à sensibiliser les étudiants et les enseignants de l'Université internationale Sakharov pour l'environnement, située à Minsk. Il a organisé, avec des experts autrichiens et allemands, un séminaire technique sur les meilleures pratiques de mise en valeur des énergies renouvelables. Il a également organisé, avec l'Agence nationale pour l'efficacité énergétique, un atelier régional sur les meilleures pratiques adoptées en Europe centrale et orientale.

Promotion des normes internationales de gouvernance. Avec la magistrature et avec l'exécutif, le Bureau a organisé un séminaire sur la législation à mettre en place pour combattre la cybercriminalité dans le cadre de la *Convention* adoptée par le Conseil de l'Europe en 2004. Il a également organisé, avec la Société financière internationale, un atelier sur la limitation des obstacles qui freinent les investissements internationaux.

Aide à l'application du Protocole de Kyoto. Le Bureau a organisé, à Minsk et à Bonn, à l'intention d'experts biélorusses, un séminaire sur les registres de carbone. Il a aidé la délégation biélorusse à la *Conférence sur les changements climatiques* que l'ONU a organisée à Poznan (Pologne) en décembre.

Aide à l'application de la Convention d'Aarhus. Le Bureau a aidé des experts biélorusses à préparer leur participation et à assister à la Troisième réunion des Parties à la *Convention d'Aarhus*, tenue à Riga en mai. Il a formé, en Arménie, le directeur du Centre Aarhus de Minsk.

Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC). Le Bureau a continué d'appuyer des projets transfrontières de gestion des eaux du fleuve Prypiat, qui borde l'Ukraine, et du lac Drisviaty, qui borde la Lituanie et la Lettonie. Il a promu les Olympiades étudiantes régionales tenues à Minsk, à l'Université Sakharov, avec des équipes de Russie, d'Ukraine, de Biélorussie et d'Arménie.

Remise en état des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl. En tant que membre fondateur de la *Coopération pour le rétablissement des conditions de vie dans les régions biélorusses touchées par la catastrophe de Tchernobyl*, programme qui associe des autorités nationales et régionales, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, le Bureau a aidé à mettre en œuvre, à l'intention des jeunes, des projets qui lient éducation, santé et écologie, ainsi que des formations spécialisées au développement intégré de l'agro-industrie.

Activités liées à la dimension humaine

Lutte contre la traite et égalité des sexes. Le Bureau a continué d'appuyer la lutte contre la traite, en particulier l'identification, la protection et la prise en charge des victimes. Il a facilité la participation de responsables et d'ONG à des réunions internationales et a coparrainé à Minsk, en avril, une Conférence sur la traite des enfants à laquelle a participé la Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains. Il a aidé le Gouvernement à évaluer la situation en ce qui concerne l'exploitation de la main-d'œuvre humaine et a noué des relations de travail avec le Centre international de formation aux migrations et à la lutte contre la traite des êtres humains, établi à Minsk.

Le Bureau a aidé le Gouvernement et des ONG à promouvoir l'égalité des sexes et a coparrainé une campagne de lutte contre la violence familiale.

Renforcement des partenaires locaux. Intensifiant l'action qu'il mène pour promouvoir l'état de droit et renforcer les institutions, le Bureau a formé des membres des commissions chargées de surveiller les établissements pénitentiaires aux meilleures pratiques appliquées dans le monde. Il a aidé des experts qui conçoivent des interfaces électroniques entre les gouvernements et les citoyens à participer à un voyage d'étude organisé dans l'Union européenne. Il a formé des policiers à l'adoption de certains comportements. Des formations dispensées par des experts internationaux renommés, qu'il a proposées au personnel du Centre de formation de policiers à Minsk, ont permis d'actualiser le programme du Centre. Il a, enfin, invité un groupe de journalistes de médias publics et privés à participer à un projet de recherche mené dans d'autres États participants de l'OSCE.

Avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Bureau a organisé des débats publics sur la liberté de l'information et la réglementation de l'Internet, et il a donné, avant l'adoption de la nouvelle loi relative aux médias, des avis d'experts sur la législation appropriée.

Avec le BIDDH, le Bureau a organisé des débats publics sur la mise en œuvre, en Biélorussie, du *Plan d'action* que l'OSCE a adopté *en faveur des Roms et des Sintis*.

Activités d'information. Pour promouvoir les valeurs et les engagements de l'OSCE, le Bureau et l'ONU ont co-organisé, pour la deuxième année consécutive, le festival de cinéma *Dignité, Égalité, Équité*, qui célèbre pendant une semaine la Journée internationale des droits de l'homme. Le Bureau a également organisé une conférence publique sur l'aide juridique proposée aux étudiants. Des experts d'Allemagne, de Russie, d'Ukraine et de Moldavie ont présenté différents modèles européens ainsi qu'un aperçu des problèmes et réalisations des pays d'Europe orientale.

Activités de surveillance. Le Bureau a observé des audiences consacrées à la liberté d'association, au droit de réunion et au droit à un procès équitable. Il a également observé des manifestations publiques et des procès impliquant de jeunes militants accusés d'infractions administratives.

Plaintes individuelles. Le Bureau a reçu de nombreuses plaintes individuelles qui portaient, principalement, sur le travail des magistrats et sur des violations qui auraient été commises par des services de police ou de justice. Le Bureau a examiné toutes les plaintes et les a, lorsqu'elles relevaient de son mandat, orientées vers les autorités biélorusses compétentes.

Chef du Bureau :

Ambassadeur Hans-Jochen Schmidt à compter du 4 février,
date à laquelle il a succédé à l'Ambassadeur Ake Peterson dont le mandat a expiré le 21 août
2007

Budget : 962 300 €

www.osce.org/belarus

Mission en Moldavie

La Mission a continué de jeter les bases d'un règlement du conflit transnistrien, proposant des mesures de confiance et l'établissement de contacts entre les deux parties, observant la Zone de sécurité par des patrouilles et siégeant en qualité d'observateur à la Commission mixte de contrôle créée pour surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu de 1992. Les négociations officielles sont restées bloquées. La Mission a suivi, dans le cadre de son programme, plus de 1 500 procès intentés pour corruption, traite d'êtres humains, violence familiale ou entrave au bon fonctionnement de la justice.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Règlement politique. Le Président moldave, Vladimir Voronine, et le dirigeant transnistrien, Igor Smirnov, se sont rencontrés en avril pour la première fois depuis sept ans, puis à nouveau le 24 décembre. Les médiateurs (OSCE, Fédération de Russie et Ukraine) et les observateurs (Union européenne et États-Unis) se sont rencontrés cinq fois. Les parties, les médiateurs et les observateurs ont tenu cinq réunions informelles. Malgré cette activité diplomatique menée notamment par la Mission, les négociations officielles à « 5+2 » n'ont pas repris.

Mesures de confiance et de sécurité (MDCS). À Odessa, en avril, la Mission a tenu, sur les aspects économiques et environnementaux des MDCS, un séminaire auquel ont assisté des experts internationaux et des représentants moldaves et transnistriens. Avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, elle met au point un projet d'élimination des pesticides dangereux présents en Transnistrie. Elle a facilité la tenue de groupes de travail moldo-transnistriens, qui ont débattu de coopération dans les domaines de la santé, de l'infrastructure et de l'environnement.

Pour faciliter l'action menée en Transnistrie, la Mission a aidé le Haut Commissaire pour les minorités nationales à organiser à Odessa, en novembre, un séminaire sur l'autonomie auquel ont participé des représentants des deux parties. Elle a, en outre, organisé un cours d'anglais à l'intention des structures et des ONG transnistriennes.

Avec le Centre de prévention des conflits et le Ministère moldave de la défense, la Mission a mis au point des projets qui visent à améliorer la gestion des stocks de munitions conformément aux meilleures pratiques de l'OSCE. Elle a mené à bien, avec le soutien financier de la Finlande, un projet de destruction des munitions périmées détenues par l'Armée moldave.

Conformément à son mandat, la Mission a organisé des patrouilles fréquentes dans la Zone de sécurité et dans toute la Transnistrie.

Commission mixte de contrôle (CMC). La CMC s'est réunie régulièrement tout au long de l'année et des membres de la Mission ont assisté à toutes ces réunions. La CMC a continué d'observer la Zone de sécurité et de conseiller le Commandement militaire unifié de la Force conjointe de maintien de la paix. Les membres de la CMC sont convenus que les trois contingents de la Force conjointe reprendraient leurs activités communes, y compris de formation.

La CMC a continué d'examiner des questions telles que la liberté de circulation des personnes, des biens et des services, le retrait de la Zone de sécurité des postes qui ne servent pas au maintien de la paix, l'amélioration de la coopération entre les unités de police moldaves et transnistriennes et l'accroissement de l'efficacité des observateurs militaires. Les progrès dans ces domaines ont été limités, mais la Mission a continué de promouvoir un dialogue constructif.

Retrait de munitions et de matériels russes. Il n'a été effectué, en 2008, aucun retrait de munitions ou de matériels russes de Transnistrie. Le Fonds volontaire dispose de moyens suffisants pour mener à bien ce retrait.

Activités liées à la dimension humaine

Élections et réforme électorale. Avant les élections législatives d'avril 2009, la Mission a suivi de près l'adoption d'amendements au *Code électoral* et a continué, avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, de donner des conseils sur la poursuite de l'amélioration de la législation électorale.

Protection des droits linguistiques. La Mission a continué de travailler avec les autorités moldaves et transnistriennes pour assurer le fonctionnement des écoles moldaves de Transnistrie qui utilisent la graphie latine. Les questions de l'école de Ribnita, confisquée par les autorités locales en 2004, et du retour du lycée en exil « Stefan cel Mare » dans sa ville d'origine, Grigoriopol, n'ont toujours pas été résolues.

Respect des droits de l'homme. La Mission a donné suite à des plaintes et a suivi plusieurs procès très médiatisés où étaient jugées des affaires de torture, de droit à un procès équitable, de liberté religieuse et de droits des minorités.

Aide humanitaire. La Mission a accordé une aide médicale aux écoliers malentendants de Transnistrie et une aide professionnelle aux prisons de Moldavie.

Promotion des droits de l'homme. La Mission a continué d'appuyer de petits projets qui visent à promouvoir les droits de l'homme et la tolérance de part et d'autre du Dniestr/Nistru et à renforcer les ONG.

Assistance juridique. La Mission a continué de collaborer étroitement avec le Parlement dans le cadre de la réforme de la législation et a commenté, par des avis spécialisés, des projets de lois.

Liberté des médias. La Mission a suivi de près l'évolution des médias électroniques. Elle a organisé, avec le Conseil de coordination de l'audiovisuel, une table ronde sur les questions juridiques que soulève la numérisation des médias. Elle a également proposé, avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, une formation aux services d'information des institutions publiques et aidé le Parlement à élaborer une loi sur le secret d'État. Elle a continué de soulever la question de la liberté des médias dans les plus hautes sphères du Gouvernement.

Prévention de la traite des êtres humains et promotion de l'égalité des sexes. La Mission a continué d'organiser des réunions régulières de coordination technique dans les domaines de la lutte contre la traite et de l'égalité des sexes, appuyant des projets correspondants. Elle a

également mis au point, avec l'ONG *La Strada*, de nouvelles méthodes d'accueil et de protection des victimes qui sollicitent l'aide de la justice. Elle a aidé à mener, dans l'ensemble du pays, la campagne mondiale intitulée *16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence contre les femmes*. Elle a continué de faciliter l'élaboration d'une loi destinée à combattre la discrimination et aidé le Gouvernement à appliquer la loi nouvellement promulguée sur la violence familiale.

Le ***Programme d'observation de procès*** a suivi quelque 7 000 audiences de plus de 1 500 procès. Étaient jugées des affaires de corruption, de traite d'êtres humains, de violence familiale et d'entrave au bon fonctionnement de la justice. En juin, le *Programme* a publié son *Deuxième rapport analytique* sur le respect des normes d'équité par le système judiciaire moldave. Le Conseil suprême de la magistrature a immédiatement mis à profit ce rapport pour engager des réformes et corriger les carences du système.

Chef de la Mission :
Ambassadeur Philip Remler
Budget : 1 956 400 €
www.osce.org/moldova

Coordonnateur des projets en Ukraine

Le Coordonnateur des projets en Ukraine a collaboré étroitement avec les autorités du pays pour les aider à renforcer les institutions, à consolider les droits de l'homme, à combattre la traite des êtres humains, à promouvoir le développement économique et à éliminer les graves menaces qui pèsent sur l'environnement, y compris les munitions non explosées de guerres passées.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Insertion sociale des anciens militaires. Avec le Ministère de la défense, le Coordonnateur a aidé à reconvertir et à orienter 1 027 anciens officiers, dont 84 % ont trouvé un emploi. Plus de 1 420 officiers supérieurs en activité ont été formés aux droits sociaux et aux garanties auxquels peuvent prétendre les personnels licenciés dans le cadre de la restructuration de l'armée.

Cinquante-cinq postes de travail ont été équipés à l'unité de poursuite pénale et d'analyse des risques nouvellement créée au sein du Corps des gardes-frontières.

Le Coordonnateur a appuyé l'action que l'OSCE mène pour aider l'Ukraine à élaborer un plan d'élimination de ses stocks de *mélange*.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Développement économique local. Le Coordonnateur des projets a promu, auprès des responsables locaux, une attitude favorable aux services afin d'encourager le développement économique, la responsabilité et la transparence des décisions à tous les niveaux. Il a promu, auprès des autorités régionales, la pratique de l'administration en ligne, qui permet aux citoyens d'accéder aux services par Internet. Il a aidé le Gouvernement à simplifier son système d'octroi d'autorisations aux entreprises.

Pour aider le Gouvernement à économiser les ressources et l'énergie, il a préconisé d'utiliser des sources d'énergie renouvelables et alternatives, ce qui pourrait réduire les budgets locaux de près de 30 % et permettrait d'orienter davantage de fonds vers des activités telles que le développement de l'infrastructure publique et le développement économique local.

Protection de l'environnement. Le Coordonnateur des projets a aidé le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE à appuyer la gestion conjointe moldo-ukrainienne du bassin du Nistru/Dniestr. Il a également favorisé la concertation nationale sur le changement climatique et sur l'impact qu'il a sur les activités menées dans les secteurs de l'eau et de la santé. Il a tenu un atelier au cours duquel ont été évaluées la législation et les procédures d'application relatives à la détection et à la prévention du transport transfrontières de déchets dangereux, formant à cet effet les autorités régionales compétentes. Ces projets ont été mis en œuvre dans le cadre de l'*Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC)*.

Le Coordonnateur des projets a aidé à organiser, à l'intention des États de la mer Noire et d'experts internationaux, une conférence Ukraine-OSCE qui avait pour but d'étudier les

moyens d'améliorer la protection de l'environnement et la sûreté de navigation dans le bassin de la mer Noire.

Activités liées à la dimension humaine

Lutte contre la traite. Le Coordonnateur des projets a continué d'aider à rédiger, conformément aux normes internationales, une loi complète contre la traite des êtres humains. Pour faire comprendre et éliminer la stigmatisation dont sont l'objet les victimes de la traite, plus de 2 200 fonctionnaires ont été formés. Par l'entremise d'organisations non gouvernementales, l'OSCE a aidé quelque 400 victimes de la traite et personnes vulnérables.

Droit administratif. Le Coordonnateur des projets a aidé à mettre au point un cadre d'élaboration et d'enseignement de la réforme du droit administratif ukrainien, et à former des juges administratifs. Les groupes de travail réunis par le Coordonnateur ont élaboré de nombreux projets de codes, de lois et d'amendements à la législation existante qui régit les rapports entre l'État et le citoyen.

Appui législatif. Avec le Parlement ukrainien, le Coordonnateur a examiné 71 textes de loi et recommandé d'aligner davantage la législation sur les normes internationales.

Conditions de détention. Le Coordonnateur a continué d'appuyer l'élaboration de mécanismes nationaux de lutte contre la torture et les mauvais traitements. Des groupes d'observation composés de représentants de la société civile et de policiers ont visité 103 centres de détention situés dans 14 régions d'Ukraine. Avec l'aide du Coordonnateur, la Commission nationale pour le renforcement de la démocratie et de l'état de droit a élaboré et approuvé un *Concept global de prévention de la torture et des traitements ou châtiments inhumains et dégradants*.

État de droit. Le Coordonnateur a promu l'état de droit auprès des universitaires ukrainiens tout en appuyant l'élaboration d'un programme d'enseignement correspondant.

Renforcement de la démocratie. À l'appui de la réforme électorale, le Coordonnateur a aidé à élaborer un code unifié et à mettre en place un système d'inscription centralisé. Il a notamment demandé qu'on analyse sept lois électorales ukrainiennes sous l'angle de l'égalité des sexes et qu'on étudie l'activité des médias pendant les élections.

Il a continué de préparer l'acquisition du matériel informatique requis pour créer un registre électoral et a entretenu d'étroits contacts avec la Commission électorale centrale, qui est chargée de mettre au point le système.

Avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, il a aidé à dispenser une formation pilote destinée à renforcer le rôle des femmes dans l'administration locale et à sensibiliser le pays à la question de l'égalité des sexes.

Médias. Avec le Représentant pour la liberté des médias, le Coordonnateur a continué de promouvoir l'indépendance et la solidité des médias ukrainiens en appuyant la réforme engagée dans ce domaine.

Renforcement de la société civile. Le Coordonnateur a appuyé plus de 80 projets que la société civile met en œuvre pour empêcher que la police ne viole les droits de groupes

vulnérables et associer le public à la prise de décisions. Pour renforcer la viabilité et l'efficacité des ONG, il a organisé, pour plus de 200 représentants de ces organisations, des séances de formation. Il a également appuyé des projets de révision de la législation qui régit actuellement la société civile.

Coordonnateur :

Ambassadeur Lubomir Kopaj à compter du 21 avril,
date à laquelle il a succédé à l'Ambassadeur James Schumaker, dont le mandat a expiré le 26 mars

Budget : 2 607 900 €

www.osce.org/ukraine

Caucase du Sud

Bureau de Bakou

Le Bureau de Bakou a aidé l'Azerbaïdjan à respecter ses engagements dans le cadre des élections présidentielles d'octobre. Il a aidé à mettre en œuvre le Code électoral nouvellement modifié, la Loi sur la liberté de réunion et la réforme de la police et de la magistrature, et a promu la liberté des médias, la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et le développement économique régional.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Gestion des rassemblements publics. Le Bureau a coordonné et parrainé un vaste programme de formation à la gestion des rassemblements publics. Plus de 1 000 policiers et gendarmes ont ainsi appris à gérer les manifestations publiques tout en respectant les droits de l'homme, y compris le droit de réunion.

Formation policière de base. Le Bureau a donné suite à l'introduction d'un nouveau programme de formation policière de base en parrainant une série d'échanges dans le cadre de l'accord de jumelage conclu entre l'Azerbaïdjan et le Ministère tchèque de l'intérieur. Le nouveau programme, entré en vigueur en janvier, a porté de trois à six mois la durée de la formation policière de base.

Police de proximité. Une équipe d'experts de l'OSCE a lancé des consultations dans huit localités supplémentaires d'Azerbaïdjan pour y appuyer le développement de la police de proximité. Le Bureau a promu l'égalité des sexes et l'amélioration des relations police/médias en organisant des manifestations qui ont associé la société civile et des groupes locaux. Il a aidé à améliorer les compétences des services de sécurité en invitant des membres de la société civile et d'organismes publics à suivre des formations en Europe et en Asie centrale.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption. Le Bureau a continué d'appuyer deux consultations juridiques gérées par Transparency Azerbaijan, qui proposent aux citoyens une aide juridique gratuite sur les plaintes pour corruption, font connaître leurs droits aux individus et aident le Gouvernement à combattre la corruption.

Développement économique régional. Le Bureau a favorisé le développement économique régional en proposant à de petites entreprises situées hors de Bakou une formation aux méthodes de *création* et d'*exploitation d'entreprises* mises au point par l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux principes comptables internationaux. Il a également collaboré avec des centres régionaux pour aider des entreprises agricoles et agro-industrielles à améliorer leur production et leurs compétences commerciales.

Protection de l'environnement. Avec le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, le Bureau a sensibilisé l'opinion à la protection de l'environnement en appuyant la mise en œuvre de la *Convention d'Aarhus* et les Centres Aarhus de Bakou, Ganja et Gazakh. Pour sensibiliser les jeunes, il a proposé la formation Green Pack à 50 assistants d'enseignement affectés à des écoles rurales et a présenté ce même outil aux enseignants et au personnel des départements des sciences naturelles et pédagogiques de l'Université d'État du Nakhitchevan.

Activités liées à la dimension humaine

État de droit

Aide à l'élaboration de lois. Le Bureau a suivi l'élaboration des amendements apportés à la *Loi relative à la liberté de réunion*. Une fois ces textes adoptés, il a, avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), élaboré des lignes directrices pour aider l'Azerbaïdjan à appliquer cette loi conformément aux normes européennes.

Observation de procès. Le Bureau a présenté, à ce sujet, son *rapport 2006-2007* au Ministère de la justice, aux magistrats et aux membres de l'Association des avocats azerbaïdjanais.

Consultation juridique régionale gratuite. Pour pallier la pénurie de consultations juridiques gratuites dans les régions, le Bureau a ouvert un centre supplémentaire à Masally pour former et appuyer les juges et autres professionnels du droit.

Formation. Le Bureau a aidé à former les juges, avocats, procureurs et personnels judiciaires de Bakou et du Nakhitchevan à l'application des normes européennes pour ce qui est des procédures pénales, de la traite des êtres humains, du blanchiment d'argent et de la prévention de la torture.

Justice des mineurs. Pour faciliter la mise en œuvre de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, le Bureau a aidé à créer, à Bakou, une consultation juridique pour mineurs et un centre pilote qui propose des alternatives à l'emprisonnement.

Publications en azéri. Le Bureau a aidé à publier en azéri une compilation en trois volumes de jurisprudences de la Cour européenne des droits de l'homme. Il a en outre traduit et publié le *Guide d'application de l'article 10* (liberté d'expression) de la *Convention européenne des droits de l'homme* (Conseil de l'Europe).

Démocratisation

Assistance électorale. Avec la Commission électorale centrale et l'Administration présidentielle, le Bureau a tenu plusieurs réunions d'information sur l'application du *Code électoral* et de la *Loi relative à la liberté de réunion*, nouvellement modifiés. Il a continué de former des groupes d'observateurs électoraux nationaux et a mis en œuvre des projets d'éducation et d'information des électeurs.

Liberté des médias. Le Bureau a continué de mettre en œuvre son vaste programme de formation destiné à améliorer le professionnalisme de la chaîne publique ITV. Il a incité, en particulier, par des débats publics de haut niveau, les médias à contribuer de façon responsable à la tenue d'élections démocratiques.

Démocratie. Avec la Commission parlementaire chargée de la politique sociale, le Bureau a aidé à mettre en œuvre un projet destiné à améliorer la communication et la compréhension entre les députés et leurs électeurs. Il a commandé une enquête pour identifier les domaines possibles de coopération future avec le Parlement.

Développement de la société civile. Le Bureau a aidé le Centre pour la démocratie et l'égalité des sexes de Chamakhy à intensifier ses activités pour attirer davantage de participantes à ses cours, qui préparent des femmes cadres, avocats ou candidates aux élections municipales de 2009.

Lutte contre la traite. Le Bureau a continué de collaborer avec l'OIT aux fins du projet de lutte contre la traite des êtres humains dans le Caucase du Sud. Il a, notamment, dispensé une formation aux juges de la Cour d'assises et continué de collaborer à la mise en place du mécanisme national d'orientation des victimes.

Chef du Bureau :
Ambassadeur Jose Luis Herrero
Budget : 2 498 800 €
www.osce.org/baku

Mission en Géorgie

L'OSCE a démontré, en 2008, sa valeur et ses atouts uniques, facilitant, dans le pays, la tenue d'élections présidentielles et législatives anticipées et relevant d'énormes défis, en particulier lorsque les hostilités ont éclaté, en août.

Lorsque la guerre a débuté, la Mission s'est rapidement employée à stabiliser et à observer la situation. En quelques jours, elle a intégré, pour renforcer ses moyens d'observation et aider à dénouer la crise sécuritaire et humanitaire, 20 nouveaux agents.

Les activités que la Mission a menées dans le domaine des élections ont montré le rôle clé qu'elle joue dans l'offre d'assistance technique et dans la coordination de l'aide internationale.

Par ailleurs, la Mission a enregistré des succès dans les trois dimensions de la sécurité, notamment dans les domaines de la sécurité transfrontières, de la réforme de la police et du système pénitentiaire, de l'intégration des minorités nationales, de la protection des victimes de la traite, de la promotion des petites entreprises et de la bonne gouvernance, et de la protection de l'environnement.

Résolution du conflit et réponse à la crise

La Mission a continué d'aider les parties au conflit géorgio-ossète (Géorgie) à relancer le processus de règlement. Elle s'est notamment employée, pour cela, à promouvoir le dialogue et à instaurer la confiance, concentrant son action sur le relèvement économique et social des communautés concernées. Dans le cadre du conflit géorgio-abkhaze, elle a continué d'appuyer l'action menée par l'ONU pour résoudre le conflit.

Avec l'accroissement des tensions dans les zones de conflit, la Mission a joué un rôle préventif en intensifiant ses activités d'observation et d'information militaires, ainsi que ses interventions diplomatiques. Malgré tous ces efforts, les hostilités ont éclaté en août. Cela a radicalement modifié la situation, y compris pour la Mission.

Suite à la guerre d'août, la Mission s'est activement employée à réduire les tensions entre les parties, à dénouer la crise humanitaire et à créer, sur le terrain, les conditions de la reprise d'un dialogue politique propre à apporter une solution durable au conflit.

Pour faciliter la mise en œuvre de l'accord en six points conclu le 12 août, le Conseil permanent a décidé, le 19 août, de porter le nombre d'observateurs de la Mission à 100, dont 20 ont été immédiatement déployés dans les zones adjacentes à l'Ossétie du Sud. Le déploiement rapide d'observateurs supplémentaires a été un élément important de la réponse que l'Organisation a apportée pendant et après les hostilités. La Mission, cependant, n'a pas pu accéder à l'ancien district autonome d'Ossétie du Sud pour y reprendre ses activités.

La Mission a répondu rapidement et efficacement aux nouveaux défis, y compris en créant une base d'observation avancée près de Karaleti/Gori. Le *Programme de relèvement économique* a réorienté ses activités vers les zones accessibles touchées par les événements d'août. La Mission a également contribué aux discussions de Genève coprésidées par l'Union européenne, l'ONU et l'OSCE afin d'accroître la sécurité et la stabilité et de traiter le problème des personnes déplacées et des réfugiés.

Autres activités liées à la dimension politico-militaire

Décontamination d'anciennes installations militaires soviétiques. La Mission a aidé à enlever des résidus radioactifs, et à enlever et retraiter de manière écologique des substances chimiques dangereuses laissées par les troupes soviétiques dans d'anciennes installations militaires. Elle a également continué d'évaluer le niveau et la nature de la pollution d'anciennes bases aériennes pour définir l'action à mener.

Réforme de la police. La Mission a aidé le Ministère de l'intérieur à mettre en œuvre la réforme de la police. Elle s'est concentrée, cette année, sur la police de proximité et la prévention du crime, l'appui à l'Académie géorgienne de police et la gestion des ressources humaines. Elle a également facilité l'instauration d'une coopération policière internationale à divers niveaux.

Lutte contre le terrorisme. La Mission a continué d'aider les autorités géorgiennes à renforcer leurs capacités institutionnelles et à tenir les engagements internationaux qu'elles ont pris en matière de lutte contre le terrorisme. Elle a, notamment, formé les unités antiterroristes aux menaces permanentes que représentent les engins chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et détonants, ainsi que les armes à feu.

Renforcement des capacités de gestion des frontières. La Mission a continué d'appuyer les services de sécurité et de gestion des frontières en lançant, en mai, le *Programme provisoire d'appui institutionnel*. Elle a notamment formé, dans ce cadre, la police des frontières, parfois accompagnée des services fiscaux du Ministère des finances. Elle a facilité, en outre, aux principaux postes-frontières terrestres, la tenue d'ateliers transfrontaliers avec les services correspondants des pays voisins.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Questions économiques

La Mission a financé, en Abkhazie et au Javakheti, des centres qui appuient, dans ces régions, le développement des petites et moyennes entreprises en formant des entrepreneurs.

Elle a continué d'aider des organisations non gouvernementales (ONG) à observer l'application, par le Gouvernement, des recommandations du Réseau anticorruption de l'OCDE.

Elle a également aidé à observer l'aide qui parvient en Géorgie afin d'informer de façon transparente, accessible et complète le public sur la répartition et l'utilisation de cette aide.

En finançant des formations, elle a continué d'accroître les possibilités d'emploi des personnes déplacées accueillies dans les centres collectifs de Tbilissi, de Kvemo Kartli, de Samegrelo et d'Adjarie.

Elle a également continué d'appuyer des centres d'aide administrative établis à Gardabani et Marneuli, où résident d'importantes minorités ethniques. Ces centres aident les autorités locales à accroître et à utiliser leur budget et à gérer les fonds publics.

Questions environnementales

La Mission et le Ministère de l'environnement ont continué d'appuyer le Centre Aarhus, qui défend l'environnement dans l'ensemble de la Géorgie. La Mission a également appuyé deux centres régionaux de l'environnement au Kvemo Kartli.

Elle a aidé l'*Initiative OSCE/ONU pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC)* à élaborer des projets de protection de l'environnement et a, en outre, appuyé le projet OTAN/OSCE d'*observation des rivières*.

Vingt décideurs ont assisté à un atelier que la Mission a organisé sur la réduction et la prise en charge des déversements d'hydrocarbures en mer et sur l'élaboration d'un plan national d'intervention d'urgence.

La Mission a contribué à promouvoir les principes et les pratiques d'une gestion durable des déchets en finançant une campagne de sensibilisation et d'éducation. Elle a en outre organisé des clubs de défense de l'environnement, auxquels ont participé plus de 300 élèves et étudiants.

Activités liées à la dimension humaine

Droits de l'homme. La Mission s'attache à promouvoir et à protéger les droits de l'homme tout en combattant les violations de ces droits en observant les procès et les conditions de détention, en offrant des conseils juridiques et en interpellant les autorités compétentes.

Elle a aidé à mettre en œuvre plusieurs projets : aide juridique gratuite aux détenus vulnérables et sensibilisation aux droits des détenus ; conférence régionale sur la réclusion à perpétuité ; promotion du *Manuel du BIDDH sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales du personnel des forces armées* et de sa traduction géorgienne ; et séminaire sur les droits de l'homme destiné aux professionnels qui côtoient des enfants à risque. Elle a formé, par l'entremise d'un experts géorgien, 44 spécialistes du droit et juristes récemment diplômés aux normes européennes relatives aux droits de l'homme.

État de droit. La Mission a continué de faciliter la réforme du système pénitentiaire en offrant des recommandations pratiques et en prodiguant une formation spécialisée au personnel pénitentiaire. Pour appuyer la réforme judiciaire, elle a formé des avocats au nouveau *Code de procédure pénale* et à la formule du procès avec jury. Pour accroître la transparence du processus législatif, elle a encouragé un débat ouvert sur les nouveaux projets de loi et a facilité l'accès aux projets de textes élaborés par l'exécutif. Elle a également facilité la mise en œuvre de la réforme administrative et juridique entreprise par le Gouvernement de la République autonome d'Adjara.

Démocratisation et élections. L'année 2008 a vu se tenir trois élections : les élections présidentielles anticipées, les élections législatives et les élections au Conseil suprême d'Adjara. Pour favoriser des élections libres et équitables, la Mission a coordonné l'assistance technique et diplomatique de la communauté internationale, organisé une table ronde sur les enseignements tirés et publié une brochure sur l'assistance électorale fournie pendant les élections présidentielle et législatives.

Avec l'appui financier de la Mission, un organisme national a vérifié la liste des électeurs et observé les élections adjares. La Mission a donné des avis d'experts sur les procédures d'appel et de réclamation et a facilité, entre le BIDDH, la Commission de Venise et les acteurs géorgiens, le dialogue sur la réforme du *Code électoral*. Elle a administré le Centre du BIDDH pour la réforme parlementaire, qui assiste, sur les plans juridique et technique, le Président et les cadres du Parlement.

Développement de la société civile dans la zone du conflit géorgio-ossète (Géorgie). La Mission a aidé à mettre en œuvre plusieurs stages au cours desquels plus de 30 dirigeants d'ONG ont amélioré leur aptitude à mobiliser la population. Un programme de dons de faible montant a été interrompu par le déclenchement des hostilités.

Liberté des médias. La Mission a continué d'améliorer les compétences professionnelles des journalistes. Lors de plusieurs ateliers consacrés à la législation des médias, des journalistes ont appris comment accéder aux informations publiques. La Mission a financé une publication en ligne, www.media.ge, qui analyse l'actualité des médias et l'état de la liberté d'expression. Elle a aidé des journalistes des magazines électroniques www.civil.ge et www.media.ge à participer à des ateliers sur la publication Internet offerts par Transitions Online, Radio Liberty et le Fonds d'aide au développement des médias (Prague). Elle a cofinancé la première réunion jamais organisée d'activistes du journalisme civique et d'experts des nouvelles technologies d'information du Caucase du Sud, tenue à Tbilissi au cours de l'été.

Intégration des minorités nationales. La Mission a continué de travailler avec les minorités nationales de Kvemo Kartli et de Samtskhe-Javakheti, régions peuplées principalement d'Azerbaïdjanais et d'Arméniens. Elle a lancé un *programme d'échange d'étudiants* dans le cadre duquel 16 étudiants d'ethnie arménienne ont été envoyés pendant trois mois étudier dans des écoles géorgiennes et vivre dans des familles géorgiennes. Elle a également continué d'appuyer deux centres de jeunes de communautés minoritaires, où plus de 200 jeunes ont étudié le géorgien, l'anglais, l'informatique et l'éducation civique. Elle a, enfin, aidé par des dons de faible montant sept ONG rurales à développer leurs capacités.

Lutte contre la traite. Avec les pouvoirs publics et la société civile, la Mission a continué de développer le système d'identification et de prise en charge des victimes de la traite, en particulier des enfants. Elle a organisé, à l'intention des praticiens de la lutte contre la traite, un programme de formation et une visite d'étude à Skopje, et a également pris part à la rédaction du nouveau *Plan national d'action contre la traite des êtres humains (2009-2010)*.

Chef de la Mission :
Ambassadeur Terhi Hakala
Budget : 9 750 700 €
www.osce.org/georgia

Bureau d'Erevan

La mise en œuvre des activités du Bureau d'Erevan a été perturbée par les tensions politiques qui ont suivi les élections présidentielles de février. Le Bureau a encouragé les réformes démocratiques dans les domaines des élections, de la liberté de réunion, de la police, de la justice et des médias.

Réforme électorale. Avant les élections présidentielles de février, le Bureau a aidé à former des agents électoraux et a sensibilisé le public aux droits et procédures à respecter, y compris les normes démocratiques. Après les élections, il a aidé les autorités à appliquer les recommandations du BIDDH.

Liberté de réunion. Le Bureau a formé des représentants des partis politiques, des juges administratifs, des responsables locaux et des membres de la société civile aux nouvelles lois, aux normes internationales et à la jurisprudence à appliquer en matière de droit de réunion.

Lutte contre la corruption. Le Bureau a coordonné des projets internationaux de lutte contre la corruption. Il a aidé les autorités à élaborer la *Stratégie nationale de lutte contre la corruption (2008-2012)*.

Conférence simulée de l'OSCE. Le Bureau a promu auprès des jeunes Arméniens et organisé en Arménie la première *Conférence simulée de l'OSCE*.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Assistance à la police. En avril, une unité pilote de police de proximité guidée par l'OSCE a été lancée, puis développée avec la création de deux postes d'information. Le Bureau et la police ont signé un mémorandum d'accord qui vise à améliorer l'instruction et la gestion de l'ordre public dans le cadre du partenariat police-public.

Contrôle démocratique des forces armées. Le Bureau a commandé au Parlement des études sur l'insoumission, sur le cadre juridique qui régit le secteur de la sécurité et sur la « civilisation » de la société. Il a également aidé le défenseur des droits de l'homme à observer les sanctions disciplinaires infligées dans les forces armées.

Gestion des frontières. Des gardes-frontières et des douaniers ont assisté à un atelier sur la gestion intégrée des frontières dans le cadre d'une série de manifestations que le Bureau a organisées avec la Mission en Géorgie. Cet atelier pratique de deux jours a porté sur les menaces de contrebande recensées dans le Caucase, sur la traite des êtres humains et sur la détection des stupéfiants.

Défense civile. Le Bureau a aidé le Ministère des situations d'urgence à élaborer des documents d'information destinés à être publiés, diffusés et utilisés pour la formation du personnel.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Réduction des obstacles administratifs pour les petites et moyennes entreprises (PME). Le Bureau s'est employé à renforcer le cadre institutionnel et la capacité professionnelle des

organismes publics chargés des entreprises. Il a également facilité l'intégration de l'Arménie aux réseaux internationaux et européens de PME, aidant, sur le plan technique, à élaborer, publier et diffuser des documents de référence pour les décideurs et les entrepreneurs.

Développement socioéconomique régional. La présence du Bureau à Syunik a aidé les PME à attirer des fonds de lancement. Le Bureau a invité les entreprises locales à assumer la responsabilité sociale de leurs activités. Il a appuyé le *Mécanisme pour un développement propre*, émanation du *Protocole de Kyoto* qui vise à encourager un développement durable et le recours aux sources d'énergie renouvelables.

Convention d'Aarhus. Treize centres publics d'information sur l'environnement administrés par le Bureau ont organisé des débats avec le public, les autorités et les entreprises pour promouvoir la *Convention d'Aarhus*. Le Bureau a organisé un atelier et un voyage d'étude sur la gestion autonome de l'environnement au niveau local. Un nouveau centre des droits écologiques axé sur la législation environnementale a été créé à l'Université d'Erevan avec l'appui du Bureau.

Activités liées à la dimension humaine

Tolérance et droits des minorités. Le Bureau a organisé des tables rondes et des débats télévisés sur la liberté de conscience et de religion. Il a aidé à organiser des conférences, des réunions de formation des jeunes et des manifestations culturelles sur la préservation de la culture et de l'identité des minorités nationales.

Sensibilisation aux droits de l'homme. Le Bureau a produit et diffusé des annonces publiques sur les droits de l'homme. Il a aidé à présenter hors programme, dans les écoles, des méthodes interactives d'éducation aux droits de l'homme.

Appui au médiateur. Le Bureau a aidé à publier et à traduire en anglais le rapport annuel du médiateur pour 2007 et a présidé un groupe de travail international qui a coordonné les activités dans ce domaine. Une visite au médiateur polonais a été organisée pour renforcer la coopération entre les deux institutions.

Réformes de la justice pénale et du système judiciaire. Le Bureau a organisé, à l'intention du ministère public, une formation à l'aide juridique en matière pénale. Il a aidé à rédiger des amendements à la loi relative à la défense et à organiser la 51^e réunion de l'Association internationale des juges et magistrats. Il a lancé, sur la réforme judiciaire, des débats auxquels ont participé divers acteurs. Il a appuyé le groupe d'observation des établissements pénitentiaires et formé des policiers et des membres de ce groupe. Il a organisé une conférence sur le *Protocole optionnel à la Convention des Nations Unies contre la torture*.

Liberté des médias. Le Bureau a mis au point un projet qui vise à institutionnaliser, pour les services du Gouvernement, la formation à la liberté de l'information. Il a évalué les chaînes publiques d'information afin de renforcer leur sens du service public. Il a facilité l'information juridique sur la législation des médias et appuyé la création d'un mécanisme d'autoréglementation des médias.

Lutte contre la traite et migrations. Le Bureau a aidé à mettre en place, au sein du Ministère du travail et des affaires sociales, une Unité d'aide à la lutte contre la traite. Avec l'Organisation internationale du travail et le Centre international pour les politiques de

migration, il a aidé à concevoir un mécanisme national d'orientation des victimes de la traite et un manuel de formation destiné aux services de police et de justice. Il a commandé un rapport sur les retours de population en Arménie.

Égalité des sexes. Le Bureau a aidé à créer le premier centre d'information pour femmes, qui vise à promouvoir l'initiative et l'emploi féminins dans la province de Syunik. Il a commandé, dans les principaux journaux arméniens, un encart mensuel sur les droits des femmes.

Jeunes. Le Bureau a signé, avec le Ministère de la jeunesse et des sports, un mémorandum d'accord qui vise à développer les centres régionaux de jeunes dans toute l'Arménie. Il a également demandé à l'Union des étudiants européens d'étudier l'état de la démocratie dans les universités d'Arménie.

Chef du Bureau :
Ambassadeur Sergueï Kapinos
Budget : 2 523 200 €
www.osce.org/yerevan

Asie centrale

Centre d'Achgabat

Le Centre a continué d'aider à renforcer la sécurité et la gestion des frontières et a développé ses activités dans la dimension économique et environnementale pour y inclure les secteurs de l'agriculture, du transport ferroviaire et des ressources en eau. Il a aidé à organiser, à Achgabat, une réunion de haut niveau – la deuxième Conférence préparatoire du seizième Forum économique et environnemental de l'OSCE. Il a continué d'appuyer la réforme des systèmes juridique et électoral. Il a soutenu l'équipe d'appui du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) pendant les élections législatives de décembre.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières. Le Centre a organisé, pour renforcer la sécurité des documents de voyage, une formation de deux semaines au cours de laquelle des agents ont appris à détecter les documents contrefaits et à connaître les documents de voyage du monde entier.

Six fonctionnaires turkmènes ont participé à une formation à la sécurité et à la gestion des frontières organisée conjointement par la Présidence finlandaise, le Secrétariat et les opérations de terrain d'Asie centrale.

Améliorer les compétences

Quelque 200 douaniers ont suivi des cours d'anglais et d'informatique appuyés par le Centre, le *Programme européen d'assistance technique à la Communauté d'États indépendants* et les douanes turkmènes. Ce projet vise à améliorer les compétences professionnelles des douaniers.

Lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues. Le Centre a organisé un stage au cours duquel des agents de sécurité ont appris à mettre en œuvre des points de contrôle et à interpréter les radios pour détecter les armes à feu, la drogue et les produits de contrebande. L'un des participants a ensuite dispensé deux cours à des agents d'aéroports. Le Centre a également aidé à dispenser, à Achgabat, à Serhetabat (frontière afghane) et à Artyk (frontière iranienne), une formation au cours de laquelle des policiers ont appris à rechercher, détecter et identifier des drogues.

Armes légères et de petit calibre et munitions conventionnelles. À Achgabat, en novembre, le Centre a organisé un atelier sur la gestion des excédents d'armes et de munitions.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Atelier sur la réduction et le nettoyage des déversements d'hydrocarbures. Avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et l'appui financier de l'Espagne, le Centre a organisé un atelier sur les meilleures pratiques et les dernières technologies à mettre en œuvre pour limiter les dommages causés à l'environnement par les déversements d'hydrocarbures. Ont assisté à cet atelier des experts et des décideurs des États riverains de la Caspienne et d'organisations internationales.

Aide à la transition vers l'économie de marché. Le Centre a aidé à organiser deux ateliers sur la commercialisation des produits agro-industriels et la sûreté des filières alimentaires.

Il a aidé, par des formations à la diplomatie commerciale, à la politique commerciale, à la concurrence et à la protection des consommateurs, le Turkménistan à intégrer d'importantes institutions économiques et commerciales internationales.

Dans le cadre des activités qu'il mène pour faire connaître les meilleures pratiques de développement des marchés de capitaux, il a invité des experts de la Bourse des valeurs kazakhe à faire part de leur expérience.

Formation à la recherche de drogues

« L'échange d'informations et de données d'expérience entre formateurs et participants a grandement facilité la coopération que nous avons mise en place pour combattre le trafic de drogues. Dispensé régulièrement, ce type de formation aide grandement à intercepter la drogue aux frontières ».

- Mikail Ucak, Chef inspecteur à l'Académie internationale turque de lutte contre la drogue et la criminalité organisée et expert de l'OSCE pour la recherche de drogues

Gestion des ressources en eau. Le Centre a organisé trois ateliers sur les techniques efficaces d'irrigation et sur l'utilisation des systèmes d'information géographique aux fins d'une distribution efficace de l'eau.

Défense de l'environnement. Le Centre a continué de promouvoir la défense de l'environnement auprès des jeunes en organisant des camps écologiques.

Développement des petites et moyennes entreprises. Le Centre a aidé à élaborer des programmes pilotes rentables de gestion des déchets solides et à développer le tourisme rural.

Développement des transports et de l'infrastructure. Le Centre a organisé deux ateliers sur la planification d'infrastructures ainsi que sur la sûreté et l'exploitation des chemins de fer. Ces activités ont visé à améliorer la sûreté du réseau ferroviaire turkmène dans le cadre du nouveau couloir de transport nord-sud qui relie la Russie au Golfe persique.

Activités liées à la dimension humaine

Application des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Le Centre a organisé plusieurs formations supérieures à l'administration de la justice et, pour les étudiants en droit de l'Université d'État, un stage de cinq jours sur le droit public international.

Appui à la réforme législative. Avec le BIDDH et l'Institut national pour la démocratie et les droits de l'homme, le Centre a organisé, sur l'élaboration de lois, des séminaires destinés à améliorer les compétences des législateurs turkmènes dans ce domaine. Il a également organisé, pour cinq d'entre eux, un séminaire de trois jours au Parlement suédois.

Élections législatives. Le Centre a aidé les neuf membres de l'équipe déployée par le BIDDH à observer les élections législatives de décembre et à évaluer l'impact des modifications récemment apportées à la législation électorale turkmène.

Appui à la société civile. Le Centre a intensifié son appui à quatre centres d'information locaux, proposant aux jeunes des cours d'informatique et d'anglais et une éducation aux compétences utiles dans la vie, notamment en matière de prévention. Avec son appui, les activités liées à la dimension humaine de l'OSCE ont attiré, en 2008, un plus grand nombre de représentants de la société civile que les années précédentes.

Défense des droits de l'homme. Le Centre a proposé des consultations juridiques à plus de 200 personnes. Il a publié cinq documents sur des thèmes tels que les droits des accusés et des détenus, la liberté de déplacement et le droit au logement, et les a distribués aux praticiens du droit et aux citoyens.

Chef du Centre :
Ambassadeur Ibrahim Djikic
Budget : 1 338 100 €
www.osce.org/ashgabad

Centre d'Astana

Le Centre a continué d'aider à mettre en œuvre des projets qui appuient les réformes politiques engagées. Il s'est employé, en particulier, à faire connaître les activités de l'OSCE, continuant, dans le cadre de son mandat, d'aider le pays dans l'optique de la Présidence qu'il exercera, en 2010, suite à la décision que le Conseil ministériel a adoptée en novembre 2007. Il a également continué, à titre prioritaire, de promouvoir la confiance, la transparence de l'économie et la réforme judiciaire.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Mesures de confiance et contrôle civil des forces armées. Le Centre a continué de promouvoir des mesures de confiance et de sécurité conformément au *Document de Vienne 1999*. Avec le Ministère de la défense, il a organisé, pour des officiers d'Asie centrale, des cours sur la maîtrise des armements. Avec le Ministère de la défense et le Forum pour la coopération en matière de sécurité, il a organisé un séminaire régional sur l'application du *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*.

Création d'une force de police moderne. Avec le Ministère de l'intérieur et l'Unité pour les questions stratégiques de police du Secrétariat de l'OSCE, le Centre a promu l'application des principes démocratiques dans l'activité de la police, y compris par des réunions régionales sur l'application pratique d'un *guide de maintien démocratique de l'ordre*. Il a appuyé un projet pilote au long cours consacré à l'application des normes internationales dans les postes de police et les centres de détention provisoire d'Almaty.

Gestion des frontières. Le Centre a continué, avec d'autres acteurs, d'aider le Kazakhstan à améliorer la sécurité et la gestion de ses frontières. Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), il a organisé, pour les gardes-frontières, une formation aux techniques modernes d'inspection, à la détection des franchissements illégaux et des activités de contrebande, ainsi qu'à la lutte contre la corruption.

Réformes politiques. Le Centre a activement appuyé la réforme politique pour favoriser le respect des normes et des principes internationaux, se concentrant en particulier sur la législation des élections, des partis politiques, des médias et des administrations autonomes.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Transparence et efficacité de l'économie. Le Centre a privilégié la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il a aidé à former la police financière à l'instruction des affaires de corruption et à étudier les moyens juridiques de combattre cette dernière dans les économies parallèles. Il a facilité la création d'une Unité de renseignement financier en appuyant plusieurs consultations sur un projet de loi et la création d'un groupe de travail interinstitutions.

Éducation au développement durable. Le Centre a achevé d'élaborer son projet d'éducation au développement durable, ce qui permettra d'inclure, dans le programme national d'enseignement supérieur, un module sur l'écologie et le développement durable. Il a également aidé à concevoir et à lancer, pour les dirigeants d'entreprises, un nouveau cours sur le développement durable.

Application des traités internationaux relatifs à l'environnement. Le Centre a aidé à appliquer la *Convention d'Aarhus* en formant des juges au principe d'accès à la justice et en renforçant le réseau de groupes régionaux de défense de l'environnement. Il a organisé un atelier national sur les études d'impact environnemental dans un contexte transfrontières. Comme suite au seizième *Forum économique et environnemental*, il a présenté aux services concernés les conventions maritimes internationales afin d'améliorer leur aptitude à répondre efficacement aux déversements d'hydrocarbures.

Changement climatique. Avec le PNUD et le Ministère de l'environnement, le Centre a lancé une concertation sur l'atténuation des effets du changement climatique. Des recommandations ont été émises quant à la mise en œuvre d'activités volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Kazakhstan.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme judiciaire. Avec des experts nationaux et internationaux, le Centre a fait le point de la situation en ce qui concerne la réforme judiciaire, le système pénitentiaire, l'humanisation de la justice pénale, la procédure d'instruction, l'aide juridique et le projet de code administratif. Des recommandations ont été examinées par des experts, puis présentées à une conférence de presse.

Droits de l'homme et démocratisation. Avec des ONG, des parlementaires, des représentants de l'État et des dignitaires religieux, le Centre a organisé des débats sur le nouveau projet de loi consacré à la liberté de religion. Il a aidé le BIDDH à organiser, entre les autorités nationales et des experts internationaux, des consultations destinées à faire en sorte que le projet de loi respecte, conformément aux engagements internationaux, les droits des religions majoritaire et minoritaires.

Égalité des sexes. Le Centre a réuni, lors d'ateliers et de tables rondes, des parlementaires, des représentants de l'État, des experts nationaux et internationaux et des représentants d'ONG pour déterminer comment la législation et les organes d'observation pouvaient garantir l'égalité des sexes et les droits des femmes, y compris en coopération avec le BIDDH. Il a également aidé ce dernier à examiner des projets de lois sur l'égalité des sexes et la violence familiale.

Lutte contre la traite. Le Centre a aidé le Ministère de la justice à co-organiser une réunion élargie de la Commission interinstitutions pour la lutte contre la traite des personnes, à laquelle ont participé des ONG régionales kazakhes.

Développement des médias. Le Centre a appuyé le développement de médias libres et facilité un échange de vues sur la législation correspondante. Il a en outre contribué, par un programme de séminaires, à améliorer la formation et les compétences des journalistes.

Chef du Centre :

Ambassadeur Alexandre Keltchewsky à compter du 11 juin,
date à laquelle il a succédé à l'Ambassadeur Ivar Vikki, dont le mandat a expiré le 28 mars

Budget : 2 067 600 €

www.osce.org/astana

Centre de Bichkek

Pendant sa dixième année d'existence, le Centre de Bichkek a concentré son activité sur la gestion des frontières, la sécurité et l'état de droit. Il a continué, dans une perspective à long terme, d'appuyer la réforme de la police, l'Académie de l'OSCE et le développement des médias dans les régions. Il a aidé le pays dans les domaines de la gouvernance, de la législation, de l'écologie et du développement économique.

Activités politico-militaires

Développement des institutions politiques. Le Centre a formé des représentants des partis politiques aux problèmes politico-militaires que connaissent les régions du pays et aux techniques de communication. En guise de suivi, des participants ont créé, dans l'une des provinces, des bureaux pilotes de liaison avec les électeurs, dispensant une formation similaire aux personnels régionaux. Le Centre a également formé des membres du nouveau Parlement aux techniques de communication et des élus locaux récemment entrés en fonctions aux méthodes d'administration et de contrôle.

Gestion des frontières. Le Centre a examiné, avec les communautés, les autorités locales et le Corps des gardes-frontières, les tensions qui existent au niveau ou à proximité de la frontière et des questions relatives à la gestion des ressources naturelles. Il a créé des mécanismes locaux de négociation et de prévention des conflits et formé, avec la participation des gardes-frontières, des citoyens locaux aux procédures transfrontalières et aux droits et obligations qui sont les leurs.

Réforme de la police. Le Centre a appuyé, par des formations et des séminaires sur la lutte contre la violence familiale, les traditions et la loi, la mise en place de polices communautaires dans les zones reculées. Pour faciliter les enquêtes pénales, il a aidé à améliorer les compétences opérationnelles des enquêteurs locaux et aidé à élaborer et à réviser la législation. Il a aidé l'Académie de police et l'École secondaire de police spéciale à aligner la formation des policiers sur les normes internationales.

Prévention des conflits. Pour promouvoir la tolérance interethnique, le Centre a appuyé des projets qui ont associé des fonctionnaires, des députés, des jeunes et des journalistes de plusieurs régions du pays. Il a aidé les médiateurs locaux à observer et à traiter les situations de conflit potentiel. En ce qui concerne la liberté de religion, il a sensibilisé les fonctionnaires au respect de la loi et encouragé le dialogue entre les parties.

Développement des médias. Le Centre a continué d'appuyer les centres provinciaux d'information de Talas, Karakol, Naryn et Batken. Il a suivi de près la situation des médias, y compris les violations des droits des journalistes.

Activités économiques et environnementales

Questions économiques. Le Centre a aidé le Gouvernement à améliorer le climat d'investissement et à combattre la pauvreté. Il a aidé à élaborer une législation, à mettre en place des politiques d'investissement efficaces, à améliorer l'aptitude des femmes et des jeunes à gérer de petites entreprises, à créer des possibilités de génération de revenus dans les zones économiquement défavorisées, à offrir des possibilités d'emploi sûr aux travailleurs

migrants et à encourager la responsabilité sociale des entreprises. Il appuie, dans quatre localités, les activités du Réseau de centres d'assistance aux travailleurs migrants.

Questions environnementales. Le Centre s'est attaché à créer des cadres nationaux et locaux de réglementation de l'environnement et à sensibiliser l'opinion à des problèmes tels que les résidus de traitement de l'uranium. Les projets en cours visent à améliorer la gestion des déchets radioactifs, à améliorer les services municipaux, à prévenir les conflits liés à l'eau, à faciliter l'accès aux données environnementales et à améliorer l'état de préparation aux catastrophes naturelles.

Bonne gouvernance. Le Centre a continué d'aider le Gouvernement à combattre la corruption, à sensibiliser l'opinion et à appuyer, par des formations et des ateliers, la nouvelle Agence nationale de prévention de la corruption. Il a aidé à accroître la transparence et à combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme institutionnelle et juridique. Le Centre a aidé à conformer la législation nationale à la *Constitution* du 23 octobre 2007. Il a aidé le BIDDH et la Commission de Venise à commenter des projets d'amendements à la *Loi relative à la liberté de réunion*. Il a en outre facilité l'application de la *Loi relative à l'humanisation de la justice pénale*. En vue des élections locales du 5 octobre, il a appuyé des campagnes d'information et d'éducation des électeurs et la formation d'agents électoraux et d'observateurs nationaux indépendants.

Respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme. La réforme du système pénitentiaire est restée l'une des priorités du Centre. Celui-ci a appuyé la création d'un service de mise à l'épreuve. Il a formé le personnel, accru la sûreté et renforcé le respect des droits de l'homme dans les établissements pénitentiaires et les centres de détention du pays, tout en facilitant l'observation du système par le public. Il a continué d'aider à former les fonctionnaires du Ministère public à la législation des médias. Il s'est employé à rendre l'aide juridique gratuite plus accessible aux groupes socialement vulnérables, y compris les victimes d'actes de torture, en particulier dans les zones rurales. Il a piloté un projet de prévention de la torture et de respect des droits de l'homme au sein de la police. Il a aidé ses partenaires à observer des procès dans les provinces d'Och, de Jalal-Abad et de Batken.

Égalité des sexes et lutte contre la traite d'êtres humains. Le Centre a formé les nouveaux membres du Conseil municipal d'Och à des pratiques d'analyse et de budgétisation qui tiennent compte des besoins des femmes et les conférenciers de l'Académie d'administration publique aux méthodes d'enseignement de la théorie de l'égalité des sexes. Dans les provinces d'Issyk-Kul et de Naryn, il a formé à la gestion de projets des ONG d'aide aux femmes, appuyé des programmes de radio destinés aux femmes et aidé à prévenir la violence familiale et l'enlèvement de fiancées. Il a appuyé des centres d'aide aux victimes de violence familiale dans les villes de Talas et de Naryn. Il a également appuyé des campagnes de lutte contre la traite des êtres humains et conseillé le nouveau *Programme national de lutte contre la traite*.

Académie de l'OSCE

Opérationnelle depuis six ans, l'Académie de l'OSCE a décerné 23 maîtrises de sciences politiques et admis 25 étudiants d'Asie centrale et d'Afghanistan. Elle a élargi son programme et lancé un nouveau forum au sein duquel des experts d'Asie centrale, d'Asie de

l'Est et du Sud-Est, d'Europe et des États-Unis analysent et commentent d'importants aspects de la sécurité régionale. Elle a également formé des fonctionnaires du Ministère kazakh des affaires étrangères dans la perspective de la Présidence de l'OSCE qu'exercera ce pays.

Chef du Centre :

Ambassadeur Andrew Tesoriere à compter du 25 mai,
date à laquelle il a succédé à l'Ambassadeur Markus Mueller, dont le mandat a expiré le 14 février

Budget : 5 051 900 €

www.osce.org/bishkek

Bureau au Tadjikistan

L'adoption d'un mandat nouveau et étoffé, le 19 juin, a renforcé la coopération avec le Gouvernement. L'opération de terrain de l'OSCE au Tadjikistan, anciennement Centre de Douchanbé, a été rebaptisée Bureau au Tadjikistan. Ce dernier dispose de personnel supplémentaire, d'un budget accru et de locaux nouveaux et plus spacieux.

Le nouveau Bureau est mieux à même d'aider le Tadjikistan à résoudre les problèmes auxquels il est confronté à ce stade de son développement, y compris ceux liés à la longue frontière qu'il partage avec l'Afghanistan.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Sécurité des frontières. Le Bureau a fortement accru sa participation à la gestion des frontières. Il a aidé le Gouvernement à rédiger une stratégie globale dans ce domaine. Il a lancé les travaux préparatoires à la création d'un établissement de formation à la gestion des frontières, qu'administrera l'OSCE, et commencé à travailler sur deux autres projets de formation de gardes-frontières et de douaniers tadjiks.

Armes légères et de petit calibre et munitions conventionnelles. Le Bureau a accru l'aptitude des services de police du pays à stocker en toute sécurité les armes légères et de petit calibre et les munitions conventionnelles, menant ainsi à bien la deuxième phase du programme. Il a dispensé des formations et mis à disposition des moyens d'élimination d'engin explosifs improvisés.

Déminage. En 2008, 22 074 105 mètres carrés de terrain autrefois potentiellement miné ont été reclassifiés et remis aux communautés locales. En outre, 833 818 mètres carrés de terrain ont été déminés par les équipes de chiens détecteurs et de démineurs manuels, qui ont localisé et détruit 5 569 mines, 1 900 munitions à dispersion et des engins non explosés.

Mesures de confiance et de sécurité (MDCS). Le Bureau a appuyé et coordonné, avec le Gouvernement, les activités menées pour aider celui-ci à respecter les engagements qu'il avait contractés au titre du *Document de Vienne 1999*.

Dialogue politique. Avec le Conseil public du Tadjikistan, le Bureau a organisé, à l'intention de fonctionnaires, de responsables politiques et de membres de la société civile, des débats sur les affaires courantes. Des séminaires sur la *loi* et la *religion* ont réduit les tensions entre les autorités séculaires et les communautés musulmanes.

Aide à la police. Suite à une évaluation des besoins réalisée en février, un conseiller antiterroriste a été recruté pour mettre au point des projets. Avec l'Agence de contrôle des drogues, le Bureau a mené une campagne de prévention le long de la frontière afghane.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Entreprises et commerce. Le Bureau a continué d'aider les autorités et les entreprises locales à développer l'activité en mettant à profit son réseau de centres d'aide aux petites entreprises exportatrices. En 2008, ces centres ont conseillé 6 500 personnes, dont 2 000 exportateurs, et formé 1 600 entrepreneurs et fonctionnaires. Le Bureau a également pris des mesures pour pérenniser les centres en question.

En organisant, en septembre, avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, un atelier sur la création d'un climat favorable au commerce et aux investissements, le Bureau a étendu son champ d'action pour englober des questions telles que la création de zones franches et la mise au point de primes à l'investissement.

Politique environnementale. Le Bureau a continué d'aider à appliquer la *Convention d'Aarhus* et à élaborer une législation et des stratégies environnementales. Il a présenté au Parlement des suggestions de mises à jour de la *Loi sur la protection de la nature*.

Gestion des eaux. À une conférence de l'OSCE, des experts du Tadjikistan, du Kirghizistan, du Kazakhstan et du Turkménistan ont examiné un document d'orientation rédigé par le Fonds international pour la préservation de la mer d'Aral et destiné à encourager la mise au point d'outils appropriés de gestion des eaux en Asie centrale.

Information. À l'initiative du Bureau, la télévision nationale tadjike a diffusé quinze documentaires consacrés à l'environnement.

Activités liées à la dimension humaine

Droits de l'homme, démocratisation et élections. Le Bureau a organisé plusieurs tables rondes et réunions pour inviter des représentants de la société civile et du Gouvernement à débattre de la nouvelle *Loi créant un médiateur des droits de l'homme*, des droits de propriété, de la lutte contre la torture, de l'accès aux prisons et de la tenue d'élections libres et équitables. Une importante innovation, de la part du Bureau, a consisté à organiser des débats sur des questions relatives à la *Réunion préparatoire sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine*. En janvier, le Bureau a été chargé de coordonner la *Réunion mensuelle sur les droits de l'homme* qui se tient au Tadjikistan.

Le Bureau a également mis en œuvre des projets consacrés aux droits de propriété, dispensé des cours intensifs sur les droits de l'homme et le droit public international à des étudiants, appuyé la publication d'une étude sur la *réforme judiciaire au Tadjikistan* et œuvré pour promouvoir les droits de l'homme et la démocratisation. Avec le BIDDH, en outre, il a facilité la participation de plusieurs représentants du Gouvernement et de la société civile à de brèves missions d'observation d'élections législatives menées à l'étranger.

Démocratisation des médias. Le Bureau a appuyé de manière individualisée 21 journaux par des dons de papier et des formations internes à la gestion et à la mise en page. Grâce aux plans d'activité qu'ils ont élaborés, ces journaux ont accru leur diffusion et leur rentabilité. À l'issue de deux conférences internationales parrainées par l'OSCE, des appels ont été lancés au Président et au Parlement pour qu'ils promulguent des procédures plus transparente d'autorisation des médias électroniques et retirent du Code pénal les textes relatifs à la diffamation. Un séminaire tenu à Berlin sur l'autoréglementation des médias a favorisé le débat sur l'éthique journalistique entre les principaux responsables des médias, les associations de presse, le Gouvernement et le Parlement. Le Bureau a également offert à des journalistes du Tadjikistan et d'ailleurs une multitude de possibilités de formation aux techniques, aux méthodes de recherche et aux langues.

Égalité des sexes. Le Bureau a appuyé, par des programmes d'éducation et de formation et des campagnes de presse, les organismes nationaux qui promeuvent l'égalité des sexes. Il a

aidé 12 centres d'accueil de femmes à prodiguer à ces dernières un soutien psychologique et juridique gratuit, à leur donner les moyens d'agir et à alphabétiser les jeunes filles. Il a appris au personnel de ces centres à créer des réseaux et à coopérer avec le Gouvernement. Il a aidé à sensibiliser les jeunes aux risques, aux conséquences et aux méthodes de recrutement de la traite des êtres humains. Il a encouragé la coopération interrégionale et aidé à renforcer les moyens des services de police.

Chef du Bureau :
Ambassadeur Vladimir Pryakhin
Budget : 4 724 900 €
www.osce.org/tajikistan

Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

Le Coordonnateur des projets en Ouzbékistan s'est concentré sur la coopération politico-militaire, notamment sur la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité organisée, ainsi que sur les activités économiques et environnementales, domaine dans lequel il a mis en œuvre la plupart de ses projets. Il a également mis en œuvre, avec l'appui actif des autorités ouzbèkes, plusieurs projets dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Organisation d'ateliers sur la sécurité. Le Coordonnateur a organisé des ateliers internationaux d'experts sur les menaces – terrorisme, extrémisme religieux, criminalité transnationale organisée et trafic de drogue – qui pèsent actuellement sur la sécurité et la stabilité. Il a également organisé, en avril, une conférence chargée d'examiner la sécurité régionale et l'Engagement avec l'Afghanistan.

Formation de la police. Dans le cadre de l'assistance à long terme qu'il apporte à l'Académie de police d'Ouzbékistan, le Coordonnateur a continué de former la police aux meilleures pratiques internationales afin de renforcer son système de formation.

Mise en place d'institutions démocratiques. Le Coordonnateur a organisé des débats sur la création de partis politiques et sur l'amélioration du système électoral et de l'éducation des électeurs. Il a préconisé de développer l'information sur le rôle des organisations sociopolitiques et sur les bienfaits de la démocratie participative. Pour que le public se familiarise avec la structure du Sénat, il a appuyé la publication en 2 500 exemplaires d'un *Manuel sur le Sénat de la République d'Ouzbékistan*.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Petites et moyennes entreprises (PME). Le Coordonnateur et l'Association ouzbèke des femmes d'affaires ont aidé des femmes et des jeunes à créer leur propre PME.

Développement des liens économiques en Asie centrale. Le Coordonnateur a aidé à constituer une équipe d'acteurs publics et privés du secteur des transports chargée d'analyser la législation et la réglementation existantes et de préparer la création, en Ouzbékistan, d'un Centre de coordination des envois qui faciliterait le commerce national, régional et international.

Développement rural. Avec l'Association des exploitants agricoles, le Coordonnateur a continué de promouvoir le développement socioéconomique, aidant à créer des emplois dans les zones rurales et renseignant sur les programmes de financement et de crédit nouvellement disponibles, sur la fiscalité et sur la protection de l'environnement.

Bonne gouvernance. Avec le PNUD, le Coordonnateur a aidé le Gouvernement à adopter des pratiques de bonne gouvernance pour combattre le problème de l'évasion fiscale.

Environnement. Le Coordonnateur a organisé, en novembre, une conférence sur la protection de l'environnement avec le Comité national pour la protection de la nature. Il a, avec le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et leur partenaire d'exécution, le Centre d'information scientifique de la Commission interétatique pour la coordination de l'eau, organisé en octobre une conférence sur la *protection et la sûreté de l'environnement, importants aspects de la gestion de l'eau*.

Activités liées à la dimension humaine

Appui aux organisations non gouvernementales (ONG). Appuyant sans discontinuer l'Association nationale des ONG d'Ouzbékistan, le Coordonnateur a promu un partenariat social efficace entre les institutions publiques et les ONG, notamment en ce qui concerne la protection sociale des groupes vulnérables. Il a facilité la publication de plusieurs manuels.

Lutte contre la traite d'êtres humains. Le Coordonnateur a aidé le gouvernement et des organismes publics à élaborer un manuel qui doit aider à identifier les formes de traite d'êtres humains, une compilation de textes réglementaires et une analyse qui compare la réglementation en vigueur en Ouzbékistan aux normes internationales.

Médiateur. Le Coordonnateur a aidé à renforcer la coopération entre le médiateur national et les services de justice et de police.

Droits de l'homme. Le Coordonnateur a aidé des enseignants et des étudiants des facultés de droit à imprimer des documents. Avec le PNUD, il a tenu, à l'occasion du soixantième anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, une conférence sur la démocratisation de la société et sur le respect des droits de l'homme. Afin de renforcer le Département de la protection des droits de l'homme du Ministère de l'intérieur, il a organisé des tables rondes sur la coopération entre les services de l'intérieur et les autres organes et structures publics, les institutions nationales de protection des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales.

Coordonnateur :
Ambassadeur Istvan Venczel
Budget : 1 641 300 €
www.osce.org/tashkent

*Assistance à la
mise en œuvre
d'accords
bilatéraux*

Assistance à la mise en œuvre d'accords bilatéraux

Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Le Représentant a continué d'aider à mettre en œuvre l'accord bilatéral conclu en 1994 entre les Gouvernements letton et russe sur les garanties sociales à accorder aux militaires russes retraités et à leurs familles qui résident en Lettonie.

Au 1er juillet 2008, 15 603 personnes pouvaient prétendre à ces garanties, dont 8 669 anciens personnels militaires des Ministères de la défense et de l'intérieur et 6 934 parents.

Activités et développements

Problèmes de logement résolus. La Commission mixte a continué d'examiner des questions liées à l'éviction potentielle de militaires retraités et de leurs familles de logements dits dénationalisés qui, nationalisés par les Soviétiques et attribués à des militaires soviétiques, sont maintenant restitués. À la différence des années passées, cependant, ces négociations n'ont pas dominé l'ordre du jour de la Commission. Suite à l'adoption d'une loi restituant les biens nationalisés à leurs propriétaires légitimes ou à leurs descendants, la Lettonie a annoncé, pour les occupants de ces biens, une période de grâce de sept ans et, à l'expiration de cette période, des conditions spéciales supplémentaires. Parmi ces conditions figuraient un appui financier et un accès prioritaire aux logements sociaux. Ces mesures prises pour atténuer les difficultés potentielles ont été un succès. Depuis plus d'un an, il apparaît clairement que l'éviction imminente des logements dénationalisés ne constitue plus un important problème pour les militaires retraités.

Poursuite du programme de réinstallation. Quelque 200 militaires retraités et leur famille ont utilisé un programme que la Lettonie finance depuis 2006 pour ceux qui souhaitent quitter le pays et se réinstaller définitivement à l'étranger.

Représentant de l'OSCE :
Lieutenant-Colonel Helmut Napiontek
Budget approuvé : 9 600 €

Institutions

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le BIDDH est la principale institution de l'OSCE qui aide les États participants à respecter les engagements qu'ils ont contractés en matière de droits de l'homme et de démocratie, qui forment, parmi les trois dimensions de la sécurité dans lesquelles l'OSCE opère, la dimension humaine.

Missions d'observation et d'évaluation d'élections

Pays	Type d'élections	Date	Type de mission
Géorgie	présidentielles	5 janvier	observation
Serbie	présidentielles	20 janvier et 3 février	observation restreinte
Arménie	présidentielles	19 février	observation
Espagne	législatives	9 mars	évaluation
Monténégro	présidentielles	6 avril	observation
Italie	législatives	13-14 avril	évaluation
Serbie	législatives	11 mai	observation restreinte
Géorgie	législatives	21 mai	observation
ERYM	législatives	1 juin et 15 juin	observation
Biélorussie	législatives	28 septembre	observation
Azerbaïdjan	présidentielles	15 octobre	observation
États-Unis	générales	4 novembre	observation restreinte

(Note : Toutes les observations et évaluations ont été précédées d'une mission d'évaluation des besoins, qui a recommandé le type de mission à mener. Une mission de ce type a également été dépêchée au Liechtenstein en décembre 2008 ; elle a recommandé de n'y entreprendre aucune activité d'observation.)

Suivi des engagements

Le BIDDH suit la mesure dans laquelle les États participants respectent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la dimension humaine.

La principale activité du BIDDH consiste à observer des élections. En 2008, il a déployé, dans la région de l'OSCE, 12 missions électorales auxquelles ont participé 2 850 observateurs de 49 États participants. De nombreux observateurs ont été financés par le fonds volontaire que le Bureau a créé pour accroître la diversification géographique des missions d'observation. En vertu d'un accord de coopération conclu en 1997, le Bureau a observé plusieurs élections avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

Le travail d'observation du BIDDH ne s'achève pas avec les élections. En 2008, il a publié huit analyses juridiques de systèmes électoraux nationaux et a participé à de nombreuses réunions consacrées à des thèmes tels que l'amélioration de la législation électorale et l'organisation d'élections.

Le BIDDH a déployé des experts pour rassembler des informations sur le respect des droits de l'homme en Arménie suite aux violents affrontements qui ont eu lieu à Erevan en mars,

après les élections, entre la police et des manifestants, et il a présenté ses inquiétudes et ses recommandations au Gouvernement. Avec les Bureaux du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et du Commissaire du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme, il a entrepris, en juillet, une visite de terrain en Italie pour évaluer, sur le plan des droits de l'homme, la situation des Roms et des Sintis suite à plusieurs incidents violents qui avaient visé cette communauté. À la demande du Président en exercice, le BIDDH et le Haut Commissaire ont envoyé, en octobre et novembre, des équipes en Géorgie pour évaluer la situation des droits de l'homme et des minorités dans les zones touchées par le conflit d'août et présenter leurs conclusions.

Formation et conseil

Le BIDDH a formé et conseillé un grand nombre de personnes employées par les gouvernements et par des organisations de la société civile.

Dans le cadre de ses priorités, le Bureau a continué de fournir aux fonctionnaires de police et de justice les informations et la formation dont ils ont besoin pour reconnaître et combattre les crimes inspirés par la haine. En 2008, il a signé, avec le Ministère bosniaque de la sécurité, un accord de mise en œuvre du programme de formation qu'il élaboré à cet effet pour la police. Ce programme est également mis en œuvre en Pologne, et l'Ukraine étudie cette possibilité.

Plus de 30 organisations non gouvernementales de 18 États participants ont assisté à un séminaire organisé par le BIDDH sur le suivi et la notification des crimes inspirés par la haine. Le Bureau a aidé 10 États participants à mettre au point, dans le contexte de chaque pays, des documents et, pour les enseignants, des séminaires de formation à la lutte contre l'antisémitisme. Il a lancé de nouveaux projets d'élaboration d'outils pédagogiques qui doivent servir à combattre l'intolérance vis-à-vis des Musulmans.

Le BIDDH a formé, en Moldavie et en Arménie, des défenseurs des droits de l'homme aux méthodes à utiliser pour suivre la liberté de réunion et en rendre compte.

Le Bureau a tenu son cours annuel pour observateurs de courte durée à l'Académie de l'OSCE à Bichkek ainsi qu'à Tirana. En outre, il a, à la demande de certains États participants, formé leurs observateurs (observateurs russes à l'Académie diplomatique russe, par exemple).

Appui législatif

Pour aider les États à adopter une législation conforme aux engagements de l'OSCE, le BIDDH a commenté des projets de lois relatifs aux libertés de réunion, d'association, d'information et de religion, aux élections, à l'égalité des sexes, à la violence familiale, à la traite des êtres humains et à la lutte contre les discriminations, ainsi que des amendements constitutionnels.

Le groupe d'experts du BIDDH sur la liberté de réunion a donné un avis juridique sur des amendements à la *Loi arménienne relative aux rassemblements* adoptée en mars pendant l'état d'urgence. Des consultations tenues à Erevan avec la Commission de Venise (Conseil de l'Europe) ont permis de faire adopter d'autres amendements souhaités par les experts.

Au fil du temps, les activités d'appui législatif du BIDDH se sont développées pour inclure les systèmes législatifs, étudiant la façon dont les lois sont élaborées, examinées, adoptées et observées. Le Bureau a publié, au cours de l'année, deux rapports qui examinent les processus législatifs en Moldavie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ce rapport contient des recommandations sur la façon de rendre ces processus plus transparents, ouverts et efficaces.

Publications

Parmi les documents publiés en 2008, on citera un second rapport annuel sur les *crimes inspirés par la haine dans la région de l'OSCE*, leur incidence, leurs caractéristiques et les réponses apportées par les États ; un second rapport annuel sur la *défense des droits de l'homme dans la région de l'OSCE*, les difficultés et les bonnes pratiques ; un rapport sur la mise en œuvre, par les États participants, du *Plan d'action de 2003 pour l'amélioration de la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE* ; et un *manuel sur les droits et les libertés fondamentales du personnel des forces armées*, lancé en mai avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées.

L'une des publications phares de cette année a été un *manuel de référence pour praticiens de l'observation de procès*, destiné à ceux qui créent et mettent en œuvre un programme d'observation de procès, domaine dans lequel l'OSCE possède une expérience considérable. Avec la Mission à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit, le BIDDH a organisé un atelier avec 12 opérations de terrain de l'OSCE et mis en œuvre des programmes d'observation de procès pour promouvoir l'utilisation du manuel.

Le Bureau a publié, sur l'indemnisation des victimes de la traite, un rapport fondé sur l'étude de la législation et de la pratique de huit États participants de l'OSCE.

Il a également publié un manuel qui énonce, à propos des droits de l'homme, les principes fondamentaux les plus fréquemment invoqués dans la lutte contre le terrorisme et explique, à cet égard, les obligations que les États doivent respecter lorsqu'ils combattent ce phénomène.

Conférences et réunions

Le BIDDH a organisé des réunions de formes et de structures diverses pour permettre aux gouvernements, aux représentants de la société civile et aux experts d'examiner les pratiques mises en œuvre et l'expérience acquise dans le cadre de la dimension humaine.

Il a tenu à Varsovie, en septembre-octobre, la plus grande conférence annuelle d'Europe sur les droits de l'homme et la démocratie, à savoir la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine*. Pendant les deux semaines de cette réunion, un millier de personnes ont examiné les progrès que les États participants de l'OSCE ont accomplis pour ce qui est de respecter leurs engagements en matière de droits de l'homme et de démocratie.

Le BIDDH a également organisé, en mai à Varsovie, un *séminaire de la dimension humaine* sur le droit constitutionnel et, en mai, juillet et novembre à Vienne, trois *Réunions supplémentaires sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine*. La première a examiné le rôle que les institutions nationales doivent jouer dans la lutte contre les discriminations dont sont l'objet les migrants et les minorités nationales. La deuxième a

examiné celui que les autorités locales doivent jouer dans l'intégration des Roms, notamment dans leur accès à l'éducation et aux services sociaux. La troisième a défini les moyens d'encourager et d'appuyer les initiatives qui visent à renforcer la transparence et l'ouverture des processus législatifs.

Le BIDDH a aidé à préparer un séminaire sur les questions électorales que la Présidence a organisé à Vienne en juillet, puis a participé aux débats. Des représentants du Bureau ont également pu débattre des difficultés que posent les nouvelles techniques de vote lors de réunions organisées par le Conseil de l'Europe et par la Présidence. Ils ont ensuite distribué un document de réflexion sur l'observation des scrutins électroniques.

Chef du Bureau :

Ambassadeur Janez Lenarcic à compter du 1er juillet,
date à laquelle il a succédé à l'Ambassadeur Christian Strohal, dont le mandat a expiré le 30 juin

Budget : 14 405 100 €

www.osce.org/odihr

Haut Commissaire pour les minorités nationales

La fonction de Haut Commissaire pour les minorités nationales a été créée en 1992 pour rechercher les moyens de résoudre rapidement les tensions ethniques qui pourraient compromettre la paix, la stabilité ou l'amitié entre les États participants de l'OSCE ou en leur sein.

L'action menée par le Haut Commissaire sur la question des minorités nationales dans les affaires internationales a culminé avec le lancement des *Recommandations* de Bolzano/Bozen sur les minorités nationales dans les relations interétatiques. Ce document indique comment protéger et promouvoir les droits des minorités nationales tout en maintenant l'harmonie interethnique et en renforçant les relations entre États.

Le Haut Commissaire a également prêté une attention particulière à la situation des Roms et des Sintis, les obstacles qu'ils rencontrent pour s'insérer socialement et les nouveaux modes de migration créés par l'élargissement de l'Union européenne risquant de compromettre leurs relations avec les autres groupes ethniques et leur sécurité.

Le Haut Commissaire a continué d'appuyer le dialogue interétatique sur l'intégration sociale et l'éducation des minorités nationales en Asie centrale. Des experts ont examiné, lors d'une réunion, la question de l'éducation multilingue et interculturelle et, lors d'une autre, celles des technologies de l'information et du télé-apprentissage.

Croatie. En novembre, le Haut Commissaire s'est rendu en Croatie, où il a examiné la mise en œuvre de la *Loi constitutionnelle* sur les *droits des minorités nationales*. Il a soulevé plusieurs questions essentielles, dont celles de la représentation équitable des minorités nationales dans le secteur public, de la promotion de la représentation des minorités au Parlement croate, et de la nécessité d'utiliser l'éducation pour promouvoir l'amélioration des relations interethniques, la tolérance et, au bout du compte, la réconciliation des communautés. L'intégration de l'éducation est, à cet égard, particulièrement importante ; à Vukovar, le Haut Commissaire a évalué les progrès accomplis dans la réintégration des élèves de différentes origines ethniques dans les écoles de la région.

Géorgie. En 2008, le Haut Commissaire s'est rendu deux fois à Tbilissi et à Soukhoumi, mais s'est malheureusement vu interdire l'accès à l'Ossétie du Sud. Ces restrictions ont violé son mandat, qui l'autorise à se déplacer et à communiquer librement.

À Tbilissi, il a fait le point des activités de prévention des conflits et d'intégration mises en œuvre dans les régions de Samtskhe-Javakheti et de Kvemo-Kartli, ainsi que du processus de rapatriement des Meskhètes. Il a également recherché les moyens d'aider le Gouvernement à rendre possible ce rapatriement. À Soukhoumi, il a exhorté les autorités abkhazes autoproclamées à autoriser les étudiants géorgiens du district de Gali à étudier en géorgien, et les a priées de ne pas imposer la citoyenneté abkhaze aux Géorgiens. Il craint que ces pratiques, non contrariées, n'accroissent davantage les tensions dans la région et forcent de nombreux Géorgiens à partir.

Promouvant le bilinguisme comme moyen d'intégration des minorités, le Haut Commissaire a continué d'appuyer plusieurs écoles pilotes bilingues dans les régions à populations minoritaires de Kvemo Kartli et de Samtskhe-Javakheti et a aidé la Géorgie à élaborer une politique et un plan de développement de l'enseignement bilingue. Pour aider les Arméniens

et les Azerbaïdjanais à s'intégrer à la population géorgienne, il a également appuyé des médias de ces minorités et offert une aide juridique gratuite aux citoyens de ces régions.

Le Haut Commissaire a publié une brochure qui explique, dans une langue accessible, les dispositions de la *Loi sur le rapatriement des Meskhètes*, aidant ainsi le Gouvernement géorgien à les appliquer. Cette brochure a pour but d'aider les rapatriés potentiels à comprendre le processus de rapatriement et la situation qui prévaut en Géorgie, et de faciliter l'insertion de ceux qui décident finalement d'intégrer la société géorgienne.

Le Haut Commissaire a participé à une mission d'évaluation des droits de l'homme que l'OSCE a menée en Géorgie en octobre-novembre. Ses conclusions ont été intégrées au rapport que la mission a publié en novembre.

Hongrie. À Budapest, en février, le Haut Commissaire a soulevé la question des minorités hongroises présentes à l'étranger, notamment en Roumanie et en Slovaquie. Il est résolu à suivre cette question car, selon lui, la question des minorités nationales peut, en Europe centrale, être traitée de manière efficace, pacifique et amicale et servir d'exemple à d'autres régions de l'OSCE.

Le Haut Commissaire a également soulevé la question des Roms et examiné avec les autorités les moyens mis en œuvre pour résoudre les problèmes de cette minorité.

Lettonie. En avril, le Haut Commissaire s'est rendu en Lettonie pour faire le point de la réforme de l'éducation et du processus de naturalisation. Il a ensuite recommandé au Gouvernement d'accélérer ce processus en accordant automatiquement la citoyenneté aux enfants nés de familles non citoyennes et, rétroactivement, à tous les enfants nés en Lettonie après 1991. Il a également conseillé aux autorités lettones d'accorder aux résidents non citoyens le droit de vote aux élections locales.

En novembre, il a appuyé une conférence sur la citoyenneté dans les États baltes et nordiques, qui s'est tenue à Jurmala (Lettonie) les 20 et 21 novembre. Organisée par le Conseil letton de naturalisation, cette conférence a permis au Gouvernement letton de profiter de l'expérience acquise par les États voisins pour en œuvre une politique de naturalisation plus efficace.

Le Haut Commissaire a également continué de suivre la mise en œuvre de la réforme de l'éducation entreprise en Lettonie. Il a recommandé au Gouvernement de suivre régulièrement les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne la qualité de l'éducation, et de combler toutes les lacunes signalées par les enseignants, les élèves et les parents. Il a également suggéré d'accroître la participation des parents au processus de consultation et de décision lancé autour de la réforme.

Kazakhstan. En visite au Kazakhstan, en juillet, le Haut Commissaire a abordé des questions relatives à la représentation des minorités au Parlement, à l'éducation multilingue et à la question de l'utilisation des langues minoritaires dans les médias, en particulier du sous-titrage. Un séminaire sur ce thème a été organisé à Almaty, en mai, pour les représentants des médias. Le Haut Commissaire a prêté une attention particulière à la législation électorale et présenté des recommandations sur la façon dont le Gouvernement pourrait aligner l'action qu'il mène pour assurer la participation des minorités au Parlement sur les engagements de l'OSCE. Il a continué d'appuyer la formation des enseignants dans le sud du pays, y compris divers projets qui visent à promouvoir les techniques modernes d'enseignement des langues.

Ex-République yougoslave de Macédoine. Lors d'une visite, en janvier, le Haut Commissaire a abordé la question de l'usage des langues, des drapeaux et des symboles des minorités. Il a également prêté une attention particulière à la ségrégation ethnique observée dans les écoles secondaires du pays. Il a présenté un ensemble de *recommandations sur l'intégration par l'éducation*, qui visent à mettre fin à la ségrégation et à jeter les bases de relations interethniques qui favorisent l'intégration, non la ségrégation. Pour aider les autorités à appliquer ces *recommandations*, il a mis en œuvre, avec la Mission à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit, deux projets éducatifs. Dans le cadre du premier, des élèves de première année de différentes origines ethniques de la ville de Kicevo ont participé à plusieurs débats, voyages d'étude et autres activités extrascolaires qui ont visé à présenter des alternatives concrètes à la ségrégation dans les écoles secondaires. Dans le cadre du second, le Haut Commissaire a aidé à former, pour les aider à assumer leurs nouvelles responsabilités décentralisées, des éducateurs de 44 municipalités à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'éducation.

Moldavie. Lors d'une visite, en juillet, le Haut Commissaire a soulevé, à Chisinau, la question de l'intégration linguistique des minorités nationales par un meilleur enseignement de la langue officielle. Il a évoqué, lors de diverses réunions tenues en Moldavie, la situation en Gagauzie en général et les relations entre Chisinau et Comrat en particulier.

Le Haut Commissaire s'est également rendu dans la région du Dniestr et a rencontré les autorités autoproclamées. Il a exprimé son souci de la protection des droits de l'homme et des minorités, prêtant une attention particulière au droit d'utiliser sa langue maternelle, en particulier pour les communautés non-russes. Il a également continué d'appuyer les écoles en graphie latine de la région qui ont fait l'objet de pressions des autorités locales.

En novembre, le Haut Commissaire a organisé à Odessa (Ukraine) une table ronde sur les modèles de règlement des conflits territoriaux. Cette manifestation a visé réunir les parties dans le cadre de négociation à « 5+2 » utilisé pour résoudre le conflit. Pendant la réunion, l'équipe du Haut Commissaire a présenté des mécanismes de partage du pouvoir mis au point dans l'espace de l'OSCE.

Monténégro. Le Haut Commissaire a aidé et conseillé la Commission monténégrine chargée d'élaborer une stratégie relative aux minorités nationales et a conseillé le Gouvernement sur l'application de la Constitution, notamment en ce qui concerne la promotion d'une participation effective des minorités nationales à la vie publique.

Roumanie. Lors d'une visite, en février, le Haut Commissaire a abordé la question de l'enseignement du hongrois. Il s'est rendu à l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca pour examiner comment l'on pourrait renforcer encore son caractère multiculturel et mieux prendre en compte les besoins des minorités. Il a assuré l'Université de son appui indéfectible, estimant que ce type d'institution a un rôle à jouer dans l'intégration et la consolidation de sociétés multiethniques.

Comme il l'avait fait avec les autorités hongroises à propos de la minorité hongroise de Roumanie, il a également soulevé, en Roumanie, la question de la minorité roumaine de Hongrie, examinant là encore comment l'État pourrait appuyer ses minorités à l'étranger tout en promouvant des relations pacifiques entre les États.

Il a également soulevé la question des Roms et étudié avec les autorités les moyens mis en œuvre pour résoudre les problèmes de cette minorité.

Russie. Le Haut Commissaire s'est rendu deux fois en Russie pour rencontrer des dirigeants, des législateurs et des organisations non gouvernementales. Il s'est concentré sur la situation des minorités nationales de la région de l'OSCE et sur les relations interethniques qui prévalent au sein de la Fédération de Russie.

Serbie. Lors d'une visite à Belgrade, en septembre, le Haut Commissaire s'est penché sur le travail législatif mené à propos des communautés ethniques. Ces lois, a-t-il dit, doivent être le résultat de processus ouverts et respecter les normes internationales les plus rigoureuses. Dans ce contexte, il a appelé l'attention sur la nécessité d'intégrer plus pleinement les communautés ethniques aux secteurs de la justice, de la police et de l'enseignement supérieur en Voïvodine et dans le sud de la Serbie. Il a également évoqué la nécessité de donner accès à un enseignement adéquat de la langue officielle.

Visitant Pristina en janvier, mai et septembre, le Haut Commissaire a évoqué les difficultés permanentes que crée la mauvaise application de la réglementation kosovare dans des domaines tels que l'utilisation des langues ethniques, les droits de propriété et la non-discrimination. Il a également mis en avant un manque de clarté sur la façon dont les institutions doivent rendre compte de l'application des lois kosovares qui ont une incidence particulière sur les communautés ethniques.

Au cours des trois visites, le Haut Commissaire a continué de rechercher des appuis pour réconcilier les deux principales communautés du **Kosovo**, tant dans le cadre des institutions kosovares que dans celui d'un débat public. Dans ce contexte, il a également coopéré avec le Centre international pour la justice transitionnelle. Pour étudier les moyens de faire progresser cette dernière, des responsables locaux, des décideurs et des personnalités des communautés albanaise et serbe du Kosovo se sont réunis à Ohrid, en décembre, pour un troisième cycle de négociations confidentielles qui ont fait suite aux réunions tenues l'année précédente. Les participants sont convenus qu'un processus de réconciliation ne serait efficace que s'il passait par un débat public satisfaisant. Pour promouvoir ce débat, le Haut Commissaire a commandé un document de réflexion qui a été rédigé par une organisation non gouvernementale locale dans le cadre d'un processus consultatif multiethnique.

Le Haut Commissaire, enfin, a évoqué la situation des Roms, des Achkali et des Égyptiens au Kosovo, en particulier l'absence d'enregistrement officiel de ces groupes vulnérables. Il étudie actuellement les moyens de résoudre le problème plus général de l'absence d'enregistrement des Roms par une approche régionale.

Turkménistan. Lors d'une visite, en mai, le Haut Commissaire s'est concentré sur l'éducation des minorités et sur la modernisation du système juridique, en particulier de la Constitution. Il a visité plusieurs écoles dans la région septentrionale de Lebap. En guise de suivi, il a présenté au Gouvernement des recommandations qui mettaient en avant le principe de non-discrimination.

Ukraine. Lors de deux visites, le Haut Commissaire a aidé à intégrer les Tatars de Crimée dans la société ukrainienne et à atténuer les problèmes interethniques de la péninsule. Il a insisté sur la nécessité de légiférer sur le statut et les droits des anciens déportés.

Le Haut Commissaire a engagé, en Crimée, un dialogue sur les normes et les meilleures pratiques internationales de maintien de l'ordre dans le cadre d'une conférence organisée à Simferopol avec le Ministère ukrainien de l'intérieur. Il a également continué d'aider l'Ukraine à promouvoir la tolérance et la compréhension interculturelle en Crimée.

Le Haut Commissaire a évoqué la nécessité de réformer la législation relative aux droits des minorités et à l'usage des langues, notamment en ce qui concerne des domaines tels que les médias et l'éducation.

Ouzbékistan. Lors d'une visite, en mars, le Haut Commissaire a examiné un grand nombre de questions, notamment l'éducation, avec le Gouvernement et les minorités nationales.

Haut Commissaire :
Knut Vollebaek
Budget : 3 017 100 €
www.osce.org/hcnm

Représentant pour la liberté des médias

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a continué d'observer la situation des médias dans les 56 États participants et a veillé à ce que soient pleinement respectés les engagements pris par l'OSCE dans les domaines de la liberté d'expression et de la liberté des médias.

Toutes les zones géographiques et toutes les grandes questions ont été examinées, y compris les cas où des États tolèrent le harcèlement, où des journalistes sont assassinés, où le pluralisme est restreint par l'influence que le gouvernement exerce sur les radiotélédiffuseurs ou les éditeurs, où les journalistes n'ont pas le droit d'enquêter sur le gouvernement, où les vues offensantes ou critiques sont souvent réprimées, presque mécaniquement, comme portant la marque de l' « extrémisme » ou représentant un « discours inspiré par la haine ».

On a constaté, cette année, une détérioration dans deux dimensions essentielles de la liberté de la presse : la sécurité physique des journalistes et la protection juridique du discours critique. Le Représentant a continué de souligner que la violence contre les journalistes n'est pas un « crime ordinaire », car il vise à saper une institution fondamentale de la démocratie : la liberté de la presse.

Conférences régionales

En octobre, le Représentant a organisé la 10^e Conférence sur les médias d'Asie centrale, tenue à Almaty (Kazakhstan) et, en novembre, la 5^e Conférence sur les médias du Caucase du Sud, tenue à Tbilissi (Géorgie). Ces manifestations ont abordé la question de la radiotélédiffusion publique et la façon dont la future numérisation pourrait favoriser la liberté des médias et le pluralisme. En proposant des informations objectives et des programmes de qualité, la radiotélédiffusion publique est essentielle à la démocratie et indispensable pour assurer la liberté et la transparence des élections, combattre les discours inspirés par la haine et protéger les cultures minoritaires d'un pays.

La conférence d'Asie centrale a rassemblé des professionnels des médias et des responsables publics du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan. Comme en Asie centrale, seul le Kirghizistan possède une loi sur la radiotélédiffusion publique, institution qui n'est pas encore opérationnelle, les discussions ont porté sur les bienfaits généraux de la radiotélédiffusion publique. Dans le Caucase du Sud, la conférence a donné lieu à des débats animés et amicaux entre les principaux professionnels des médias, des responsables du service public, des organisations non gouvernementales et des parlementaires d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie. Ceux-ci ont mis en commun leur expérience et leurs bonnes pratiques et ont renforcé leurs liens professionnels personnels.

Les conférences ont également évoqué les changements liés à l'avènement de l'ère numérique, appelant les gouvernements à voir dans l'accroissement du nombre de chaînes sur toutes les nouvelles plates-formes une nouvelle occasion de renforcer le pluralisme des médias.

Assistance juridique

Continuant d'apporter tout au long de l'année une assistance juridique aux États participants, le Représentant a :

- coopéré avec les autorités biélorusses sur les premier et second projets de loi relative à l'information, à l'informatisation et à la protection de l'information, et examiné le projet de loi relative aux médias ;
- commandé des analyses juridiques de plusieurs propositions de lois kazakhes relatives aux médias et présenté aux autorités kazakhes des observations et des recommandations sur les nouveaux projets d'amendements aux dispositions des *codes pénal et civil* relatives à la diffamation ;
- commandé, sur le projet de loi slovaque relative à la presse, une analyse qui contient des recommandations concrètes sur la façon d'aligner ce texte sur les engagements qu'a pris le pays de protéger la liberté des médias ;
- demandé à un expert de l'OSCE indépendant d'examiner un amendement à la *Loi arménienne relative à la télévision et à la radio*, qui propose de suspendre l'octroi de licences de radiotélédiffusion par appel à la concurrence jusqu'à mi-2010 ;
- présenté aux autorités moldaves l'analyse juridique qu'il avait commandée sur le projet de loi relative aux secrets d'État ;
- approuvé et complété, par des recommandations supplémentaires, un avis juridique du BIDDH sur le projet de loi arménienne relative à l'information, aux technologies de l'information et la protection de l'information.

Visites de pays

Comme les années précédentes, le Représentant a rencontré les autorités d'États participants, se rendant en 2008 au Monténégro, au Turkménistan et en Ouzbékistan.

Au Monténégro, le Représentant a rencontré des membres du Gouvernement, dont le Président et le Premier Ministre, des professionnels des médias et des représentants de la société civile et d'organisations internationales. Cette visite avait pour but d'obtenir des informations de première main afin d'évaluer l'état actuel de la liberté des médias dans le plus jeune État participant de l'OSCE compte tenu notamment du fait qu'elle coïncidait avec un débat public animé que suscitaient deux projets de lois : le projet de loi sur les communications électroniques et des amendements à la *Loi relative à la radiotélédiffusion publique*. Le rapport de cette visite est disponible sur le site web du Représentant.

En Ouzbékistan et au Turkménistan, le Représentant a rencontré des responsables nationaux des médias pour étudier la possibilité de réformes qui favoriseraient un alignement sur les engagements pris par l'OSCE en matière de liberté des médias.

Publications

Cette année, les deux principales publications du Représentant ont traité de l'autoréglementation et des obstacles actuels et futurs à la liberté des médias.

Le Représentant préconise l'autoréglementation comme moyen d'accroître la qualité des médias et de remédier aux erreurs commises par les professionnels de ce secteur. Son action dans ce domaine s'est résumée dans un *guide de l'autoréglementation des médias*, compilation de questions et de réponses auxquelles ont contribué des experts et des praticiens

internationaux renommés. Même si la qualité ne devrait jamais être une condition de la liberté des médias, l'autoréglementation est un moyen éprouvé d'encourager un journalisme éthique. Un journalisme de qualité, cependant, ne peut se développer que dans une atmosphère de liberté garantie. Cette publication est disponible en anglais, français et russe et est actuellement traduite dans d'autres langues.

La dernière publication du Représentant, qui célèbre *dix ans de liberté des médias* et évoque les *défis actuels et futurs*, a été publiée pour célébrer les dix années que le Représentant a passées à protéger et promouvoir la liberté des médias dans la région de l'OSCE. Y ont contribué, par des dessins, Plantu (Le Monde) et, par des articles, Thomas Hammarberg (Commissaire du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme), Konstanty Gebert (Gazeta Wyborcza), Karin Clark (Comité des écrivains en détention), Gus Hosein (Privacy International), Firdevs Robinson (BBC World Service), Aleksey Simonov (Glasnost Defence Foundation) et Oleg Panfilov (Journalism in Extreme Situations).

Projets de formation

Le Représentant a appuyé, tout au long de l'année, des cours de formation pour journalistes et attachés de presse, promouvant, entre les responsables publics et les journalistes, une interaction propre à faciliter l'accès du public à l'information officielle. Il a tenu des séminaires à Och (Kirghizistan), Tbilissi (Géorgie), Khujand (Tadjikistan), Chisinau (Moldavie), Erevan (Arménie) et Belgrade (Serbie).

Le Représentant a également lancé, cette année, un nouveau programme de formation qui préconise l'autoréglementation comme moyen crédible de promouvoir l'éthique et le professionnalisme des médias. Des séminaires ont été organisés à Odessa (Ukraine) et à Bucarest (Roumanie).

Internet

En 2008, le Représentant a été l'un des principaux parrains de l'étude réalisée par l'OpenNet Initiative sur le *blocage et le filtrage d'Internet* dans le monde. L'OpenNet Initiative est un partenariat qui associe quatre grands établissements d'enseignement, les Universités de Toronto, de Harvard, de Cambridge et d'Oxford. Analysant les pratiques de filtrage utilisées dans l'espace de l'OSCE, cette étude paraîtra en 2009.

Le Représentant a également organisé à Minsk (Biélorussie), avec le Ministère biélorusse de l'information, un débat sur la réglementation des médias Internet. Ont assisté à ce débat des responsables et des journalistes biélorusses ainsi que des experts internationaux. À cette occasion, le Représentant a invité le Gouvernement à faire preuve de retenue dans la réglementation des contenus Internet, cela pour respecter d'importants engagements pris par l'OSCE dans les domaines du pluralisme et de la libre circulation de l'information.

Rapports spéciaux

Le Représentant produit régulièrement des rapports spéciaux sur divers thèmes liés à la liberté des médias. En 2008, comme suite au rapport qu'il avait publié en juin 2007 sur le *traitement des médias pendant les manifestations politiques*, il a établi une liste non exhaustive d'affrontements qui avaient eu lieu entre des journalistes et la police lors de manifestations, de rassemblements ou d'autres réunions publiques. Il montre que ce type de

violence demeure un important problème dans l'espace de l'OSCE. La police devrait toujours garantir le droit des journalistes à couvrir les événements publics, autorisés ou non. En revanche, il faudrait que les journalistes s'identifient clairement comme tels, veillent à ne pas enflammer la situation et s'abstiennent de participer aux manifestations.

Cette année, le Représentant a également parrainé la confection de 200 gilets destinés à aider les journalistes azerbaïdjanais à s'identifier lors des réunions et manifestations publiques. Ces gilets ont été remis aux journalistes par le Bureau de l'OSCE à Bakou.

Le Représentant :
Miklos Haraszti
Budget : 1 312 000 €
www.osce.org/fom

Secrétariat

Secrétariat

Sous la direction du Secrétaire général, le Secrétariat s'emploie à faire appliquer les décisions de l'OSCE et à faciliter le dialogue politique et la négociation entre les États participants. Il appuie toutes les structures de l'Organisation et travaille main dans la main avec la Présidence pour atteindre les buts fixés.

Continuité, cohérence et coopération : les principes directeurs de la Présidence finlandaise de 2008 pourraient également caractériser le travail que le Secrétariat a accompli tout au long de l'année, aidant les États participants à assurer la cohérence de leur action d'une année sur l'autre et coordonnant l'action de l'Organisation.

L'année 2008 a été, pour l'OSCE, une année particulièrement chargée. Tout au long de l'année, le Secrétariat a appuyé l'action que l'Organisation a menée pour gérer la crise en Géorgie, y compris les activités des États participants, de la Présidence et de la Mission en Géorgie, assurant la cohérence et la coordination de la réponse globale. L'appui du Secrétariat a notamment pris les formes suivantes : activités d'alerte avancée 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, information intensive des États participants sur l'actualité du terrain avant, pendant et après la guerre d'août, aide rapide au déploiement d'observateurs supplémentaires dans la région, appui apporté à la Présidence pour représenter l'OSCE dans les discussions de Genève et évaluation, avec le PNUE, de l'impact environnemental du conflit.

Le Secrétariat a également intensifié son action dans certains domaines, s'employant à apporter des réponses multidimensionnelles aux problèmes de sécurité rencontrés dans l'espace géographique de l'OSCE. Il a notamment mis en œuvre, avec les opérations de terrain correspondantes, des activités destinées à aider les États participants dans les domaines suivants :

- élimination des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles, y compris le *mélange* ;
- renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières, notamment en Asie centrale ;
- promotion de la lutte contre le terrorisme, y compris par des partenariats public-privé ;
- activités de police, y compris contre la criminalité organisée et le trafic de drogues ;
- promotion de la coopération économique et environnementale, y compris sur les questions de bonne gouvernance, de transport et de migration, dans le cadre de mécanismes tels que l'*Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC)* ;
- lutte contre la traite des êtres humains, y compris par une aide spécialisée à la poursuite des délinquants, à la protection des victimes et à la prévention du crime ;
- promotion de l'égalité des sexes dans la structure et les programmes de l'Organisation.

Le Secrétariat a également déployé d'intenses efforts pour renforcer le dialogue avec les Partenaires de l'OSCE pour la coopération, développer la coopération avec d'autres organisations internationales et améliorer l'image et la visibilité de l'OSCE. On notera, à cet égard, la tenue de la première Conférence OSCE-Afghanistan jamais organisée à Kaboul et

celle de la première *Conférence simulée de l'OSCE*, qui a présenté, dans tous les États participants, les buts, les principes et l'expérience de l'OSCE à une nouvelle génération.

Le Secrétariat a continué d'assurer une gestion efficace et rationnelle des ressources humaines et financières dans l'ensemble de l'Organisation, d'encourager une meilleure planification stratégique des activités sur la base d'impacts souhaités à moyen et long termes et d'assurer une application rigoureuse du cadre réglementaire de l'OSCE. Dans un contexte global de diminution des ressources et de crise financière et économique, ces efforts sont devenus essentiels pour permettre à l'Organisation de produire les résultats concrets qu'attendent les États participants.

On trouvera davantage de précisions sur les activités menées par le Secrétariat en 2008 dans les sections ci-après, dont la structure reflète la composition du Secrétariat : Bureau du Secrétaire général, Bureau du contrôle interne, Centre de prévention des conflits, Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, Département de l'administration et des finances et Département des ressources humaines.

Secrétaire général :

Marc Perrin de Brichambaut

Budget approuvé : 31 617 100 €

*Bureau du Secrétaire
général*

Bureau du Secrétaire général

Le Bureau du Secrétaire général comprend la Direction exécutive, la Section de la presse et de l'information, la Section de la coopération extérieure, les Services juridiques, la Section pour la parité des sexes, l'Unité de gestion de la sécurité, l'Unité pour les questions stratégiques de police, le Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains et l'Unité d'action contre le terrorisme, ainsi que le Bureau du contrôle interne.

Direction exécutive

La Direction exécutive appuie l'action que mènent le Secrétaire général et la Présidence, assurant, par ses orientations et sa coordination, la cohérence et la continuité des activités multiples et souvent durables que l'OSCE met en œuvre. L'activité de cette équipe, qui assure la coordination interne et la coopération au jour le jour entre la Présidence et le Secrétariat, dépend fortement du programme que l'Organisation met en œuvre compte tenu des tâches que fixent les États participants, des événements qui se déroulent dans son espace et des priorités de la Présidence.

En 2008, la Direction exécutive a aidé le Secrétaire général à mettre en œuvre la *décision* que le *Conseil ministériel* a adoptée en 2007 sur l'*Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*. Cette activité a exigé un travail considérable et une bonne coordination de divers services de l'Organisation pour permettre au Secrétaire général de présenter aux États participants des propositions concrètes et cohérentes.

Une autre activité concertée importante a consisté à éliminer le propergol liquide dit *mélange* présent en Ukraine, ce qui a représenté, sur les plans technique, financier et administratif, un défi sans précédent pour l'Organisation.

La Présidence et le Secrétariat ont continué de s'employer à améliorer la continuité et la planification à long terme des activités de l'OSCE tout en préservant l'aptitude de l'Organisation à relever rapidement et avec souplesse les défis imprévus. Outre des activités de fond telles que la poursuite de l'élaboration d'un système de budgétisation fondée sur la performance, la Direction exécutive a aidé la Présidence à promouvoir, dans le cadre du quintette, un dialogue actif entre la Troïka et les futures présidences kazakhe et lituanienne.

Section de la presse et de l'information

La Section de la presse et de l'information est chargée de promouvoir l'OSCE par les médias, le web et la communication, le but étant de faire connaître l'Organisation et d'obtenir des appuis.

En 2008, la Section a lancé une nouvelle initiative importante, la *Conférence simulée de l'OSCE*, qui a pour but d'informer une nouvelle génération sur les valeurs et les activités de l'Organisation.

Dans un premier temps, la Section a conçu un programme et un jeu de questions-réponses qu'elle a distribués, avec des informations sur l'OSCE, à 70 écoles de la région. Les écoliers ont pratiqué un premier jeu de rôles. Ensuite, les 140 meilleurs lycéens et étudiants de première année de 30 États participants de l'OSCE ont été invités à Vienne pour prendre part, du 5 au 7 juillet, à une conférence à laquelle ont été débattus trois aspects de la sécurité : le terrorisme et Internet, la gestion de l'eau en Asie centrale et la traite des enfants rom. Trois documents ont été adoptés par consensus. Financé par sept États participants (Autriche, Finlande, France, Liechtenstein, Pays-Bas, Norvège et États-Unis), ce projet extrabudgétaire a été supervisé par un Conseil composé de membres de délégations de l'OSCE.

Pour toucher un public plus large et compléter le travail que l'Organisation mène auprès des jeunes, la Section a également lancé, sur le site web de partage de vidéos YouTube (www.youtube.com/osce), une chaîne officielle de l'OSCE qui a également assuré la couverture en ligne du *Conseil ministériel* d'Helsinki et sera encore développée en 2009.

Les améliorations apportées au site web public et la couverture approfondie des thèmes d'actualité par le Magazine de l'OSCE ont donné un nouveau souffle au travail d'information qu'accomplit la Section.

Plus de 3 400 documents, 1 760 photos, 15 sites de conférences, 43 articles de fond et des centaines de pages ont été ajoutés au site, qui a été transféré vers une structure d'hébergement plus robuste afin d'en améliorer la disponibilité. Utilisant un système conçu avec les moyens existants pour couvrir les besoins immédiats, l'équipe web a ajouté, en 2008, 63 clips vidéo et audio, qui couvrent des thèmes allant du *Conseil ministériel* d'Helsinki au relèvement de la Géorgie.

Pour faire mieux connaître encore l'OSCE, la Section a traduit la présentation intitulée *L'OSCE en action* en azéri et en néerlandais, en sus des six langues officielles et du kazakh utilisés l'année précédente. Elle a également utilisé ses compétences web internes pour promouvoir de nouvelles innovations, créer la plate-forme technique nécessaire à la première conférence uniquement en ligne de l'OSCE et aider à concevoir son contenu multimédia.

Le Magazine de l'OSCE a rendu compte de manière multiple et réfléchie de la crise géorgienne et d'autres grandes questions d'actualité telles que le travail important mené par l'OSCE pour combattre la traite des êtres humains et garantir la liberté des médias.

Avec le déclenchement des hostilités en Géorgie et les négociations d'après-guerre, l'OSCE s'est retrouvée au centre de l'attention des médias mondiaux. La Section a coordonné les demandes présentées par plus de 500 journalistes pour interviewer le Président en exercice, le Secrétaire général et d'autres responsables de l'OSCE. Trois cents journalistes ont assisté au *Conseil ministériel* d'Helsinki. La Section a également rédigé, sur ce thème et sur d'autres, de nombreux

articles et avis au nom du Président en exercice et du Secrétaire général pour des journaux de toute la région de l'OSCE, notamment du Caucase et d'Asie centrale.

Conformément au plan d'action de 2008, il a été mené plusieurs autres activités :

- publication de douze numéros du bulletin OSCE Highlights, dont un numéro spécial sur le *Conseil ministériel* d'Helsinki produit par des étudiants de l'Université de cette ville, destinés à fournir aux journalistes des informations ciblées sur le travail que l'OSCE mène sur le terrain et sur ses futures activités ;
- commande, diffusion et coordination d'un nouveau *manuel d'identité visuelle* destiné à unifier et à dynamiser l'image de l'OSCE ;
- actualisation des fiches établies par l'OSCE pour les services du Secrétariat et les opérations de terrain afin de les conformer au nouveau modèle lancé en 2007 ;
- amélioration de la visibilité des publications de l'OSCE par l'attribution de numéros ISBN à tous les départements et services du Secrétariat, ainsi qu'aux opérations de terrain ;
- publication en français du site web de l'Unité pour les questions stratégiques de police (polis.osce.org) ;
- formation du nouveau personnel à la publication de communiqués de presse ;
- organisation, pour la Présidence, du concours photo OSCE 2008 sur le thème « Voies de navigation, voies de vie » et d'une exposition photo célébrant le 500e vol effectué en vertu du *Traité sur le régime « Ciel ouvert »* ;
- présentation de l'OSCE à plus de 60 groupes de visiteurs, soit près de 1 500 personnes originaires de 21 pays.

Section de la coopération extérieure

La Section de la coopération extérieure est, au niveau du siège, le premier point de contact pour les relations avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération et les organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales. Elle conseille et appuie le Secrétaire général, la Présidence et la Troïka, assure la coordination des questions de coopération extérieure au sein du Secrétariat et avec les institutions de l'OSCE, et sert de source d'informations.

Conformément à la *Déclaration ministérielle* de Madrid relative aux *partenaires de l'OSCE pour la coopération*, la Section s'est employée à faciliter le renforcement des relations entre les partenaires pour la coopération et les États participants, y compris en appuyant l'action que les groupes de contact ont menée tout au long de l'année auprès des partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération, ainsi que les réunions que la Troïka ministérielle de l'OSCE a eues avec les partenaires à la veille du *Conseil ministériel* d'Helsinki. Elle a organisé les deux principales réunions annuelles tenues avec les partenaires pour la coopération : la *Conférence méditerranéenne* de 2008, tenue à Amman en octobre, et la *Conférence OSCE-Afghanistan*, tenue pour la première fois à Kaboul en novembre.

Suite à la création du Fonds de partenariat décidée par le Conseil permanent, le Secrétaire général a chargé la Section d'assurer la maîtrise d'œuvre des projets, contactant les donateurs pour l'obtention de fonds et le retour d'informations et les différents administrateurs. Sous l'égide du Fonds, il a été mis en œuvre cinq projets ; la Section en a administré directement quatre, dont deux avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

La Section a régulièrement dialogué avec les organisations partenaires et a été chargée de préparer et de faciliter la participation de l'OSCE aux mécanismes de consultation de haut niveau et de travail mis en place avec l'ONU, l'Union européenne, l'OTAN et le Conseil de l'Europe. Ces consultations ont notamment porté sur la Présence internationale au Kosovo et sur la situation en Géorgie suite à la guerre d'août. La Section a également appuyé la participation de l'OSCE, sur invitation, à des sommets et à réunions ministérielles d'autres organisations régionales telles que l'Initiative centre-européenne ou l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Pour mettre en œuvre la *Décision ministérielle* de Madrid relative à l'*Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*, elle a appuyé la tenue de consultations régulières avec les organisations internationales et régionales concernées, explorant les possibilités de coopération.

À leur demande, la Section a accueilli à Vienne cinq délégations de la Ligue des États arabes, de l'Union africaine et de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui souhaitent mieux connaître l'action que l'OSCE mène dans les trois dimensions de la sécurité, notamment en matière d'alerte avancée et de prévention des conflits. Elle a également facilité le partage de données d'expérience entre l'OSCE et le Forum régional de l'ANASE.

Enfin, la Section a coordonné l'interaction avec l'Alliance des civilisations, aidant le Secrétaire général à assister au premier forum annuel de l'Alliance, à rendre compte de ses résultats et à définir la contribution que l'OSCE pourrait apporter à sa mise en œuvre conformément aux instructions du *Conseil ministériel* de Madrid.

Services juridiques

Pour protéger les intérêts de l'OSCE, les Services juridiques conseillent le Secrétaire général, le Directeur du Bureau du Secrétaire général et d'autres divisions du Secrétariat, institutions et opérations de terrain, ainsi que la Présidence et les États participants.

Ont été traitées des questions de droit public, privé et commercial qui touchaient l'Organisation, notamment en ce qui concerne :

- l'interprétation des décisions de l'OSCE, y compris les *Règles de procédure de l'OSCE* ;
- les accords et mémorandums d'accord conclus avec les États participants ou d'autres organisations internationales ;
- le *Règlement financier* et les instructions administratives correspondantes ;
- le *Règlement du personnel* et les instructions administratives correspondantes, ainsi que les questions de personnel touchant le statut diplomatique, les privilèges et immunités et les contrats d'embauche de différentes catégories de personnel ;
- les accords conclus avec les donateurs et les accords d'exécution ;
- les marchés passés par l'OSCE.

Les Services juridiques ont conseillé la Présidence et le Secrétaire général sur des questions relatives au Kosovo, à l'Afghanistan, à la Géorgie, au Groupe de Minsk et à des projets extrabudgétaires tels que le projet d'élimination des stocks de propergol liquide dit *mélange* en Ukraine.

Suite aux travaux menés l'an dernier sur le projet de Convention relative à la personnalité juridique internationale, à la capacité juridique et aux privilèges et immunités de l'OSCE, les Services juridiques ont participé, tout en l'appuyant, à une table ronde informelle que la Présidence a organisée à Vienne le 22 octobre. Cette réunion a été coprésidée par Päivi Kaukoranta, Directeur du Service de l'Union européenne et des traités au Ministère finlandais des affaires étrangères, et Ida van Veldhuizen-Rothenbücher, Représentante permanente des Pays-Bas auprès de l'OSCE. Les Services juridiques ont également organisé, en mars, une *table ronde juridique* à laquelle étaient représentées toutes les structures exécutives de l'OSCE.

En ce qui concerne les questions de personnel, les Services juridiques ont continué de conseiller la direction sur des affaires disciplinaires et des appels interjetés par le personnel contre des décisions administratives. Ils ont, enfin, préparé un graphique qui décrit le Collège d'arbitrage ainsi que le lancement et la mise en œuvre de mesures disciplinaires.

Section pour la parité des sexes

La Section pour la parité des sexes promeut l'égalité des sexes dans les structures exécutives de l'OSCE, mettant en avant la nécessité d'intégrer cette activité non seulement dans la dimension humaine, mais aussi dans les dimensions politico-militaire, économique et environnementale.

La mise en œuvre du *Plan d'action de 2004 pour la promotion de l'égalité des sexes* a peu progressé en 2008. Pour accélérer le processus, la Section a continué d'appuyer techniquement le Centre de prévention des conflits, qui définit, au sein du Secrétariat, le rôle que l'OSCE joue dans la dimension politico-militaire, et d'aider les opérations de terrain à intégrer une perspective d'égalité des sexes dans les projets.

Avec la Présidence, le Secrétaire général et un groupe de chefs d'opérations de terrain, la Section a également lancé une initiative dans le cadre de laquelle elle conseillera les administrateurs de projets dans les dimensions politico-militaire, économique et environnementale. Avec la Section, par exemple, le Bureau de Bakou a produit et met en œuvre un *plan d'action* qui vise à intégrer une perspective d'égalité des sexes dans son projet de police de proximité.

La Section a organisé la réunion annuelle des personnes chargées, à l'OSCE, de promouvoir l'égalité des sexes, à savoir 40 membres du personnel qui appuient l'action menée dans ce domaine dans l'ensemble de l'OSCE. Elle a aidé le Département des ressources humaines à produire, sur ce thème, un module d'enseignement qui sera intégré au *Programme général d'orientation* du nouveau personnel. Elle a également commencé à élaborer, pour promouvoir l'égalité des sexes à l'OSCE, un cédérom que financent l'Autriche, le Liechtenstein, le Canada et les Pays-Bas.

Pour aider les États participants dans leurs activités de recrutement, la Section a préparé un registre de militaires et de policiers femmes, que finance la Norvège. Elle a, pendant deux jours et demi, tenu à Douchanbé (Tadjikistan) un séminaire qui avait pour but d'aider des responsables à mettre en commun leurs méthodes innovantes de lutte contre les violences que subissent les femmes. Financé par l'Autriche, la Finlande, la France, l'Allemagne et la Grèce, ce séminaire a réuni 89 experts.

Avec le Coordonnateur des activités économiques et environnementales et la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, la Section a sensibilisé des décideurs à la nécessité d'adopter, en matière de migration de main-d'œuvre, des politiques qui tiennent compte des besoins des deux sexes. Les partenaires ont produit, sur ce thème, un projet de guide de l'OSCE et ont organisé à Vienne, pour le commenter, un séminaire d'experts. La Finlande a partiellement financé ce projet. Avec le Coordonnateur, la Section a également produit une brochure qui explique comment intégrer une perspective d'égalité des sexes dans les projets environnementaux de l'OSCE.

Enfin, la Section a conseillé et formé, sur ce thème, les opérations de terrain menées en Albanie, en Azerbaïdjan, en Biélorussie, au Kazakhstan, en Moldavie, en Serbie et au Tadjikistan ainsi que le Haut Commissaire pour les minorités nationales à La Haye. Elle a contribué, par des conseils techniques, à la tenue de plusieurs manifestations internationales et réunions de l'OSCE, y compris les réunions des chefs de Missions, la *Session annuelle* de

l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, les réunions du Comité de la dimension humaine et la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine*.

www.osce.org/gender

Unité de gestion de la sécurité

L'Unité de gestion de la sécurité, qui traite toutes les questions de sécurité de l'Organisation, énonce la politique et les normes de sûreté et de sécurité et aide les responsables à assurer la sécurité du personnel. Elle tient également à jour l'ensemble complet de directives qui forment le Système de gestion de la sécurité.

En 2008, l'Unité de gestion de la sécurité a aidé à coordonner les mesures de sécurité prises avant les crises et dans les situations d'urgence, y compris au Kosovo et en Géorgie.

Elle a sensibilisé le personnel de l'OSCE aux problèmes de sûreté et de sécurité en :

- publiant des conseils et des avertissements ;
- modifiant les présentations du *Programme général d'orientation* relatives à la sécurité ;
- continuant d'instruire individuellement les responsables de la sécurité.

Les 20 et 21 novembre, les responsables de la sécurité à l'OSCE ont tenu leur réunion annuelle pour examiner les tâches qui leur incombent et s'informer des tendances récentes et des mesures prises dans les zones de crise.

En 2008, l'Unité de gestion de la sécurité a :

- facilité l'application, par les opérations de terrain et les institutions, des procédures énoncées dans les Guides de sécurité et de sûreté de l'OSCE en coordonnant et en suivant les politiques et en effectuant des inspections sur le terrain ;
- continué d'évaluer, sous l'angle de la sécurité, les locaux envisagés pour les opérations de terrain ;
- aidé à choisir le personnel de sécurité.

Le Comité de gestion de la sécurité, que préside le chef de l'Unité de gestion de la sécurité et auquel siègent des représentants du Bureau du Secrétaire général, du Centre de prévention des conflits, du Département de l'administration et des finances, du Département des ressources humaines et du Service informatique, a assumé sa fonction consultative en :

- émettant des recommandations sur tous les types de mesures de sécurité ;
- donnant des conseils à propos de situations d'urgence ;
- coordonnant d'autres mesures ayant trait à la sécurité.

L'Unité de gestion de la sécurité a pris une part active aux réunions des équipes spéciales chargées de la Géorgie, de l'Afghanistan et du Kosovo.

Unité pour les questions stratégiques de police

L'Unité pour les questions stratégiques de police aide les États participants à mettre sur pied des forces de police responsables, transparentes et professionnelles conformément aux priorités énoncées dans les décisions de l'OSCE.

Au Tadjikistan, l'Unité a mené, à la demande du Gouvernement et avec l'opération de terrain de l'OSCE, une mission d'évaluation de deux semaines. Elle s'est concentrée sur des questions telles que la structure et l'efficacité de la police, la police de proximité et les programmes de formation. Les améliorations suggérées dans le projet de rapport sur la réforme de la police ont été lancées en décembre, avec une formation d'une semaine à la répression de la traite des êtres humains.

Au Kazakhstan, elle a organisé une mission d'évaluation des besoins afin d'élaborer, pour Astana, un programme pilote de police de proximité. Elle a facilité la tenue de réunions entre les autorités kazakhes et des spécialistes de la réforme de la police.

Pour intensifier la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de drogues et la traite d'être humains, elle a, avec d'autres organisations et structures de l'OSCE, organisé des ateliers, des conférences et des formations destinés à renforcer l'entraide judiciaire entre les États participants. Ont ainsi été organisés :

- un atelier régional sur le renforcement de la coopération policière et judiciaire contre le trafic de drogues dans les Balkans (Istanbul, janvier) ;
- un atelier sur le renforcement de l'entraide judiciaire entre États participants contre la criminalité transnationale organisée (tenu avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) à Vienne, en avril) ;
- un atelier régional sur la coopération policière et judiciaire entre pays d'origine, de transit et de destination contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants de et vers l'Asie centrale (Tachkent, mai) ;
- un atelier régional sur la saisie, la confiscation et le partage ou le renvoi du produit et des instruments du crime vers des pays étrangers (Almaty, juillet) ;
- une conférence d'experts sur la coopération internationale contre le trafic de drogues et de précurseurs chimiques (Vienne, juillet) ;
- la *Réunion annuelle d'experts de la police* sur la lutte contre la cybercriminalité (Vienne, octobre) ;
- un atelier régional sur la coopération en Asie centrale avec l'Afghanistan contre le trafic de drogues (Tachkent, novembre).

L'Unité a facilité la tenue, pendant deux semaines, d'une formation de 12 policiers afghans à la lutte contre les stupéfiants, dispensée par le Centre international de formation à la lutte contre la drogue de l'Académie russe de formation policière avancée de Moscou/Domodovo.

Utilisant les compétences de l'OSCE, l'Unité a produit un rapport qui présente les activités que l'Organisation a menées en 2008 contre la criminalité organisée.

Avec l'Unité d'action contre le terrorisme et le Coordonnateur des projets en Ouzbékistan, l'Unité a organisé à Tachkent, en septembre, un atelier régional sur la coopération policière et

interinstitutions contre le terrorisme en Asie centrale afin de définir les moyens d'améliorer la coopération entre les principaux acteurs de la région.

En 2008, le travail effectué par l'Unité pour diffuser les meilleures pratiques policières de base a culminé par deux publications essentielles consacrées aux *bonnes pratiques de partenariat police-public* et aux *bonnes pratiques de formation de base de la police*, maillons d'une collection qui vise à aider les États participants à mieux respecter leurs engagements internationaux.

À Almaty, en novembre, une table ronde régionale s'est employée à mettre en pratique les recommandations d'une autre publication de cette collection, un *guide de maintien démocratique de l'ordre*. Les débats ont porté sur l'utilisation de la force, sur la gestion de l'ordre public et sur les mécanismes de contrôle.

L'Unité a commencé à traduire en russe la *Compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale* produite avec l'ONUDD en 2006 et destinée à aider les professionnels qui évaluent la qualité des structures de police et de justice pénale dans les pays russophones.

L'Unité a également élaboré un *manuel des livraisons contrôlées pour l'Europe du Sud-Est*, qui doit aider, en fournissant les coordonnées des services concernés et des informations relatives à la législation, les pays de la région à coopérer contre le trafic de drogues. Elle a également traduit en russe un manuel de poche, qui doit aider la police à identifier les précurseurs chimiques.

Il a été mis au point une version française du système d'information en ligne POLIS. En octobre, le système a hébergé le premier séminaire exclusivement en ligne jamais organisé par l'OSCE ; consacré à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, on y a présenté des exposés de six experts internationaux, les débats étant animés par l'Unité. C'est également dans ce cadre que s'est tenue la deuxième réunion par groupes consacrée à la criminalité organisée.

Pour regrouper les enseignements tirés de l'action que l'OSCE mène en matière de maintien de l'ordre, l'Unité a rédigé un rapport qui décrit et compare les problèmes rencontrés par les services de police des opérations de terrain et les méthodes utilisées pour les résoudre.

Bureau de la Représentante spéciale de l'OSCE et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains

La Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains promeut la mise en œuvre des engagements pris par l'OSCE en matière de lutte contre la traite. Elle est chargée, en particulier, d'aider, en les conseillant, les États participants à mettre en œuvre le Plan d'action pour la lutte contre la traite des êtres humains et les Décisions ministérielles adoptées de 2000 à 2008.

Pour intensifier la lutte contre la traite des êtres humains au niveau national et mettre en œuvre, à cette fin, des moyens politiques, la Représentante a décidé d'entreprendre plusieurs évaluations de pays. Ce travail a commencé en Espagne et en Roumanie, et les évaluations seront publiées en 2009.

Pour renforcer le dialogue avec les États participants, la Représentante s'est rendue en Espagne, en Azerbaïdjan et en Biélorussie, ainsi qu'en Bosnie-Herzégovine avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour rencontrer des élus de la région.

Le Bureau a continué de promouvoir la création de mécanismes de coordination propres à faciliter, au niveau national, l'élaboration d'une approche cohérente et la participation de tous les acteurs concernés. La Représentante a invité les pays qui forment le quintette de présidences à servir de modèles en désignant ou en renforçant des rapporteurs nationaux ou des mécanismes équivalents pour améliorer encore l'efficacité de la lutte contre la traite. En novembre, le Bureau a publié une enquête approfondie sur les structures que les États participants et les partenaires pour la coopération ont mises en place à cet effet.

Le Bureau a tenu, dans le cadre de l'Alliance contre la traite des personnes, deux conférences de haut niveau et un séminaire technique. Au printemps, la conférence sur la *traite des enfants (réponses apportées au niveau local et problèmes rencontrés)* a été la première de ce type à aborder la façon dont les gouvernements combattent la traite des enfants dans leur capitale et comment leur action est influencée par la politique nationale. Plus tard dans l'année, la conférence sur la *répression de la traite des êtres humains (difficultés et bonnes pratiques)*, organisée avec la Présidence finlandaise de l'OSCE, a permis aux participants d'obtenir d'excellentes informations de première main sur la façon de développer, au niveau national, la lutte contre la traite des êtres humains par une approche centrée sur les victimes. La Représentante a également organisé un *séminaire de suivi de la sixième Conférence de l'Alliance sur les rapporteurs nationaux et les mécanismes équivalents*. Ces réunions ont attiré plus de 550 participants de 55 États participants et cinq partenaires pour la coopération. La Représentante et son équipe ont également facilité la tenue de plus de 50 conférences et réunions d'experts nationales et régionales.

Lors de la Journée européenne contre la traite des êtres humains, Jacques Barrot, Vice-Président de Commission européenne, a aidé la Représentante à promouvoir une meilleure connaissance, compréhension et documentation de la traite par l'institution de rapporteurs nationaux.

Le Bureau a apporté, à la préparation de la principale manifestation de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), à savoir le *Forum de Vienne*, une contribution concrète qui a grandement concouru au succès de cette initiative.

Pour mieux informer le public, le Bureau a également réorganisé et amélioré son site web (www.osce.org/cthb). Actualisé quotidiennement par des nouvelles du monde, dans toutes les langues officielles de l'OSCE, ce site est une véritable fenêtre sur les activités que l'Organisation mène contre la traite des êtres humains. Proposant, sous forme numérique, des documents audiovisuels et graphiques, il a vu, en 2008, sa fréquentation augmenter constamment, avec près de 35 000 visites.

Représentante spéciale :
Eva Biaudet
www.osce.org/cthb

Unité d'action contre le terrorisme

À la demande du Président en exercice, des États participants et du Secrétaire général, l'Unité a rédigé une quinzaine de documents de réflexion sur les stratégies modernes de lutte contre le terrorisme. Préconisant, par exemple, de renforcer la sécurité des passeports et des documents de voyage, de promouvoir les partenariats public-privé ou de combattre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, nombre de ces documents ont, par la suite, donné lieu à des projets de l'OSCE.

L'Unité a organisé ou appuyé plus de 20 projets de renforcement des moyens au sein de l'OSCE et aux niveaux régional et national, coopérant avec les structures pertinentes de l'ONU, des organisations internationales, régionales et sous-régionales et des institutions spécialisées pour appuyer leurs activités antiterroristes, mettre en commun les expériences et faciliter les contacts entre autorités nationales et experts internationaux.

Financée en partie par l'Espagne, l'Unité a aidé des États participants à mettre en œuvre des instruments de lutte contre le terrorisme, y compris par des ateliers d'élaboration de lois dans le cadre de ses programmes de promotion de cadres juridiques internationaux et de renforcement de la coopération internationale en matière pénale contre le terrorisme.

Dans le cadre de son programme de renforcement de la sécurité des passeports et des documents de voyage et avec l'appui financier de l'Espagne, des États-Unis, de la Norvège et de la Lituanie, l'Unité a formé des experts d'États participants à identifier les documents contrefaits, à utiliser les outils d'Interpol et à appliquer les normes de manipulation et d'émission, ce qui a grandement amélioré les moyens nationaux et régionaux.

Avec l'appui financier de l'Espagne, des États-Unis et de la société russe Norilsk Nickel, l'Unité a organisé à Vienne, en septembre, une *conférence de suivi sur les partenariats public-privé entre les autorités, la société civile et les entreprises*, qui a étudié les possibilités de mettre en place une telle coopération dans de nombreux domaines de la lutte contre le terrorisme. Chaque fois que possible, l'Unité a renforcé la coopération avec les entreprises et la société civile.

L'Unité a aidé des États participants à développer l'action que l'OSCE mène pour combattre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes afin de promouvoir une approche intégrée de la cybersécurité, ce qui s'est traduit par un engagement du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Avec l'appui financier du Royaume-Uni, l'Unité a organisé un atelier sur la prévention des mouvements extrémistes et radicaux violents qui conduisent au terrorisme. Les participants ont jugé nécessaire de mieux comprendre ces phénomènes et de leur apporter des réponses multidimensionnelles.

Avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, l'Unité a organisé, avec l'appui financier des États-Unis, une réunion d'experts sur la *protection des infrastructures énergétiques vitales contre les attentats terroristes*. Les participants ont examiné les menaces et les problèmes et étudié la contribution que l'OSCE pourrait apporter dans ce domaine.

L'Unité a en outre amélioré le *Réseau contre le terrorisme*, ce qui a accru la visibilité de l'action que l'OSCE mène contre le terrorisme et facilité le partage d'informations entre praticiens du contre-terrorisme.

www.osce.org/atu

Bureau du contrôle interne

Le Bureau du contrôle interne a renforcé, cette année, ses activités de contrôle en privilégiant les vérifications qui permettent, par des recommandations, d'améliorer les programmes. Bien que son plan de travail annuel ait été essentiellement axé, en 2008, sur la vérification de l'adéquation des contrôles et du respect des règlements, il a fait porter de plus en plus ses travaux sur l'examen des domaines de programme.

Le Bureau a contrôlé plusieurs opérations de terrain, le Secrétariat et des institutions et a publié 17 rapports contenant quelque 200 recommandations. Conformément aux normes professionnelles, il a adopté, pour sélectionner les entités à contrôler, une approche fondée sur le risque de façon à pouvoir hiérarchiser l'utilisation de ses ressources limitées. Ont notamment été vérifiés la gestion des ressources financières et humaines, les achats, la gestion des programmes et les relations avec les partenaires d'exécution.

Les vérifications réalisées par le Bureau ont révélé plusieurs domaines d'amélioration possible. Premièrement, il ne faut lancer les programmes qu'après avoir évalué les besoins et fixé des objectifs stratégiques. Deuxièmement, il faut améliorer les outils utilisés pour effectuer des estimations réalistes. Troisièmement, il faut que les administrateurs adoptent des plans d'exécution détaillés pour hiérarchiser et planifier les activités compte tenu de l'existence de dons et consacrent aux programmes des ressources et des moyens techniques et administratifs appropriés. Enfin, le Bureau a estimé qu'il fallait améliorer les relations de l'OSCE avec ses partenaires d'exécution. Des faiblesses ont en effet été constatées dans des domaines tels que la sélection des partenaires, la formulation des budgets, l'approbation des états financiers, et le suivi et l'évaluation des activités des partenaires.

Le Bureau a suivi l'application des recommandations des années précédentes pour s'assurer que la direction en avait effectivement tenu compte. Plus de 90 % des recommandations des deux années passées avaient été acceptées et plus de 80 % avaient été appliquées. Le Bureau a estimé que la direction progressait bien dans l'application des recommandations restantes. Le taux élevé d'acceptation et d'application des recommandations illustre les bonnes relations de coopération que le Bureau entretenait avec les entités contrôlées.

La direction de l'OSCE a régulièrement consulté le Bureau sur d'autres questions telles que les vérifications effectuées par des tiers, la révision des instructions, la réalisation d'économies et la préparation d'importants appels d'offres.

L'activité du Bureau a continué d'être étroitement surveillée par le Comité d'audit. Dans son rapport au Conseil permanent, le Comité a souligné la pertinence et la qualité du travail accompli par le Bureau.

Centre de prévention des conflits

Centre de prévention des conflits

Le Centre de prévention des conflits (CPC) appuie l'action de l'Organisation et de ses 56 États participants dans les domaines de l'alerte avancée, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit. Il coordonne les activités des opérations de terrain et les aide à s'acquitter de leur mandat. C'est également lui qui, au Secrétariat, définit le rôle que l'OSCE joue dans la dimension politico-militaire.

Service d'appui à la politique générale

La **Cellule Europe du Sud-Est** a aidé la Présidence à guider l'action de l'OSCE dans la région, en particulier suite à la proclamation d'indépendance du Kosovo et à l'onde de choc qui s'est ensuivie.

La Cellule a continué de faciliter les deux processus de coopération régionale que sont le *Processus de Palić* sur l'entraide judiciaire dans le domaine des crimes de guerre et le *Processus de Sarajevo* sur le retour des réfugiés. Elle a engagé, pour trouver des solutions aux impasses, un dialogue d'experts, y compris avec des organisations telles que le HCR et la Commission européenne.

La **Cellule Europe orientale** a aidé l'OSCE à relancer le processus de négociation d'un règlement pacifique et durable de la question transnistrienne. Elle a continué d'appuyer les travaux et de participer aux réunions des médiateurs et observateurs chargés de régler le conflit.

La Cellule a aidé, par l'entremise de l'opération de terrain, la Biélorussie à respecter ses engagements dans tous les domaines prescrits. Elle a aidé le Coordonnateur des projets en Ukraine à donner suite aux demandes des autorités et à rationaliser son portefeuille de projets. Elle a, enfin, préparé et participé à toutes les visites que la Présidence a effectuées dans la région, y compris la première qu'un Président en exercice effectuait en Biélorussie depuis 2004.

La **Cellule Caucase** a continué d'aider les opérations de terrain à régler le conflit géorgio-ossète et celui du Haut-Karabakh. Elle a également aidé la Mission en Géorgie et la Présidence à tenter de prévenir le conflit et à gérer la crise avant, pendant et après le déclenchement des hostilités en août. Elle a participé de près à la préparation et à la conduite des discussions tenues à Genève après le conflit.

La Cellule a aidé à préparer, conduire et suivre les visites de haut niveau que la Présidence a effectuées dans la région tout au long de l'année. Elle a, en particulier, accompagné et appuyé l'Envoyé spécial du Président en exercice pendant les visites qu'il a effectuées en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie lors des élections tenues dans ces trois pays et lors des crises qu'a connues la région.

La **Cellule Asie centrale**, le Centre de Douchanbé et le Gouvernement tadjik ont tenu à Douchanbé, pour définir des objectifs communs, la deuxième *Réunion annuelle de l'Équipe spéciale OSCE-Tadjikistan*. La Cellule a aidé la Présidence à négocier un nouveau mandat pour le Bureau au Tadjikistan. Elle a continué de former des fonctionnaires kazakhs dans

l'optique de la Présidence que le pays exercera en 2010.

La Cellule a appuyé les visites que le Président en exercice et le Secrétaire général ont effectuées dans la région. Elle a aidé à planifier les réunions des opérations de terrain d'Asie centrale et a participé à une Équipe spéciale chargée d'appliquer la *Décision* sur l'*Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan* que le *Conseil ministériel* a adoptée en 2007. Elle a continué de donner, aux étudiants de l'Académie de l'OSCE à Bichkek, des conférences sur l'Organisation.

Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation

Les opérations de terrain de l'OSCE mettent en œuvre des projets de plus en plus vastes et complexes à l'aide de ressources budgétaires et extrabudgétaires. Avec le Service d'appui à la politique générale, l'Unité évalue les projets extrabudgétaires des opérations de terrain, aidant ces dernières, les institutions et le Secrétariat à partager des avis et des compétences techniques. En 2008, elle a évalué 133 projets de ce type que les opérations de terrain et le Secrétariat prévoyaient de mettre en œuvre pour un montant total de plus de 23,8 millions d'euros.

L'Unité a continué d'aider les administrateurs des opérations de terrain à planifier, élaborer et évaluer leurs programmes et projets. En 2008, elle a appuyé, sur place, le Bureau de Bakou, le Centre de Bichkek, la Mission au Kosovo, la Mission à Skopje, le Bureau au Tadjikistan et le Coordonnateur des projets en Ukraine. Pour aider à normaliser la gestion des programmes et des projets et promouvoir les meilleures pratiques, elle a organisé à Stadtschlaining (Autriche), pour les opérations de terrain, les institutions et le Secrétariat, deux manifestations : une formation à la gestion de projets (10-15 novembre) et une formation à la budgétisation par programme fondée sur la performance (10-12 décembre).

Service des opérations

Planification et analyse opérationnelles. Principale entité de coordination de la planification et de l'analyse opérationnelles au sein du Secrétariat, le Service a, par l'intermédiaire de son Équipe de planification et d'analyse, aidé à planifier la fermeture de la Mission en Croatie, la création du Bureau de Zagreb, l'accroissement du nombre d'observateurs militaires de la Mission en Géorgie et la création d'un établissement de formation à la gestion des frontières à Douchanbé (Tadjikistan).

En ce qui concerne l'analyse opérationnelle, le Service a continué d'élaborer une approche systématique de l'acquisition d'enseignements. Il a notamment continué d'interroger, lorsqu'ils quittaient leurs fonctions, les responsables des opérations de terrain et a, pour accroître l'efficacité de l'OSCE, émis des recommandations. Il a également aidé à rédiger des rapports qui permettront de recenser les enseignements tirés et d'élaborer des recommandations concernant la planification opérationnelle.

Dans le cadre de sa contribution à l'amélioration des projets d'alerte avancée, de prévention des conflits et de gestion des crises, le Service a, par des analyses, aidé à réduire les risques suite à l'incident au cours duquel un véhicule aérien sans pilote a été abattu, en avril, au-dessus de l'Abkhazie (Géorgie). Suite au déclenchement des hostilités, en août, il a appuyé de la même façon les discussions de Genève et les consultations tenues ensuite sur le futur mandat de la Mission en Géorgie.

Il a continué, avec le Département des affaires politiques de l'ONU, de préparer le suivi des consultations tenues sur la mise en œuvre d'un appui à la médiation. Il a, de nouveau, aidé la Présidence à organiser la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. Pour faciliter les débats de la *Conférence*, il a préparé un résumé et une compilation des mécanismes et des procédures d'alerte avancée, de prévention des conflits et de gestion des crises que l'OSCE a mis en place. Il a également apporté un appui au Comité de sécurité.

Liaison opérationnelle 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Grâce à sa salle de situation/communication, le Service a assuré en permanence la liaison opérationnelle et le contact entre les structures de l'OSCE, notamment en dehors des heures de travail. Il a rendu compte en temps réel de la situation qui prévalait dans l'espace de l'OSCE, se concentrant sur les situations de crise qui se faisaient jour au Kosovo et en Géorgie, par exemple. Il a diffusé des informations exactes et opportunes qui ont permis à la direction de prendre des décisions appropriées face à ces situations. Il a continué de produire des notes quotidiennes, des notes d'information spéciales, des synthèses régionales hebdomadaires et des calendriers des réunions à venir. Il a, enfin, fourni une assistance opérationnelle lors des urgences sur le terrain, y compris les incidents de sécurité, les crises et les évacuations sanitaires.

Sécurité et gestion des frontières. En 2008, le Service a assuré, par l'entremise de son équipe de spécialistes des frontières, le bon fonctionnement du Réseau de points de contact nationaux de l'OSCE pour la sécurité et la gestion des frontières, organisé à Vienne, avec des représentants des opérations de terrain, la deuxième réunion des points de contact nationaux et fourni des bulletins qui résumaient les activités et les plans mis en œuvre aux frontières. Il a également organisé une réunion régionale de coordination des opérations de terrain sur la gestion des frontières en Asie centrale.

Suite à l'adoption de la *Décision ministérielle* relative à l'Afghanistan, le Service a aidé à élaborer un programme d'activités frontalières qui a été communiqué à tous les États participants et a commencé à planifier la mise en œuvre de ces activités. Il a également aidé des opérations de terrain à mettre en œuvre, aux frontières, des activités destinées aussi bien aux décideurs qu'aux praticiens.

Il a, en outre, planifié et dispensé un programme de formation à la gestion des frontières, qui s'est concentré sur la coopération interinstitutions et a réuni des représentants de tous les organismes de gestion des frontières et de police d'Asie centrale.

Il a, dans le domaine de la gestion des frontières, appuyé des réunions organisées par la Présidence, l'Unité d'action contre le terrorisme et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.

Section d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité

La Section a continué d'aider le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) à suivre la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et d'autres engagements pris dans le domaine politico-militaire en vertu de documents du FCS. Elle a produit un *Rapport de synthèse sur les tendances récentes observées dans l'application du Document de Vienne 1999 et sur d'autres mesures abordées à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA)* afin d'y faciliter le débat. À la *RAEA*, elle a également présidé une réunion des chefs des unités de vérification qui avait pour but de mettre en

commun des idées pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre des MDCS. En 2008, elle a aidé les États participants en publiant des *rapports mensuels du CPC*, des *enquêtes trimestrielles et annuelles du CPC sur les informations échangées à propos des MDCS* et un *rapport analytique sur les réponses fournies par les États participants en ce qui concerne l'échange ponctuel d'informations qui a eu lieu sur les principes à appliquer en matière de contrôle du courtage des armes légères et de petit calibre (ALPC)*.

Avec la Suisse et le Centre d'Astana, la Section a organisé un séminaire sur la *mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité en Asie centrale* et a aidé à organiser, sur ce thème, des ateliers nationaux en Bosnie-Herzégovine. Elle a également préparé et appuyé un *Atelier sur les incidences de questions techniques, de gestion et financières sur les projets existants et prévus de l'OSCE concernant les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles*, qui a débouché sur diverses propositions visant à améliorer la réponse de l'OSCE et sa collaboration avec d'autres organisations internationales. Elle a facilité la première réunion d'organisations internationales qui mettent en œuvre des programmes consacrés aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles.

Avec le PNUD, l'OSCE met en œuvre, en ce qui concerne les ALPC et les stocks de munitions conventionnelles, deux vastes projets au Monténégro et un en Biélorussie. Au Tadjikistan, la deuxième phase du programme intégré d'aide à la destruction d'ALPC et de munitions conventionnelles est en voie d'achèvement. La Section a également effectué, en Albanie, en Ukraine, au Kazakhstan et au Kirghizistan, des visites d'évaluation pour y mettre au point des activités de projet. En Biélorussie, une visite combinée de donateurs et d'évaluation a aidé à actualiser le plan d'exécution de la deuxième phase du programme OSCE-PNUD consacré aux ALPC.

La Section a publié le *Manuel des meilleures pratiques concernant les munitions conventionnelles* et a préparé les rapports d'avancement sur les ALPC, les stocks de munitions conventionnelles et le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* que le Président du FCS a présentés au *Conseil ministériel* d'Helsinki. Elle a organisé, à cette occasion, une exposition sur ses projets relatifs aux ALPC et aux stocks de munitions conventionnelles.

Le Réseau de communications de l'OSCE facilite l'échange d'informations importantes pour accroître l'ouverture et la transparence dans les affaires militaires. La Section gère le système et le logiciel spécialement conçu pour générer les notifications requises par les traités, qui a été amélioré et développé en 2008. Désormais, les parties à l'*Accord de paix de Dayton* utilisent également ce logiciel. Le Réseau a permis, en 2008, l'échange d'environ 260 000 messages entre les États participants, avec une disponibilité de 99,9 %. La Section a également continué de présider le Groupe de communications de l'OSCE, qui assure un contrôle précieux par et pour les délégations.

*Bureau du Coordonnateur des
activités économiques et
environnementales de l'OSCE*

Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

L'une des principales priorités, en 2008, a consisté à aider la Présidence finlandaise à tenir, à Vienne et à Prague, le seizième Forum économique et environnemental, consacré cette année à la *Coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures dans l'espace de l'OSCE : Accroître la sécurité et protéger l'environnement*. Ce thème a marqué une continuité avec les réunions passées du *Forum*, telles la treizième, qui avait traité des transports, ou la quatorzième, qui avait traité des liens qui existent entre l'environnement et la sécurité.

Le Bureau a mis en œuvre, suite au *Forum*, plusieurs activités, aidant la Présidence à organiser à Odessa (Ukraine), du 24 au 26 juin, la *Conférence sur la sûreté de navigation et la protection de l'environnement dans un contexte transfrontières dans le bassin de la mer Noire*, et rédigeant un manuel des meilleures pratiques de contrôle des frontières, qui sera achevé à l'été 2009. Les conclusions et les recommandations du *Forum* ont conduit le *Conseil ministériel* d'Helsinki à adopter une décision de suivi.

Concours photo

« Pêcheurs sur la rivière Bolchaïa, près de la ville d'Oktiabrsky, dans la péninsule du Kamtchatka », par Andreï Chaprane, vainqueur du concours photo organisé par l'OSCE sur le thème « *Voies de navigation, voies de vie* ». Cette photo s'inscrit dans le cadre du projet *Terres du bout du monde*, qui évoque l'Extrême-Orient russe.

Coopération économique et gestion des migrations

Le Bureau a continué d'aider à créer des conditions favorables à l'investissement et à l'activité dans l'espace de l'OSCE. L'*Initiative OCDE-OSCE pour l'investissement et la compétitivité*, destinée aux pays d'Asie centrale, à l'Afghanistan et à la Mongolie et évoquée une première fois à une conférence internationale tenue en 2006, a été lancée lors d'une conférence ministérielle tenue à Berlin en novembre. Des délégations d'Afghanistan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Mongolie et du Tadjikistan y ont adopté une déclaration tandis que d'autres pays de la région exprimaient leur intérêt pour cette question.

Le Bureau a continué de s'employer à faciliter le dialogue et l'échange de bonnes pratiques en matière de migration de main-d'œuvre. Il a élaboré, à ce sujet, un projet multidimensionnel qui vise à sensibiliser les responsables politiques à la nécessité d'intégrer, dans cette activité, une dimension d'égalité des sexes.

Environnement et sécurité

Avec des partenaires internationaux, le Bureau a continué de participer, avec un portefeuille de plus de 50 projets et un budget global de 11,3 millions de dollars, à l'*Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC)*. Cette Initiative promeut la coopération transfrontières dans les domaines de l'environnement et de la sécurité en Asie centrale, en Europe du Sud-Est, dans le Caucase du Sud et en Europe orientale. Sa publication sur *l'environnement et la sécurité*, qui préconise de *transformer les risques en coopération*,

notamment dans *l'est de la Caspienne*, a été menée à bien et imprimée. Le Bureau a également aidé l'Initiative à mettre au point le projet Dniestr II, dans le cadre duquel la Moldavie et l'Ukraine ont élaboré et examiné un nouvel accord bilatéral. Parallèlement, on a actualisé l'accord existant en y intégrant des éléments de participation du public, de contrôle sanitaire et épidémiologique de la qualité de l'eau et d'approvisionnement en eau de qualité. En outre, le Bureau a continué d'appuyer le projet de gestion des eaux mis en œuvre dans le bassin de l'Amou Daria, en Asie centrale.

En mars, Le Bureau a organisé à Turkmenbachi (Turkménistan) un *Atelier technique sur les mesures à prendre pour combattre les déversements d'hydrocarbures et en atténuer les effets*. Des participants d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Turkménistan ont échangé, avec des experts internationaux, des vues concernant l'élaboration de programmes d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures dans la mer Caspienne. L'atelier a visé à recenser les meilleures techniques d'atténuation et à mettre sur pied, entre l'OSCE et d'autres organisations internationales, un cadre de coopération contre les déversements d'hydrocarbures.

L'OSCE a intensifié, en 2008, sa promotion des principes de la *Convention d'Aarhus*. Elle a réuni à Riga, le 11 juin, en marge de la *troisième Réunion des Parties à la Convention*, des praticiens des Centres Aarhus qu'elle appuie en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Biélorussie, en Géorgie, au Kirghizistan et au Tadjikistan, ce qui leur a permis de partager des données d'expérience et des pratiques optimales de mise en œuvre de la *Convention*.

Commandée par le Bureau, une évaluation indépendante des Centres Aarhus a conclu que dans la plupart des pays concernés, ces Centres facilitent grandement le dialogue et la coopération entre les autorités, la société civile et le public. Elle a mis en avant plusieurs réalisations et quelques problèmes, dont la nécessité de continuer d'appuyer l'application des dispositions de la *Convention* relatives à l'accès à la justice, qui doivent permettre au public d'obtenir réparation lorsqu'on lui refuse l'accès à des informations environnementales. Pour résoudre ce problème, l'OSCE a organisé à Tirana, les 17 et 18 novembre, avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, un *Atelier régional sur l'accès à la justice destiné à des hauts magistrats d'Europe du Sud-Est*.

En octobre, le Coordonnateur a dirigé une mission OSCE-PNUE chargée d'évaluer l'impact environnemental du conflit géorgien.

Bonne gouvernance

Le Bureau a continué d'intensifier l'action qu'il mène pour combattre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption. En juin, il a aidé l'OCDE à organiser, à Tbilissi, la *septième Assemblée générale du Réseau anticorruption*, au cours de laquelle ont été examinés les activités mises en œuvre au niveau national et le degré d'application de la *Convention des Nations Unies contre la corruption*. Avec les opérations de terrain de l'OSCE et le *Programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent* (ONUDD), il a organisé à Vienne, en juillet, à l'intention de juges d'Europe centrale, d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, un atelier régional sur la *lutte contre le blanchiment d'argent*. Également en juillet, il a aidé l'Unité pour les questions stratégiques de police, le Centre d'Astana et l'ONUDD à organiser à Almaty (Kazakhstan), à l'intention de responsables d'Asie centrale, de Russie et d'Ukraine, un atelier régional sur la *confiscation d'avoirs obtenus illégalement, la lutte contre le blanchiment d'argent et l'entraide judiciaire*.

En septembre, le Bureau, la Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains, l'ONUDC et la République de Chypre ont organisé à Larnaca (Chypre), à l'intention de responsables de la région méditerranéenne, une réunion régionale sur la lutte contre le *blanchiment d'argent et la traite des êtres humains*. Première de ce type jamais organisée, la réunion avait pour but d'améliorer les mécanismes de prévention, la coordination interinstitutions et la coopération internationale.

En 2008, l'OSCE a acquis le statut d'observateur auprès du Comité d'experts du Conseil de l'Europe chargé d'évaluer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent (MONEYVAL), prenant part à sa 28e session plénière, tenue à Strasbourg en décembre.

*Département de
l'administration et des
finances*

Département de l'administration et des finances

Le Département de l'administration et des finances a continué d'améliorer le Système de gestion règlementaire commun (SGRC) de l'Organisation, adoptant, pour ce qui est de l'utilisation du Système intégré de gestion des ressources, une démarche plus dynamique et opérationnelle. Englobant les Services de conférence, les Services financiers, le Service de la conformité, des systèmes et de l'appui financiers, les Services d'appui aux missions, le Service des technologies de l'information et des communications et le Bureau de Prague, il a continué de contribuer au renforcement et à l'institutionnalisation de la méthode de budgétisation par programme fondée sur la performance que l'OSCE a adoptée, et a appuyé, par une formation fonctionnelle et une formation à l'évaluation des risques, les unités d'administration des fonds sur le terrain.

En 2008, les réalisations marquantes ont été les suivantes :

- poursuite, par l'amélioration de l'accès au système de gestion des ressources de l'Organisation, la formation des agents de programme et d'administration, et l'élaboration et la dispensation, au personnel de l'OSCE, d'une formation à un outil de gestion des risques, de l'évolution vers un cadre de contrôle interne approprié. Le Département a, en outre, constamment revu les procédures afin d'assurer la conformité avec le SGRC, y compris en administrant un groupe de travail transfonctionnel sur les partenaires d'exécution ;
- achèvement de la première de deux phases d'un projet de remplacement de la plateforme matérielle Oracle. Le Département a lancé une étude interne pour revoir la structure informatique de l'OSCE et en déterminer le coût total à des fins d'évaluation ;
- suite au conflit d'août, coordination en une semaine de l'achat et du déploiement de véhicules blindés et d'autres matériels pour la Mission en Géorgie ;
- application, dans l'ensemble de l'OSCE, d'un contrat de voyage mondial desservant 18 lieux, qui vise à faciliter les réservations à l'avance afin de limiter les coûts ;
- offre, aux opérations de terrain, de conseils sur la rationalisation de leur parc automobile, ce qui a permis de fortement réduire ce dernier ;
- élaboration d'une stratégie d'adoption, par l'OSCE, des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) d'ici à 2010 ;
- aide apportée à la Présidence, aux États participants, au Groupe consultatif commun et à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » aux fins de réunions et de conférences, y compris le *Conseil ministériel* d'Helsinki.

Bureau de Prague

Cette année, le Bureau de Prague, qui abrite les archives de l'OSCE, a célébré le dixième anniversaire de son programme de *chercheurs résidents*, dans le cadre duquel des chercheurs étudient des thèmes qui intéressent les activités de l'Organisation.

Le Bureau a appuyé l'activité d'information menée par l'Organisation en publiant, sur Internet, 2 000 déclarations, journaux et décisions du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité, et en distribuant des documents de référence aux participants à la première *Conférence simulée de l'OSCE*, tenue en juillet.

Les archives du Bureau se sont développées suite à la rationalisation de la Mission en Croatie et lorsque les documents historiques des Services de conférence et du Centre de prévention des conflits y ont été transférés après que le Secrétariat a emménagé, en 2007, dans de nouveaux locaux à Vienne. Ces archives comprennent les registres des échanges d'informations militaires que l'Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité a compilés depuis 1993.

Le Bureau a aidé à organiser la deuxième session du seizième Forum économique et environnemental, qui s'est tenue en mai à Prague, ainsi que la conférence préparatoire du dix-septième *Forum*.

Avec l'Unité de gestion de l'information, à Vienne, le Bureau conçoit des solutions pratiques pour la conservation durable des archives de l'OSCE.

*Département des
ressources humaines*

Département des ressources humaines

Le Département continue de renforcer le capital humain de l'OSCE en fournissant des services complets de gestion de cette ressource.

Améliorer l'efficacité du recrutement

Le Département a travaillé dur tout au long de l'année pour réduire les délais moyens de recrutement.

Les recrutements par détachement ont duré en moyenne, à compter de la publication de l'avis de vacance de poste, 68,4 jours jusqu'à l'acceptation, contre 68,9 jours en 2007, et 88,2 jours jusqu'à l'emploi, contre 95,9 jours en 2007.

Les recrutements contractuels ont duré en moyenne, à compter de la publication de l'avis de vacance de poste, 90,1 jours jusqu'à l'acceptation (contre 97,8 jours en 2007) et 123,5 jours jusqu'à l'emploi (contre 121,6 jours en 2007).

Ces chiffres sont nettement inférieurs à la moyenne de l'ONU, qui est actuellement de 162 jours entre la publication de l'avis de vacance de poste et l'emploi. Cela souligne l'efficacité dont l'OSCE fait preuve dans le domaine du recrutement.

En 2008, les réalisations marquantes ont été les suivantes :

- recrutement rapide et déploiement immédiat, en Géorgie, de 20 observateurs militaires supplémentaires, opérationnels en 10 jours ;
- achèvement de la rationalisation des pratiques de recrutement de consultants et publication d'une nouvelle version conviviale du système de recrutement en ligne, iRecruitment ; poursuite de la personnalisation du module « ressources humaines » du Système intégré de gestion des ressources afin de faciliter l'établissement de rapports ;
- lancement d'une campagne systématique destinée à accroître le nombre de femmes qualifiées qui posent leur candidature ou sont désignées, en particulier à des postes de haut niveau ;
- adoption de mesures qui doivent permettre d'attirer et de retenir le personnel hautement qualifié, y compris des amendements au Règlement du personnel et l'application de ceux qui sont proposés ;
- mise en place, conformément aux recommandations du Bureau du contrôle interne, d'un service de la paie pleinement opérationnel, et élaboration et application de procédures standard de paie dans toute l'Organisation ;
- examen annuel et amélioration régulière du régime d'assurance-groupe de l'OSCE et alignement plus étroit de ce régime sur le cadre réglementaire de l'Organisation ;
- mise en œuvre du système rationalisé de classement des emplois ;
- poursuite de l'amélioration du cadre de travail, notamment par le renforcement du réseau de médiateurs, par l'introduction, à titre expérimental, d'entretiens obligatoires pour les personnes qui quittent leurs fonctions au Secrétariat de l'OSCE, et par l'examen des activités menées pour faire connaître le *Code de conduite*, l'Instruction 21/2006 destinée au personnel et la *politique de l'OSCE contre le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et la discrimination* ;
- introduction, à titre d'essai, d'un système d'emploi du temps souple au Secrétariat afin de créer, à l'OSCE, un cadre de travail propice à la famille et aux femmes ;

- traitement et versement rapides et corrects des prestations dues au personnel, et administration efficace des prolongations de contrats et du système d'évaluation des résultats ;
- poursuite de la mise en œuvre du programme de Jeunes cadres associés, qui offre à de jeunes cadres d'États participants sous-représentés la possibilité de mieux connaître l'Organisation ;
- dispensation de programmes de formation efficaces et rationnels conformément à la Stratégie adoptée pour 2008-2010 ;
- promotion constante des meilleures pratiques dans les activités de formation que les États participants proposent préalablement aux missions et à la *Réunion* que l'OSCE consacre à la *formation* et au *recrutement*, qui a porté, en 2008, sur la préparation des observateurs électoraux de courte durée.

*Partenariats
pour la
sécurité et la
coopération*

Interaction avec les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE

Sous la direction de la Présidence finlandaise et conformément aux décisions du Conseil ministériel et du Conseil permanent, l'OSCE a dialogué et coopéré tout au long de l'année avec d'autres organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales soucieuses de promouvoir une sécurité globale dans l'espace de l'OSCE. L'actualité de la région a grandement façonné cette interaction. La reconfiguration de la Présence internationale au Kosovo et le déclenchement du conflit de Géorgie en août ont incité à entamer d'étroites consultations avec l'ONU, l'Union européenne et d'autres organisations intéressées, et à coordonner les activités. La Mission de l'OSCE est restée un élément central de la Mission reconfigurée des Nations Unies au Kosovo (MINUK). L'OSCE a participé activement à l'action menée au niveau international pour régler les conflits de Géorgie. Elle a coprésidé, avec l'Union européenne et l'ONU, les trois sessions de discussions qui se sont tenues à Genève les 15 et 16 octobre, les 18 et 19 novembre et les 17 et 18 décembre.

Dans sa *Décision* relative à l'*Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*, le *Conseil ministériel de Madrid* a chargé le Secrétaire général d'étudier les possibilités de coopération en coordination avec l'ONU et d'autres organisations régionales et internationales intéressées. À des fins de complémentarité et pour éviter tout chevauchement, l'OSCE a régulièrement consulté, pour planifier ses activités, l'ONU, l'OTAN, l'Union européenne et l'Organisation du Traité de sécurité collective, ainsi que la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes.

Les organisations partenaires ont été régulièrement invitées aux réunions de l'OSCE, y compris le *Conseil ministériel* d'Helsinki, la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine*, le *Forum économique et environnemental* et d'autres réunions, tandis que la Présidence de l'OSCE, le Secrétaire général et d'autres responsables ont représenté, sur invitation, l'Organisation aux sommets, réunions ministérielles et autres manifestations d'organisations internationales.

La *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* de 2008, qui s'est concentrée sur la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité, a donné l'occasion d'examiner et de renforcer le dialogue de sécurité avec l'ONU, l'Union européenne, l'OTAN, l'OTSC, la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation pour la démocratie et le développement économique et l'Initiative régionale pour les migrations, les politiques d'asile et les réfugiés.

L'OSCE a participé aux consultations annuelles de haut niveau qui se sont tenues en juillet avec l'ONU et le Conseil de l'Europe, au siège de ce dernier à Strasbourg. Les trois organisations, auxquelles se sont joints des représentants de la Commission européenne, de l'OTAN, de la CEI, de l'OTSC et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ont examiné différents aspects de la collaboration qu'ils ont mise en place dans le domaine du dialogue interculturel, notamment le rôle des droits de l'homme, la promotion des compétences interculturelles par l'éducation et le lien qui existe entre le dialogue interculturel et la prévention des conflits.

Une réunion sur la coopération avec les institutions des Nations Unies et les organisations régionales présentes en Asie centrale, tenue à Astana le 20 juin dans la foulée de la *Réunion*

régionale des chefs de missions, a donné aux participants l'occasion d'échanger des vues et des informations sur les activités qu'ils mènent dans la région. Ont participé à cette réunion le PNUD, le HCR, l'ONUSD, l'Union européenne, le CICR, la CEI, l'OTSC, la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, la Communauté économique eurasienne, le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral.

Le Centre de prévention des conflits a préconisé de continuer de coopérer, dans le domaine opérationnel, avec le Département des opérations de maintien de la paix (ONU) et le Secrétariat du Conseil de l'Union européenne pour échanger des idées sur la mise au point d'une approche structurée des enseignements tirés et des meilleures pratiques.

L'Unité d'action contre le terrorisme a cherché à promouvoir, dans son domaine, une approche internationale cohérente qui prendrait la forme d'une collaboration avec plus de 20 structures de l'ONU, organisations internationales, régionales et sous-régionales et institutions spécialisées.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a continué de participer à l'*Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC)*. L'un des faits marquants de l'année a été l'appui que l'Initiative a apporté, du 29 septembre au 3 octobre, à la mission conjointe que l'OSCE et le PNUE ont dépêchée pour évaluer l'impact environnemental du récent conflit géorgien.

La Section pour la parité des sexes a engagé, avec des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des groupes de réflexion, un dialogue sur la question de l'égalité des sexes dans la dimension politico-militaire ainsi que sur la poursuite de l'action qu'elle mène pour sensibiliser la population à la traite des êtres humains et à la violence dont sont victimes les femmes. Elle a participé à un atelier organisé par l'*ENVSEC*, qui cherchait à intégrer une perspective d'égalité des sexes dans ses programmes.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a encouragé, notamment dans l'optique de ses missions d'observation d'élections, l'interaction et la coopération avec des organes interparlementaires tels que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen.

Organisation des Nations Unies

Organisation régionale la plus vaste et la plus ouverte opérant dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE a continué de renforcer les liens étroits qu'elle entretient avec l'ONU, tant par des consultations politiques menées au niveau du siège que par une coopération concrète sur le terrain.

La reconfiguration de la Présence internationale au Kosovo, le conflit géorgien et l'Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan ont formé, en 2008, l'axe principal de la coopération OSCE-ONU. L'année a également vu s'ouvrir de nouvelles possibilités de coopération en Asie centrale, où l'ONU a créé un Centre régional de diplomatie préventive qui a mis à contribution, pour lancer ses initiatives de maintien de la paix, les compétences régionales de l'OSCE.

Les deux organisations ont eu, au cours de l'année, plusieurs contacts institutionnels. Le 23 septembre, le Président en exercice de l'OSCE, Alexander Stubb, a pris la parole au Conseil de sécurité de l'ONU, mettant en avant les activités de l'OSCE, en particulier le rôle qu'elle joue en Géorgie, au Kosovo et vis-à-vis de l'Afghanistan.

Le Secrétaire général, Marc Perrin de Brichambaut, a évoqué la situation en Géorgie et les rôles respectifs de l'ONU et de l'OSCE lors d'une réunion bilatérale tenue avec le Secrétaire général de l'ONU le 14 octobre, en marge des discussions de Genève. Il a en outre, lors de consultations qu'il a menées à l'ONU en septembre, échangé avec des hauts fonctionnaires de l'Organisation des vues sur diverses questions d'intérêt commun.

Le 24 janvier, le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, qui officie au sein du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, s'est rendu au Secrétariat de l'OSCE à Vienne. Il y a rencontré le Secrétaire général et des hauts fonctionnaires de l'OSCE, présentant les travaux de son Bureau récemment créé et explorant les possibilités de coopération avec l'OSCE dans les domaines de l'élaboration de politiques et de la création de ressources.

La Réunion OSCE-ONU au niveau exécutif a été accueillie par l'ONU à New York le 29 mai. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a souligné l'efficacité et la solidité de la coopération instituée entre l'ONU et l'OSCE. Les participants ont examiné plusieurs questions régionales ainsi que la coopération que les deux organisations ont mise en place dans le domaine électoral.

Le 23 juillet, le Secrétariat de l'OSCE a reçu la visite de la Mission d'évaluation des Nations Unies en Abkhazie. Celle-ci a rencontré le Secrétaire général de l'OSCE et le Directeur du Centre de prévention des conflits pour échanger des vues sur la situation qui prévalait dans les deux zones de conflit.

Le 10 juin, le Directeur du Bureau du HCR pour l'Europe a rencontré le Secrétaire général de l'OSCE et des hauts fonctionnaires du Secrétariat. À cette occasion, les participants ont mis en avant la nature de plus en plus pragmatique et ciblée de la coopération mise en place entre les deux organisations.

L'agent de liaison à Bruxelles du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU s'est rendu le 19 juin au Secrétariat de l'OSCE, où il a rencontré des hauts fonctionnaires de divers départements afin de nouer des contacts et d'étudier les possibilités de coopération.

L'OSCE a participé à l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), qui vise à mobiliser les acteurs publics et privés pour éradiquer la traite des êtres humains en réduisant la vulnérabilité des victimes potentielles et la demande d'exploitation sous toutes ses formes, en offrant une protection et un appui appropriés aux victimes et en facilitant la poursuite des criminels. Avec l'ONUDC, l'OIM, l'OIT, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'OSCE a aidé à organiser la principale réunion mondiale de l'année organisée par UN.GIFT, à savoir le *Forum de Vienne*. La Représentante spéciale de l'OSCE et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains a siégé au Comité directeur d'UN.GIFT, positionnant l'OSCE comme l'une des six principales organisations qui combattent, dans le monde, la traite des êtres humains.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a collaboré avec le *Programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent* et le *Programme mondial de lutte contre la corruption* de l'ONUDC, appuyant des réunions régionales et nationales. Les deux entités ont également rédigé un guide d'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

En juillet, le Bureau du Coordonnateur, l'Unité pour les questions stratégiques de police et le Centre d'Astana de l'OSCE ont organisé à Almaty, avec l'ONUDC, un atelier régional sur *la confiscation d'avoirs obtenus illégalement, la lutte contre le blanchiment d'argent et l'entraide judiciaire* à l'intention de responsables d'Asie centrale, de Russie et d'Ukraine.

En septembre, le Bureau du Coordonnateur et celui de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains ont organisé à Larnaca (Chypre), avec l'ONUDC et le Gouvernement chypriote, à l'intention de responsables de la région méditerranéenne, une réunion sur *la lutte contre le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains*, première de ce type jamais organisée pour améliorer les mécanismes de prévention, la coordination interinstitutions et la coopération internationale.

Pour promouvoir l'application de la *Convention d'Aarhus*, l'OSCE a organisé à Tirana, les 17 et 18 novembre, avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), un Atelier régional sur l'accès à la justice qui a réuni des hauts magistrats d'Europe du Sud-Est et des spécialistes de l'environnement d'autres parties de l'Europe. L'OSCE a en outre participé activement aux travaux du groupe de coordination du renforcement des capacités à l'appui de la *Convention d'Aarhus*, répondant aux besoins des pays dans ce domaine.

La coopération mise en place avec la CEE/ONU dans le domaine des transports et du commerce s'est également poursuivie. Il a notamment été rédigé un Manuel des meilleures pratiques de contrôle aux frontières. La collaboration s'est élargie pour englober, dans le cadre d'un projet conclu entre le Kirghizistan et le Kazakhstan, la *Convention sur l'étude d'impact environnemental* dans un contexte transfrontières.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a collaboré avec la CEE/ONU, le PNUD et l'Initiative européenne pour l'eau dans le cadre d'un projet extrabudgétaire de *coopération dans le domaine de l'eau en Europe orientale, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale*, financé par l'ENVSEC.

Le Bureau du Coordonnateur a continué de collaborer avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, étendant cette activité à l'Organisation mondiale des douanes, en particulier en Asie centrale. Une réunion politique s'est tenue à Bichkek en mai pour donner suite à l'atelier technique tenu à Tachkent en novembre 2007.

Union européenne

L'année 2008 a vu la coopération entre l'Union européenne et l'OSCE s'approfondir dans plusieurs domaines. Le Président en exercice a aidé de manière déterminante l'Union européenne à négocier l'accord de cessez-le-feu conclu en Géorgie.

Dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil permanent le 24 janvier, le Ministre slovène des affaires étrangères et Président du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » de l'Union européenne a souligné la nécessité de poursuivre et d'approfondir la coopération entre l'Union européenne et l'OSCE. Il a déclaré que sous la Présidence slovène (premier semestre 2008), l'Union européenne appuierait l'action de l'OSCE.

Cet engagement a été renouvelé par le Ministre français des affaires étrangères, Bernard Kouchner, pendant la Présidence que la France a assurée au second semestre de l'année. Le 17 juillet, devant le Conseil permanent, celui-ci a déclaré que l'OSCE était indispensable à la paix et à la stabilité en Europe et qu'il fallait accroître la complémentarité des deux organisations. Il a évoqué le Kosovo et les conflits en suspens dans l'espace de l'OSCE et a recherché un appui pour la stabilisation de l'Afghanistan. L'Asie centrale a également été mentionnée comme étant l'un des domaines dans lesquels la coopération se renforçait entre l'Union européenne et l'OSCE.

Le 31 janvier, la Commissaire chargée des relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner, a pris la parole devant le Conseil permanent, soulignant l'importance que l'OSCE revêt comme enceinte de dialogue politique entre ses 56 États participants, l'ampleur de sa présence de terrain et les valeurs et engagements qu'elle met en œuvre dans les trois dimensions de la sécurité. Sont également intervenus, parmi les hauts fonctionnaires européens, les Représentants spéciaux pour l'Asie centrale et pour la crise en Géorgie.

Le Président en exercice a participé à la réunion de la *Troika ministérielle OSCE-UE* tenue en avril. Des réunions des Troïkas au niveau des ambassadeurs ont eu lieu en février et en septembre. Parmi les thèmes abordés ont figuré la coopération en Asie centrale, la situation au Kosovo et les conflits de longue durée. Le Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole devant le Comité politique et de sécurité en mai et en novembre, sous les présidences slovène et française de l'Union européenne, et a tenu en marge de ces réunions un certain nombre de consultations bilatérales avec des représentants de la Commission européenne et du Secrétariat du Conseil de l'Union.

La Réunion UE-OSCE au niveau exécutif a été accueillie par l'Union européenne à Bruxelles le 13 juin, ce qui a permis des échanges constructifs de vues et de compétences sur des thèmes tels que la Présence internationale au Kosovo, dans le Caucase du Sud, en Europe orientale et en Asie centrale, la mise en application de la *Décision* de Madrid relative à *l'Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan* et la lutte contre le terrorisme.

La Représentante spéciale de l'OSCE et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains a coordonné les activités et les stratégies mises en œuvre avec la Commission européenne, notamment avec la Direction générale de la justice, de la liberté et de la sécurité, en ce qui concerne le rôle des rapporteurs nationaux. Dans le cadre de cette coopération, elle a publié, lors de la Journée européenne contre la traite des êtres humains, une Déclaration des rapporteurs nationaux. Le Vice-Président de la Commission s'est félicité des bonnes relations de coopération qui s'étaient instaurées avec la Représentante spéciale, soulignant leur but commun, qui est de promouvoir une meilleure connaissance, compréhension et documentation de la traite par l'institution de rapporteurs nationaux. Un membre du Bureau a été élu pour siéger au Groupe européen d'experts de la traite des êtres humains, récemment créé.

Le BIDDH a régulièrement collaboré avec le Parlement européen lors de missions d'observations d'élections. Des représentants du Bureau ont également participé aux travaux du Groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur l'OSCE et le Conseil de l'Europe pour évoquer la coopération mise en place entre l'Union européenne, le BIDDH et le Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme.

En ce qui concerne les minorités, le Haut Commissaire pour les minorités nationales a collaboré avec la Commission européenne, en particulier avec les Commissaires chargés de l'élargissement, des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, se concentrant sur la protection des droits des minorités dans les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que sur l'intégration des minorités.

Conseil de l'Europe

S'appuyant sur un cadre de coopération consolidé et sur des contacts réguliers, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont continué, en 2008, de collaborer et de coordonner leur action dans les domaines d'intérêt commun aux niveaux politique et opérationnel, y compris sur le terrain.

Les événements de Géorgie ont dominé les négociations menées entre les Présidents en exercice des deux organisations, les Ministres des affaires étrangères Alexander Stubb (Finlande) et Carl Bildt (Suède). À Bruxelles, le 12 septembre, ils ont appelé à appliquer le cessez-le-feu convenu par les Présidents français et russe et ont examiné les incidences humanitaires et le suivi possible de la situation. Ils ont également fait le point de la coopération que l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont mise en place dans le domaine électoral et dans les quatre domaines prioritaires que sont la tolérance et la non-discrimination, les droits des minorités nationales, la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains, soulignant l'engagement pris d'approfondir la coopération existante.

Les résultats concrets obtenus et les plans de coopération mis au point dans les quatre domaines prioritaires ont été examinés à deux réunions que le Groupe de coordination a tenues à Vienne et à Strasbourg les 14 mars et 19 septembre, respectivement. Il y a été souligné la nécessité de poursuivre la coopération existante tout en tenant compte de la composition, des procédures de prise de décisions et du mandat des deux organisations.

Le 28 février, Ján Kubiš, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, a souligné, dans un discours prononcé devant le Conseil permanent, la nécessité de continuer à renforcer le dialogue et la coordination entre les deux organisations. Il a, par la suite, rencontré le Secrétaire général de l'OSCE pour examiner la situation régionale et parler de coopération concrète.

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, s'exprimant le 24 avril devant le Conseil permanent, et le Secrétaire général de l'OSCE, prenant la parole le 7 mai au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ont tous deux souligné l'importante complémentarité des activités que mènent le Conseil de l'Europe et l'OSCE et les résultats que permettrait d'obtenir une relation de travail efficace.

À la réunion de direction tenue le 8 juillet, les deux organisations ont continué d'échanger des vues et de développer la coopération sur le terrain. Les discussions ont porté, en particulier, sur l'Europe du Sud-Est, le Caucase du Sud et l'Europe orientale.

À la réunion du 13 novembre consacrée à la mise en œuvre de l'*Accord de coopération sur l'assistance aux collectivités locales d'Europe du Sud-Est*, les participants ont étudié les progrès accomplis dans ce domaine et les possibilités d'élaborer de nouveaux projets conjoints.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a dialogué avec le Conseil de l'Europe dans les domaines des migrations, de la bonne gouvernance, de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption, y compris par une représentation croisée aux réunions. En 2008, l'OSCE a acquis le statut d'observateur auprès du Comité d'experts du Conseil de l'Europe chargé d'évaluer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent (MONEYVAL).

Le Représentant pour la liberté des médias a rencontré le Secrétaire général et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe pour examiner des questions d'intérêt commun et renforcer la coopération. À la réunion ordinaire du Comité directeur du Conseil de l'Europe chargé des médias et des nouveaux services de communication, le Représentant a également appelé les États à continuer d'œuvrer pour dépénaliser la diffamation.

En 2008, le BIDDH et la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) ont livré des avis conjoints sur la législation électorale (Arménie, Moldavie, Azerbaïdjan), le droit de réunion (Arménie, Kirghizistan), la liberté de religion (Kazakhstan) et la lutte contre les discriminations. Le Bureau a régulièrement coopéré, aux fins de l'observation d'élections, avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et son Congrès des autorités locales et régionales. En juillet, il a évalué, avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, la situation des Roms et des Sintis en Italie.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a entretenu des rapports réguliers avec les organes du Conseil de l'Europe chargés des minorités nationales. À sa demande, la Commission de Venise a adopté un rapport sur le double vote des personnes appartenant à des minorités nationales.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

En 2008, les relations OSCE-OTAN ont continué de se développer grâce à un dialogue politique régulier et à la coopération d'experts.

Le 9 juillet, le Secrétaire général de l'OSCE a prononcé, au Conseil de partenariat euro-atlantique, un discours dans lequel il a présenté l'Organisation et mis en avant ses valeurs et ses engagements. Il a également rencontré le Secrétaire général de l'OTAN et d'autres représentants de haut rang. La coopération régionale et les activités politico-militaires ont été abordées, au niveau exécutif, lors de réunions conjointes.

Le 9 septembre, le Président délégué du Comité militaire de l'OTAN s'est rendu au Secrétariat de l'OSCE pour s'entretenir avec des représentants de l'Organisation. Le 25 novembre, la Présidence et le Secrétariat ont présenté les activités de l'OSCE à une Sous-Commission de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (Sous-Commission de la gouvernance démocratique de la Commission sur la dimension civile de la sécurité).

À l'invitation du Secrétaire général de l'OTAN, la Représentante spéciale de l'OSCE et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains a rencontré, en mars, des membres du Conseil de partenariat euro-atlantique. Elle a abordé la question de la traite des êtres humains sous l'angle de la sécurité et des opérations militaires. Son Bureau a aidé à organiser, sur la lutte contre la traite, un cours qui s'est tenu à Ankara.

Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Joao Soares, a pris la parole à la 54e Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

Autres organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales

L'OSCE a suivi de près l'évolution de la coopération régionale en Europe du Sud-Est. En janvier, le Secrétaire général a reçu son homologue du Conseil de coopération régionale, qui a présenté la structure nouvellement créée, explorant les possibilités de collaboration. Le Secrétaire général et des représentants de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont également assisté à la *Réunion finale de la table régionale du Pacte de stabilité* et à la réunion inaugurale du Conseil de coopération régionale, tenue à Sofia le 27 février. Le Secrétaire général de l'OSCE a été, le 17 mars, le premier représentant d'une organisation internationale à se rendre au Secrétariat du Conseil de coopération régionale, à Sarajevo. Un représentant du Secrétariat a assisté à la onzième *Réunion des chefs d'État et de gouvernement du processus de coopération en Europe du Sud-Est*, tenue à Pomorie (Bulgarie) les 21 et 22 mai.

Le 28 novembre, à Chisinau, le Secrétaire général de l'OSCE a participé au *Sommet des chefs de Gouvernement de l'Initiative centre-européenne*, annonçant la volonté de l'OSCE de coopérer avec l'Initiative, notamment dans le domaine de l'environnement.

En 2008, les contacts se sont intensifiés avec l'OTSC. Le 5 septembre, à Moscou, à l'invitation de son homologue de l'OTSC, le Secrétaire général a assisté, en qualité d'observateur, à la session du Conseil de sécurité collective. Les Secrétaires généraux se sont rencontrés en marge du Sommet. Ces consultations se sont concentrées sur l'application de la *Décision ministérielle* de Madrid relative à l'*Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*. Les contacts avec l'OTSC ont également compris, en avril, une visite du Directeur du Centre de prévention des conflits au Secrétariat de l'OTSC et, pour la première fois, la participation d'un expert du Secrétariat de l'OSCE à l'opération internationale de lutte contre la drogue baptisée *Channel-2008*, qui s'est déroulée à Moscou du 15 au 22 septembre.

Le 3 juillet, le Secrétaire exécutif de la CEI a pris la parole au Conseil permanent. En marge de cette réunion, il a rencontré le Secrétaire général de l'OSCE pour aborder des questions d'intérêt commun. Le BIDDH a maintenu un dialogue constant avec le Secrétariat de la CEI en ce qui concerne les missions d'observation d'élections que les deux organisations ont menées respectivement et il a assisté, à ce sujet, à des réunions accueillies par l'Assemblée interparlementaire de la CEI. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a maintenu, sur ce thème, un dialogue intensif avec l'Assemblée parlementaire de la CEI. Le Bureau de la Représentante spéciale de l'OSCE et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains a aidé, avec le BIDDH et l'Unité pour les questions stratégiques de police, à organiser à Minsk, au Centre international de formation de la CEI, un cours sur les migrations et sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Le Directeur du Bureau du Secrétaire général a représenté l'OSCE aux dix-huitième et dix-neuvième *réunions du Conseil des Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire*, tenues à Kiev le 17 avril et à Tirana le 23 octobre. Ces réunions ont été l'occasion de recenser les domaines dans lesquels les deux organisations pourraient continuer de coopérer, notamment les domaines économique et environnemental, où les synergies étaient les plus apparentes.

Conformément à la *Décision ministérielle* de Madrid relative à la *tolérance* et à la *non-discrimination (Promouvoir le respect et la compréhension réciproques)*, le Secrétaire général de l'OSCE a assisté à Madrid, le 15 janvier, au premier *Forum annuel* de l'*Alliance des civilisations*, dont il a rendu compte aux États participants afin qu'ils envisagent une contribution appropriée de l'OSCE à la mise en œuvre de cette Initiative.

En février, des représentants du CICR se sont rendus au Secrétariat de l'OSCE pour consulter, comme ils le font chaque année, divers départements. Ils ont échangé des informations sur les activités en cours et prévues des deux organisations.

En juin, l'OSCE a aidé l'OCDE à organiser à Tbilissi, avec l'Initiative juridique pour l'Europe centrale et orientale de l'American Bar Association et USAID, la *septième Assemblée générale* du Réseau *anticorruption* de l'OCDE pour l'Europe orientale.

L'Organisation maritime internationale (OMI) a grandement contribué, à l'invitation de la Présidence finlandaise de l'OSCE et du Bureau du Coordonnateur, au seizième *Forum économique et environnemental de l'OSCE*, qui a traité de la *Coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures dans l'espace de l'OSCE (Accroître la sécurité et protéger l'environnement)*.

Tout au long de l'année, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a continué de coopérer avec l'OIM et l'OIT.

La Représentante spéciale de l'OSCE et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains a continué de coopérer avec les principales organisations qui opèrent dans le cadre de l'Alliance contre la traite des personnes, initiative de l'OSCE qui a mis en place une structure informelle de dialogue entre les États participants et les organisations internationales. Elle a tenu deux conférences de haut niveau de l'Alliance et un séminaire technique. À ces réunions, les participants ont examiné les derniers développements et les enseignements tirés d'initiatives communes et des activités menées par les membres de l'Alliance : UNICEF, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HCR, ONUDC, Conseil de l'Europe, OIM, OIT, UNIFEM, Groupe d'experts européen sur la traite des êtres humains, INTERPOL, EUROPOL, Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), ECPAT International (Réseau contre la prostitution infantile, la pornographie infantile, et le trafic d'enfants à des fins sexuelles), Anti-Slavery International, La Strada International, Save the Children et Terre des Hommes.

Institutions financières internationales

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a continué de collaborer avec le Groupe eurasiatique sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la Banque mondiale, le FMI et le Groupe d'action financière.

En octobre, il a, avec le Réseau pour l'intégrité financière et le Conseil de l'Europe, organisé à Davos (Suisse), pour les enquêteurs, procureurs, experts des cellules de renseignement financier et autres responsables des pays de l'OSCE, un séminaire international sur la lutte contre le financement du terrorisme.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a participé, à Tirana, à une réunion du Réseau parlementaire est-européen organisée par la Banque mondiale.

Organisations non gouvernementales

Des ONG ont été invitées à contribuer aux principales réunions et manifestations de l'OSCE. Elles ont également continué de coopérer avec les Institutions, les opérations de terrain et le Secrétariat, souvent comme partenaires de projets.

Faits marquants de la coopération sur le terrain

Europe du Sud-Est

La **Présence en Albanie** a collaboré avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le BIDDH pour réformer le système électoral et l'état civil. Aux fins de la décentralisation, elle a coopéré avec le Conseil de l'Europe. Elle a collaboré avec la Commission européenne pour réformer le système judiciaire, la police et la propriété. Avec le PNUD, elle a œuvré pour l'égalité des sexes. La coordination des donateurs a été assurée par le PNUD, la Banque mondiale et la Commission européenne.

La **Mission en Bosnie-Herzégovine** a mis en œuvre ses divers programmes avec des organisations et institutions internationales au nombre desquelles figuraient le HCR, le PNUD, l'OTAN, l'EUFOR, la Délégation de la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le Bureau du Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

La **Mission au Monténégro** a mis en œuvre, en 2008, 58 projets ordinaires et 12 projets de conseil et de suivi. Vingt-six de ces projets ont été mis en œuvre avec des organisations internationales.

La **Mission en Serbie** a coopéré avec des institutions telles que le PNUD, le HCR, l'ONUDC, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, le TPIY, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et des ONG dans ses cinq domaines d'action que sont l'état de droit et les droits de l'homme, la démocratisation, l'application de la loi, les médias et l'économie et l'environnement.

La **Mission au Kosovo** a continué de coopérer activement avec des institutions telles que le HCR, le PNUD, le Conseil de l'Europe, l'OIM, l'OTAN et le TPIY.

Continuant de coopérer avec le PNUD, la Commission européenne et diverses organisations internationales, la **Mission à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit** a également commencé de coopérer avec le nouveau projet CIVI-POL CONSEIL d'aide à la modernisation de la police par le développement des services de proximité, la formation et la réforme structurelle.

Le **Bureau de Zagreb** a collaboré étroitement avec la Délégation de la Commission européenne, le HCR et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) dans les domaines du logement et de la répression des crimes de guerre.

Europe orientale

Le **Bureau de Minsk** a consulté étroitement les organisations internationales présentes dans cette ville, à savoir le PNUD, le HCR et l'OIM. Il a organisé, avec le Conseil de l'Europe, un séminaire consacré à la *Convention sur la cybercriminalité*. Dans le domaine de la réforme économique, il a tenu un séminaire avec la Société financière internationale et a obtenu, pour un atelier sur l'efficacité énergétique, l'aide de la Banque mondiale et de la Commission européenne. Il a également collaboré étroitement avec le PNUE et le PNUD dans le cadre de l'Initiative *ENVSEC*.

La **Mission en Moldavie** a coopéré étroitement avec l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne pour promouvoir la démocratie, l'état de droit, la liberté des médias et la lutte contre la traite des êtres humains.

Le **Coordonnateur des projets en Ukraine** a collaboré avec le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, USAID, l'OIM, la Fondation allemande pour la coopération juridique internationale et des ONG locales et internationales.

Caucase du Sud

La **Mission en Géorgie** a coprésidé, avec l'ONU, le Groupe de travail des ambassadeurs qui s'est réuni avant les élections présidentielles et législatives. Elle a collaboré, pour la réforme électorale, avec le Conseil de l'Europe. Pour aider à améliorer la sécurité après le conflit d'août, elle a coopéré avec la Mission européenne d'observation sur le terrain. Elle a également collaboré avec les organisations humanitaires internationales pour aider les personnes déplacées et les habitants des zones voisines de l'Ossétie du Sud.

Le **Bureau de Bakou** a collaboré avec le Conseil de l'Europe pour aider à légiférer sur la liberté de réunion, avec l'UNICEF pour aider à réformer la justice des mineurs, avec l'OIT et le CIDPM pour intensifier la lutte contre la traite et avec le PNUD pour améliorer la coordination de l'aide.

Le **Bureau d'Erevan** a coopéré avec le Conseil de l'Europe, l'ONU, l'Union européenne, la Banque mondiale, le FMI et USAID dans les domaines des élections, de la lutte contre la corruption, de la médiation, des médias, de l'égalité des sexes, de la lutte contre la traite et des migrations. Avec l'OIT et le CIDPM, en particulier, il a mis en œuvre un important projet de lutte contre la traite.

Le Bureau du **Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie** a maintenu des contacts avec des organisations telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, le HCR, le CICR et diverses ONG internationales pour résoudre les importants problèmes que posent les personnes déplacées et les réfugiés, les prisonniers de guerre, les personnes disparues et détenues ainsi que les mines.

Asie centrale

Le **Centre d'Achgabat** a collaboré avec des institutions des Nations Unies, le *Programme européen d'assistance technique à la Communauté d'États indépendants* et le Peace Corps des États-Unis pour former des fonctionnaires à la résolution des problèmes de sécurité, d'éducation, de santé et d'environnement et aider des associations paysannes. Il a également intensifié son dialogue avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes pédagogiques locaux.

Le **Centre d'Astana** a coopéré avec le PNUD pour aider à réformer les collectivités locales, avec l'OIM et le *Programme européen de gestion des frontières en Asie centrale* pour améliorer la gestion des frontières, avec la CEE/ONU pour faciliter la gestion des eaux transfrontières, avec l'UNIFEM et le PNUD pour promouvoir l'égalité des sexes, avec la Banque mondiale pour combattre le blanchiment d'argent et avec l'ONUSC pour combattre la corruption et la criminalité organisée.

Le **Centre de Bichkek** a coopéré avec plusieurs organisations internationales pour mettre en œuvre d'importants projets relatifs aux droits de l'homme, à la sécurité économique et à d'autres aspects de la sécurité et de la démocratie. Il a collaboré avec le FMI pour combattre le blanchiment d'argent et a tenu, avec le PNUD, des conférences sur la gouvernance démocratique. Il a coopéré avec l'ONUSC pour combattre la corruption et avec la Fondation internationale pour les systèmes électoraux pour faciliter l'observation d'élections. Il a également coopéré avec la Commission de Venise pour promouvoir les droits de l'homme et avec l'OIM pour aider à gérer les migrations.

Le **Bureau au Tadjikistan** a poursuivi et développé, dans plusieurs domaines, sa coopération avec des organisations internationales – ONU, banques internationales de développement, ONG internationales – et des donateurs actifs au Tadjikistan. Ces partenariats ont facilité la mise en œuvre de projets de gestion des frontières, de lutte contre la corruption, de protection de l'environnement, de promotion des droits de l'homme et de développement des médias.

Le **Coordonnateur des projets en Ouzbékistan** a organisé diverses manifestations avec des organisations et des ONG internationales et a mis en œuvre, avec le PNUD, des projets dans les domaines du contrôle fiscal et des droits de l'homme. Avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et le Centre d'information scientifique de la Commission interétatique pour la coordination de l'eau, il a organisé, en octobre, une conférence sur la *protection et la sûreté de l'environnement, importants aspects de la gestion de l'eau*.

Interaction avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération et avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

Fonds de partenariat

En marge du *Conseil ministériel* de Madrid en 2007, les États participants ont adopté une *Décision* du Conseil permanent qui portait *création* d'un *Fonds de partenariat* destiné à faciliter l'action des partenaires pour la coopération au sein de l'OSCE. Au début de l'année, le Secrétaire général a donné des directives concernant le Fonds, chargeant la Section de la coopération extérieure de l'administrer tout en assurant la liaison avec les donateurs pour ce

qui est de mobiliser des fonds et de rendre compte de leur affectation, et avec les administrateurs de projets pour ce qui est de gérer ces derniers au quotidien.

Au cours de sa première année de fonctionnement, le Fonds a reçu des annonces de contribution d'un montant de 552 049,36 euros. Outre les membres de la Troïka que sont la Finlande (253 597,88 euros), la Grèce (100 000 euros) et l'Espagne (100 000 euros), les donateurs ont été la Belgique, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Irlande, le Japon, le Liechtenstein, la République de Corée, la Slovénie et la Suisse.

En 2008, il a été élaboré et mis en œuvre, dans le cadre du Fonds, cinq projets :

- Séminaire pour jeunes diplomates des partenaires méditerranéens pour la coopération (No 1100726) ;
- Appui à la participation d'ONG méditerranéennes et de membres de la société civile à la *Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2008* (No 1100748) ;
- Afghanistan : assistance technique électorale de l'OSCE/BIDDH (No 1100744) ;
- Appui à la participation de représentants des partenaires pour la coopération aux réunions mentionnées dans le document PC.DEC/812 (No 1100705) ;
- Publication en français de la version méditerranéenne du *Manuel sur l'élaboration de politiques efficace concernant les migrations de main-d'oeuvre* (No 1100701).

Conformément à la *Décision*, le Secrétaire général a présenté au Conseil permanent un rapport sur le fonctionnement du Fonds de partenariat.

Partenaires asiatiques pour la coopération : Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande. L'Espagne a présidé le Groupe de contact asiatique en 2008.

Partenaires méditerranéens pour la coopération : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie. La Grèce a présidé le Groupe de contact méditerranéen en 2008.

Engagement avec l'Afghanistan

Tout au long de 2008, le Secrétariat a œuvré, suite à la *Décision* 04/07 du *Conseil ministériel de Madrid*, pour approfondir l'Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, partenaire asiatique pour la coopération depuis 2003. En juin, le Secrétaire général a proposé 16 activités concrètes qui s'appuyaient sur plusieurs missions d'information menées dans le pays ainsi que sur les consultations menées avec les États participants et les organisations internationales intéressées. Il a notamment proposé de renforcer la sécurité et la gestion des frontières, d'encourager la coopération transfrontières et de développer les moyens des services nationaux de police et de justice. Les projets devaient être mis en œuvre aussi bien dans la région de l'OSCE qu'en Afghanistan.

Malgré le souhait général qu'ont les États participants d'approfondir l'Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, il n'avait été trouvé, à la fin de 2008, aucun consensus sur les activités à mettre en œuvre en Afghanistan. Le Secrétariat a donc décidé de mettre en œuvre, dans l'espace de l'OSCE, plusieurs projets prioritaires dans le cadre du mandat existant des opérations de terrain d'Asie centrale. Ces projets portaient notamment sur la création d'un établissement de formation à la gestion des frontières à Douchanbé et d'un centre de formation douanière à Bichkek, ainsi que sur l'octroi au Turkménistan d'une aide au contrôle douanier et à la gestion des frontières. À la fin de l'année, d'autres projets étaient en attente et

les États participants continuaient d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un projet sur le territoire afghan.

Le Secrétaire général s'est rendu deux fois (septembre et novembre) à Kaboul pour évoquer les activités proposées. En 2008, divers services du Secrétariat ont mené, dans le cadre de leur mandat, des activités liées à l'Afghanistan. L'Unité pour les questions stratégiques de police a aidé la Police afghane et ses services de lutte contre les stupéfiants à combattre le trafic de drogues. L'Unité d'action contre le terrorisme et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ont organisé une conférence sur la sécurité dans la région.

Le Bureau du Coordonnateur a également facilité la participation de l'Afghanistan à une équipe chargée d'étudier la question de la production et du transport de l'énergie en Asie centrale. L'Afghanistan a également pris part à un processus régional qui vise à mettre au point, avec l'appui de l'OSCE, des principes rationnels de gestion de l'eau. En septembre, enfin, des représentants afghans ont participé à un séminaire organisé par l'OSCE sur le climat d'investissement.

Le Fonds de partenariat a permis à des représentants afghans de participer à d'autres activités de l'OSCE et a financé un projet électoral demandé par l'Afghanistan et mis en œuvre par la Section de la coopération extérieure du Bureau du Secrétaire général et par le BIDDH. Pour la première fois, enfin, les partenaires asiatiques ont tenu leur réunion annuelle à Kaboul.

L'Engagement de l'OSCE en Afghanistan demeurera une priorité de l'Organisation en raison de son impact durable sur la sécurité des États participants.

Interaction avec les partenaires pour la coopération

L'intensification du dialogue et de la coopération avec les États partenaires s'est appuyée, en 2008, sur la *Déclaration ministérielle* de Madrid relative aux *partenaires pour la coopération*, sur la *Décision ministérielle* relative à l'*Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan* adoptée fin 2007 et sur la *Décision* du Conseil permanent qui porte *création d'un Fonds de partenariat*.

Rapport de la Présidence de l'OSCE

La Présidence finlandaise de l'OSCE a suivi de près les partenaires asiatiques et méditerranéens et a, au besoin, appuyé l'action menée par les présidences espagnole et grecque des groupes de contact.

Conformément à la pratique établie, les partenaires ont été régulièrement invités aux réunions du Conseil permanent ainsi qu'à celles du Forum pour la coopération en matière de sécurité et de ses groupes de travail, ce qui a permis une interaction quasi-permanente. Ils ont également été invités à toutes les principales réunions que l'OSCE a tenues au cours de l'année, comme le *Forum économique et environnemental*, la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine* et la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. La Présidence a inscrit des questions qui intéressent particulièrement les partenaires à l'ordre du jour du Conseil permanent. C'est ainsi, par exemple, que le 17 avril, Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, y a pris la parole.

Les partenaires ont continué d'encourager le débat et de nouvelles activités. En septembre s'est tenue à Vienne, pour la troisième année consécutive, une discussion informelle sur les nombreuses interfaces qui existent entre la sécurité humaine et le concept de sécurité globale et coopérative que promeut l'OSCE. La Finlande, le Japon – pays initiateur – et plusieurs partenaires ont coparrainé cette manifestation.

Pour renforcer les liens avec le Forum régional de l'ANASE conformément à la recommandation de la *Conférence OSCE-Corée* de 2005, la Présidence finlandaise a, avec le Secrétariat, participé et contribué à un important atelier sur la diplomatie préventive que le Forum a tenu en Allemagne au printemps.

En ce qui concerne la dimension politico-militaire, la Présidence finlandaise a invité les partenaires à appliquer volontairement le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*. Les présidences successives du Forum pour la coopération en matière de sécurité et son coordonnateur autrichien continueront, suite à l'appel que le Forum a lancé dans sa *Décision* relative à la *promotion du Code de conduite*, d'inviter les partenaires à en appliquer volontairement les principes.

Après avoir reçu la proposition du Secrétaire général, la Présidence finlandaise a mené, avec les États participants, de vastes consultations sur un projet de décision du Conseil permanent concernant l'application de la *Décision ministérielle* relative à l'*Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*, sans pouvoir, malheureusement, dégager un consensus. L'Afghanistan, cependant, a été invité à participer à des projets menés dans l'espace de l'OSCE.

En 2008, la Conférence que l'OSCE tient avec ses partenaires asiatiques a été accueillie pour la première fois par l'Afghanistan, à Kaboul les 9 et 10 novembre. La participation à un haut niveau du pays hôte et sa contribution active à la Conférence ont été hautement appréciées. En outre, l'Afghanistan a demandé à l'OSCE de l'aider à organiser les élections de 2009. La Présidence finlandaise a estimé que l'OSCE devait répondre favorablement à cette demande.

Suite à une première demande de partenariat déposée en 2004, le Ministre des affaires étrangères de l'Autorité nationale palestinienne, Riad Malki, a écrit le 22 juillet au Président en exercice pour renouveler cette demande. Suite à cette lettre, la Présidence finlandaise a mené des consultations. Les avis des États participants divergeant sur la question, elle a conclu qu'il serait peu probable qu'une décision consensuelle puisse être prise actuellement.

La Présidence finlandaise, cependant, a jugé nécessaire de poursuivre la coopération informelle entre l'OSCE et les représentants palestiniens. Elle a noté avec satisfaction que l'Autorité nationale palestinienne avait pris part, à l'invitation du pays hôte, la Jordanie, à la *Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2008*. Elle a également accueilli favorablement l'intention de la future Présidence grecque de poursuivre les consultations sur cette question en 2009.

La Finlande, enfin, a versé au Fonds de partenariat plus de 250 000 euros, qui serviront à financer la participation de deux experts de la Commission électorale afghane au *séminaire électoral* organisé par la Présidence les 21 et 22 juillet, à cofinancer, avec la Corée et la Slovaquie, un projet d'assistance à la Commission électorale, et à organiser, avec le Danemark et les États-Unis, à l'intention d'ONG méditerranéennes, une manifestation parallèle à la *Conférence méditerranéenne* d'Amman.

Rapport de la Présidence du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération

Travaux du Groupe de contact asiatique. En 2008, le Groupe de contact asiatique a tenu cinq réunions. Ces réunions ont porté sur les trois dimensions de la sécurité, qu'il s'agisse de lutte contre le terrorisme, de gestion et de sécurité des frontières, d'activité policière ou de lutte contre la traite. Suite aux recommandations qui avaient été faites de renforcer les liens avec le Forum régional de l'ANASE, des discussions ont eu lieu pour examiner les résultats du séminaire sur les mesures de confiance et de sécurité et la diplomatie préventive que le Forum a organisé en mars en Allemagne avec l'aide du Secrétariat et de la Présidence finlandaise.

Le Groupe de contact a également examiné de près les résultats du *Conseil ministériel* de Madrid, avec ses trois documents mentionnés plus haut et la *Décision* du Conseil permanent relative à la création d'un Fonds de partenariat.

Conférence OSCE-Afghanistan. Le point fort de l'action menée par le Groupe de contact asiatique a été la Conférence OSCE-Afghanistan sur le *renforcement de la coopération entre l'OSCE et ses partenaires asiatiques pour la coopération afin de relever les défis à la sécurité*, tenue à Kaboul les 9 et 10 novembre. La Conférence a abordé trois questions clés : la contribution de l'OSCE au renforcement des capacités de la région et des partenaires asiatiques ; les menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité des États participants de l'OSCE et des partenaires asiatiques, en particulier de l'Asie centrale et de l'Afghanistan ; et les problèmes et les solutions qui s'offrent en matière de sécurité et de gestion des frontières, y compris la modernisation des douanes.

Le fait que la Conférence se soit tenue à Kaboul a eu une grande portée symbolique, focalisant l'attention non seulement sur l'Afghanistan, mais aussi sur la sécurité globale de l'Asie centrale. Les participants ont estimé que l'OSCE avait un rôle à jouer en Afghanistan, y compris en appuyant le renforcement des capacités dans des domaines tels que les douanes, la gestion et la sécurité des frontières, la lutte contre les stupéfiants et la police. Un éventuel appui de l'OSCE aux prochaines élections afghanes a également été évoqué.

Des commentaires, il est ressorti que nombre des points de l'ordre du jour, comme le trafic de stupéfiants ou le terrorisme, concernent des menaces intrinsèquement transnationales, transfrontières et transrégionales qu'aucun État ou organisme ne peut circonscrire à lui seul. Ces menaces appellent une coopération solide et systématique.

Atelier informel sur la sécurité humaine. L'Atelier s'est concentré sur la mise en œuvre, dans la région de l'OSCE, de projets qui doivent aider à comprendre concrètement le concept. Les orateurs ont recensé les domaines dans lesquels l'OSCE et l'ONU avaient été actifs, soulignant l'utilité que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine pouvait avoir dans la région de l'OSCE. Ils ont également noté qu'en mettant à profit les compétences de l'OSCE, les États participants pouvaient répondre plus efficacement aux problèmes de sécurité humaine.

Les orateurs ont également souligné comment des domaines dans lesquels l'OSCE possède des compétences particulières, comme la traite des êtres humains et les mines terrestres, sont également visés par le Fonds d'affectation spéciale. Ils ont cité, pour illustrer les domaines

d'intérêt commun, certains projets du Fonds tout en réaffirmant l'utilité de la coopération entre l'OSCE et l'ONU.

L'Espagne a présenté, au *Conseil ministériel* d'Helsinki, un rapport sur les travaux du Groupe de contact asiatique, conformément à la *Déclaration* ministérielle de Madrid sur les *partenaires pour la coopération*.

L'Espagne, enfin, a versé 100 000 euros au Fonds de partenariat.

Rapport de la Présidence du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

Travaux du Groupe de contact méditerranéen. En 2008, le Groupe de contact méditerranéen a tenu huit réunions, qui ont porté sur les trois dimensions de la sécurité. Dans le domaine politico-militaire, les partenaires méditerranéens se sont vu présenter dans le détail les travaux du Comité de sécurité et du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Ils ont eu, suite aux séminaires tenus à Valence et à Rabat fin 2007, un échange de vues animé au cours duquel ont été abordées des questions sensibles telles que la désertification, la gestion des ressources en eau et les migrations. Dans le cadre de la dimension humaine, plusieurs débats ont eu lieu sur des questions telles que la liberté des médias, la tolérance et la non-discrimination, la traite des êtres humains et l'égalité des sexes. En exprimant leur point de vue et en présentant des suggestions, les partenaires méditerranéens ont facilité l'examen de ces problèmes de sécurité.

Séminaire pour jeunes diplomates. Avec le Secrétariat, la Présidence grecque a organisé, en juin à Athènes et à Vienne, un séminaire pour jeunes diplomates des partenaires méditerranéens et des pays du quintette. Plus de 40 participants ont ainsi pu échanger des idées sur la sécurité européenne et sur le développement global de l'architecture correspondante, tout en faisant connaissance avec l'approche, tant théorique que pratique, que l'OSCE promeut en matière de sécurité.

Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2008. Pour refléter l'approfondissement et l'élargissement de l'action que les partenaires méditerranéens mènent au sein de l'OSCE, la Présidence grecque a valorisé cette manifestation, la renommant *Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2008*.

Intitulée *L'approche de l'OSCE en matière de sécurité régionale, un modèle pour la Méditerranée*, la Conférence s'est tenue à Amman (Jordanie) les 27 et 28 octobre. Elle a abordé des questions qui touchaient les trois dimensions de la sécurité.

Dans le domaine politico-militaire, les participants ont évoqué le rôle essentiel que les MDCS jouent pour ce qui est d'instaurer la confiance réciproque, la transparence et la prévisibilité dans l'espace de l'OSCE, ainsi que l'utilité d'adopter et d'adapter ces mesures aux besoins de la région méditerranéenne. Pour combattre le terrorisme, on a cité, comme exemple, l'assistance que l'OSCE accorde aux États participants et aux partenaires méditerranéens dans des domaines tels que le développement de l'entraide judiciaire en matière pénale et l'amélioration de la sécurité des documents de voyage. La seconde session a abordé les problèmes de sécurité liés à l'environnement. Les participants ont noté que les tensions politiques et les conflits durables compromettent la sécurité et l'environnement de la région,

sapant son développement. Les partenaires et les États participants sont convenus de la nécessité d'intensifier la coopération régionale et interétatique.

Lors de l'examen de la dimension humaine, il a été souligné que l'une des principales priorités restait de mettre en œuvre les engagements pris par l'OSCE pour ce qui est de combattre l'intolérance et la discrimination en utilisant les outils appropriés mis au point par l'Organisation. Les participants ont reconnu, en outre, la contribution de la société civile et celle des institutions nationales qui défendent les droits de l'homme.

La veille de la Conférence s'est tenue une manifestation parallèle sur la *coopération avec la société civile et les ONG méditerranéennes pour promouvoir la tolérance et la non-discrimination*, financée par le Fonds de partenariat. Les recommandations de cette manifestation ont été présentées à la Conférence.

La Grèce a rendu compte des travaux du Groupe de contact méditerranéen au *Conseil ministériel* d'Helsinki conformément à la *Déclaration* ministérielle de Madrid relative aux *partenaires pour la coopération*.

La Grèce, enfin, a versé au Fonds de partenariat 100 000 euros, dont une partie a été utilisée pour financer le séminaire pour jeunes diplomates.

Rapport du Secrétaire général

Le Secrétariat a aidé la Présidence de l'OSCE et les présidences des Groupes de contact respectifs à renforcer les liens avec les partenaires pour la coopération, y compris en organisant la *Conférence méditerranéenne* annuelle et la Conférence OSCE-Afghanistan. Le Secrétaire général a pris la parole à ces deux occasions.

En marge de la *Conférence méditerranéenne*, le Secrétaire général a rencontré le roi Abdallah II, le Premier Ministre et Ministre de la défense Nader A. Dahabi et le Ministre des affaires étrangères Salaheddin Al-Bachir pour évoquer la coopération entre l'OSCE et la Jordanie, notamment un possible resserrement de la coopération dans les domaines de la gestion de l'eau et de la protection de l'environnement, et l'appui que des experts jordaniens pourraient apporter à l'action que mène l'OSCE dans le domaine de la gestion et de la sécurité des frontières en Asie centrale et avec l'Afghanistan.

Les 28 et 29 avril, à l'invitation de la République de Corée, le Secrétaire général s'est rendu à Séoul pour consulter les autorités coréennes. À cette occasion, il a rencontré le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Yu Myung-hwan, le Vice-Ministre, Kim Sung-hwan ainsi que d'autres responsables du Ministère. Les consultations ont porté sur les moyens d'approfondir la coopération entre l'OSCE et la Corée, ainsi que sur une possible coopération dans le cadre de projets d'assistance à l'Asie centrale et à l'Afghanistan.

Du 9 au 11 septembre, le Secrétaire général s'est rendu à Kaboul pour suivre la mise en œuvre de la *Décision* relative à l'*Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*, en particulier des 16 projets élaborés par le Secrétariat. À cette occasion, il a rencontré le Président Hamid Karzai, le Ministre des affaires étrangères Rangin Dadfar Spanta et le Vice-Ministre de l'intérieur, le général Mohammad Daud. Il a également rencontré Kai Eide, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afghanistan, Ettore Sequi, Représentant spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan et d'autres représentants du corps

diplomatique local. Tous ont déclaré appuyer les activités que l'OSCE propose de mettre en œuvre pour aider l'Afghanistan.

Interaction avec les organisations en dehors de l'espace de l'OSCE

En 2008, le dialogue et la coopération de l'OSCE avec les organisations qui opèrent en dehors de son espace se sont renforcés. En plus d'inviter régulièrement ces organisations à ses réunions, y compris le *Conseil ministériel* d'Helsinki, la *Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2008* et la *Conférence OSCE-Afghanistan*, l'OSCE a de plus en plus partagé avec elles son expérience, notamment en ce qui concerne la diplomatie préventive et les mesures de confiance, comme le préconisait, en 2007, la *Déclaration ministérielle de Madrid* relative aux *partenaires de l'OSCE pour la coopération*.

En mars et en avril, la Section de la coopération extérieure a accueilli, à leur demande, deux délégations du Secrétariat nouvellement créé du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine. Dans le cadre du renforcement des capacités de l'Union, les représentants du CPS ont reçu une information complète de divers départements et services du Secrétariat, ce qui leur a permis d'échanger avec l'OSCE des données d'expérience sur des questions liées au mandat et aux activités de l'Organisation, qu'il s'agisse d'alerte avancée, de prévention des conflits ou de relèvement après un conflit. Ils ont également été reçus par la Présidence finlandaise. Dans une lettre de suivi adressée au Secrétaire général, le Secrétariat du CPS a noté qu'il avait « tiré des enseignements utiles, notamment en ce qui concerne l'offre d'un appui opérationnel aux organes de paix et de sécurité et les activités connexes ».

De même, à deux occasions, en février et en décembre, la Section de la coopération extérieure a accueilli des délégations du Secrétariat de la Ligue des États arabes pour échanger des données d'expérience avec l'OSCE suite à la création d'un Conseil de paix et de sécurité en 2006. Les délégations ont reçu, du Centre de prévention des conflits et d'autres départements et services du Secrétariat, une information complète sur l'action que l'OSCE mène dans les trois dimensions de la sécurité, notamment dans les domaines de l'alerte avancée et de la prévention des conflits. Les délégués ont également été reçus par le Secrétaire général et par la Présidence. La seconde délégation, en outre, a rencontré à La Haye le Haut Commissaire pour les minorités nationales afin de se familiariser avec son mandat et ses activités. Elle s'est également rendue à Skopje pour voir comment une opération de terrain de l'OSCE fonctionne.

Le Secrétaire général s'est également entretenu avec Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue, lorsqu'il est venu à Vienne prendre la parole au Conseil permanent.

En 2008, les relations avec la Conférence sur l'interaction et les mesures de renforcement de la confiance en Asie (CICA) se sont encore renforcées. Le Secrétaire général de l'OSCE a rencontré le Directeur exécutif de la CICA lorsqu'il s'est rendu à Astana en avril, ainsi qu'en marge du *Conseil ministériel* d'Helsinki. Les discussions ont porté sur les possibilités d'instaurer, entre l'OSCE et la CICA, une coopération dans le domaine de la sécurité et de la gestion des frontières en Asie centrale et en Afghanistan. En juillet, de surcroît, des représentants du Secrétariat de la CICA ont rencontré le Secrétaire général de l'OSCE et des représentants de divers départements du Secrétariat à Vienne pour échanger des données d'expérience. Comme les années précédentes, des représentants de la CICA ont participé à plusieurs réunions de l'OSCE, y compris le *Conseil ministériel* d'Helsinki.

En mars, le Secrétariat et la Présidence ont participé à un atelier organisé par le Forum régional de l'ANASE sur les *mesures de confiance et la diplomatie préventive en Asie et en Europe*. Tenu à Berlin (Allemagne), cet atelier a permis à l'OSCE et au Forum régional de l'ANASE d'échanger des informations et des données d'expérience. Plus tard, en avril, à l'invitation du Gouvernement canadien, le chef de la Section de la coopération extérieure a pris la parole devant le Groupe d'appui intersessions du Forum régional de l'ANASE sur les *mesures de confiance et la diplomatie préventive*.

L'OSCE d'un coup d'oeil

Avec ses 56 États participants en Europe, en Amérique du Nord et en Asie centrale, quelque 3 000 membres du personnel répartis dans 19 opérations de terrain, plusieurs institutions spécialisées et un Secrétariat à Vienne, l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans son espace. L'Organisation est reconnue en tant qu'accord régional au titre de la Charte des Nations Unies.

Partant du principe que la sécurité touche à de nombreux aspects de nos vies et de la façon dont nous sommes gouvernés, l'OSCE traite d'une vaste gamme de questions qu'elle regroupe traditionnellement dans trois domaines ou dimensions. Dans la **dimension politico-militaire**, non seulement elle mène d'importantes activités dans les domaines traditionnels de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité, mais elle aide également les États participants à mieux gérer leurs frontières et à réformer leurs forces armées et leurs forces de police. Dans la **dimension économique et environnementale**, l'OSCE favorise la coopération économique et la bonne gouvernance, clés de la stabilité. Elle œuvre auprès des États pour les sensibiliser à l'environnement, les inciter à coopérer autour de ressources naturelles communes et les aider à éliminer les déchets toxiques. Dans la **dimension humaine**, l'Organisation veille à ce que ses États participants respectent les droits de l'homme, la démocratie et les droits des minorités.

L'OSCE travaille en coopération. Elle œuvre souvent en coulisse, favorisant le débat et désamorçant les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en conflit. Les 56 États participants de l'OSCE jouissent tous d'un statut égal. Les décisions sont prises par consensus et sont contraignantes politiquement mais pas juridiquement. L'OSCE collabore également avec des pays extérieurs à son espace, notamment avec six partenaires méditerranéens et cinq partenaires asiatiques pour la coopération. Elle coopère étroitement avec d'autres organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Historique

L'origine de l'OSCE remonte au début des années 70, lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a réuni deux années durant à Helsinki et Genève des représentants des pays orientaux et occidentaux, qui sont parvenus à un accord sur l'*Acte final d'Helsinki*, signé le 1er août 1975. Ce document comprenait un certain nombre d'engagements clés sur des questions politico-militaires, économique-environnementales et de droits de l'homme et a également établi les principes fondamentaux régissant le comportement des États à l'égard de leurs ressortissants et les uns envers les autres.

À la fin de la Guerre froide, la CSCE a assumé un nouveau rôle en gérant le changement historique survenu en Europe et en répondant à de nouveaux défis en matière de sécurité. Au début des années 90, les travaux de la Conférence sont devenus plus structurés, les réunions se tenaient plus régulièrement et des opérations de terrain furent créées. Elle s'est dotée d'institutions permanentes, dont un Secrétariat, un Bureau des élections libres et un Centre de prévention des conflits. D'importants accords portant sur des mesures de confiance et de sécurité dans le domaine militaire ont été signés en 1990, 1992, 1994 et 1999 (*Documents de Vienne*). Les États participants de la CSCE appartenant à l'OTAN ou au Pacte de Varsovie ont conclu un accord capital en matière de maîtrise des armements, le *Traité sur les Forces*

armées conventionnelles en Europe, en 1990 et l'ont mis à jour en 1999. Un autre accord lié à la CSCE, le *Traité sur le régime « Ciel ouvert »*, a été signé en 1992.

Reconnaissant que la CSCE n'était plus simplement une conférence, les États participants sont convenus au Sommet de Budapest de 1994 d'en changer l'appellation en Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Au XXI^e siècle, l'approche globale que l'OSCE a adoptée en matière de sécurité s'est révélée de plus en plus utile pour relever les nouveaux défis que sont la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la traite des êtres humains, qui ne se classent dans aucune des trois dimensions de la sécurité. Le règlement des conflits de longue durée dans l'ex-Union soviétique et l'ancrage de la stabilité dans les Balkans continuent d'être une priorité de l'Organisation. Le *Document sur les armes légères et de petit calibre* (2000) et le *Document sur les stocks de munitions conventionnelles* (2003) figurent parmi les importants accords de maîtrise des armements conclus par les États participants au XXI^e siècle.

Comment fonctionne l'OSCE ?

L'OSCE est présidée annuellement et à tour de rôle par l'un de ses États participants. En 2008, la Finlande détenait la Présidence. Avec la Belgique (2006) et la Finlande (2008), elle constitue la Troïka de l'OSCE. Pour faciliter la planification à long terme et favoriser la continuité, la Finlande a encouragé l'instauration, entre les autres membres de la Troïka que sont l'Espagne (2007) et la Grèce (2009) et les futures présidences kazakhe (2010) et lituanienne (2011), d'un dialogue actif sous la forme d'un quintette.

Le Président en exercice dernier peut également nommer des représentants personnels ou spéciaux pour traiter de questions ou de situations spécifiques.

Des sommets de chefs d'État ou de gouvernement se tiennent régulièrement. Entre les sommets, les Ministres des affaires étrangères des États participants se réunissent une fois par an en tant que *Conseil ministériel* pour passer en revue les activités de l'OSCE et lui fournir des avis et des orientations. Une fois par an, le *Forum économique et environnemental* se réunit pour débattre de questions économiques et environnementales déterminées. La *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* et la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* portent sur des questions clés ayant trait respectivement aux dimensions politico-militaire et humaine.

Le Conseil permanent est le principal organe permanent pour les consultations et la prise de décisions sur le plan politique. Composé des représentants permanents des États participants auprès de l'OSCE, il se réunit chaque semaine à Vienne pour examiner toutes les questions pertinentes et prendre les décisions appropriées. Le Forum pour la coopération en matière de sécurité supervise les activités menées dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE. Il se réunit également chaque semaine à la Hofburg à Vienne.

Le Secrétariat de l'OSCE est situé à Vienne. Il est dirigé par le Secrétaire général Marc Perrin de Brichambaut (France), qui a été nommé en juin 2008 pour un second mandat de trois ans. En sa qualité de chef de l'administration, l'Ambassadeur Perrin de Brichambaut gère les structures et les opérations de l'OSCE et apporte son concours à la Présidence de l'Organisation.

Pour aider les États participants à se conformer à ses principes et engagements, l'OSCE englobe les institutions spécialisées suivantes : le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (établi en 1990 en tant que Bureau des élections libres) basé à Varsovie (Pologne) ; le Haut Commissaire pour les minorités nationales (1992) basé à La Haye (Pays-Bas) et le Représentant pour la liberté des médias (1997) basé à Vienne. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE (1991), organe parlementaire autonome basé à Copenhague et composé de 320 parlementaires des parlements nationaux des États participants, soutient le dialogue interparlementaire et joue un rôle important dans la surveillance des élections.

L'OSCE dispose de 19 opérations de terrain dans 17 États. Un peu plus de 69 % de son budget de 2008, d'un montant de 164 millions d'euros, ont été attribués aux opérations de terrain, 19 % au Secrétariat et 11 % à ses institutions.

Organigramme

Sommet

Réunion périodique des chefs d'État ou de gouvernement de l'OSCE

Conseil ministériel

Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères

(sauf les années où a lieu un sommet)

Conseil permanent

Organe permanent de consultation et de décision politiques

(réunion hebdomadaire à Vienne)

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Organe permanent chargé de la maîtrise des armements et des MDCS

(réunion hebdomadaire à Vienne)

Président en exercice

Finlande

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Copenhague

Troïka (2008)

Espagne, Finlande, Grèce

Secrétaire général

Secrétariat

Vienne

Bureau de Prague

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Varsovie

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

Vienne

Haut Commissaire pour les minorités nationales

La Haye

Représentants personnels du Président en exercice

Groupe de planification de haut niveau

Planification d'une force de maintien de la paix de l'OSCE pour le Haut-Karabakh

Opérations de terrain de l'OSCE

Europe du Sud-Est

Présence en Albanie

Mission en Bosnie-Herzégovine

Mission au Kosovo

Mission au Monténégro

Mission en Serbie

Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Bureau de Zagreb

Europe orientale

Bureau de Minsk

Mission en Moldavie

Coordonnateur des projets en Ukraine

Caucase du Sud

Bureau de Bakou

Mission en Géorgie

Bureau d'Erevan

Asie centrale

Centre d'Achgabat

Centre d'Astana

Centre de Bichkek

Bureau au Tadjikistan

Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

Assistance de l'OSCE à la mise en œuvre d'accords bilatéraux

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Organes liés à l'OSCE

Groupe consultatif commun

Chargé de promouvoir la mise en œuvre du Traité FCE

(se réunit régulièrement à Vienne)

Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert »

Chargée de promouvoir la mise en œuvre du Traité sur le régime « Ciel ouvert »

(se réunit régulièrement à Vienne)

Cour de conciliation et d'arbitrage

Genève

Budget de l'OSCE pour 2008, par fonds

(Décision No 839 et 882 du Conseil permanent)

Fonds	Euros	% du total
Secrétariat	31,617,100	19.26%
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	14,405,100	8.77%
Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)	3,017,100	1.84%
Représentant pour la liberté des médias	1,312,000	0.80%
Total Secrétariat et institutions	50,351,300	30.67%
Renforcements*	5,340,900	3.25%
Mission au Kosovo	30,010,300	18.28%
Tâches en Bosnie-Herzégovine	15,254,500	9.29%
Bureau à Zagreb**	2,748,800	1.67%
Mission en Serbie	8,200,400	5.00%
Présence en Albanie	3,544,600	2.16%
Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	9,078,800	5.53%
Mission au Monténégro	2,309,500	1.41%
Mission en Moldavie	1,956,400	1.19%
Coordonnateur des projets en Ukraine	2,607,900	1.59%
Bureau de Minsk	962,300	0.59%
Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite	9,600	0.01%
Mission en Géorgie	9,750,700	5.94%
Bureau d'Erevan	2,523,200	1.54%
Bureau de Bakou	2,498,800	1.52%
Groupe de planification de haut niveau	192,200	0.12%
Processus de Minsk	953,300	0.58%
Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie	1,050,900	0.64%
Centre d'Astana	2,067,600	1.26%
Centre d'Achgabat	1,338,100	0.82%
Centre de Bichkek	5,051,900	3.08%
Coordonnateur des projets en Ouzbékistan	1,641,300	1.00%
Bureau au Tadjikistan***	4,724,900	2.88%
Total opérations de terrain	113,816,900	69.33%
TOTAL GÉNÉRAL	164,168,200	100.00%

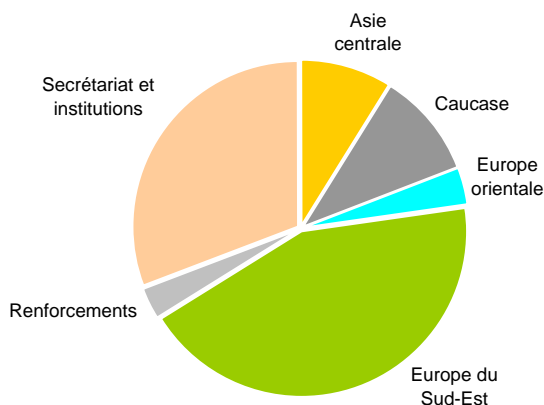
* Renforcements imputés à un fonds distinct en vertu de la Décision No 827 du Conseil permanent

** Bureau de Zagreb institué par la Décision No 836 du Conseil permanent

*** Centre de Douchanbé rebaptisé Bureau au Tadjikistan en vertu de la Décision No 852 du Conseil permanent

Budget de 2008 par institutions et par :

Asie centrale	9.0 %
Caucase	10.3 %
Europe orientale	3.4 %
Europe du Sud-Est	43.3 %
Renforcements	3.3 %
Secrétariat et instit	30.7 %



Personnel recruté pour une durée déterminée au 31 décembre 2008

(y compris le personnel financé par des contributions extrabudgétaires)

Nationalité	Achgabat	Albanie	Astana	Bakou	Bichkek	Bosnie-Herzégovine	Zagreb	Tadjikistan	Erevan	Géorgie	Kosovo	Minsk	Moldavie	Monténégro	Ouzbékistan	R.P. Conf. de Minsk	Serbie	Skopje	Ukraine	Total, opérations de terrain	Secrétariat	Liberté des médias (Vienne)	HCMN (La Haye)	BIDDH (Varsovie)	Total, Secrétariat et institutions	Total général	
Albanie																				0					0	0	
Allemagne		2	1	2		5		2	1	7	18	2	1	1	1		2	4		49	12		2	3	17	66	
Andorre																				0						0	0
Arménie						1		1			1								1	4				1	1	5	
Autriche		3		1	1	5	1			5	16			1			1	3		37	9	1	1	2	13	50	
Azerbaïdjan						1					2							1		4	1				1	5	
Belgique																				0	3				3	3	
Biélorussie										2	1							3		6	1	1	1	2	5	11	
Bosnie-Herzégovine	1									1	8						1	2		13	1			2	3	16	
Bulgarie	1	2				2		1		1	2	1	1	3		1			15	5					5	20	
Canada				1	1	1					2								5	6			6		12	17	
Chypre																				0	1				1	1	
Croatie						1					5						1	1		8	1			1	2	10	
Danemark								1		1									2	1			1	2	4	4	
Espagne	1			2		3	3	1		1	17							4	32	12			1		13	45	
Estonie										1			2				2	1		6	0			1	1	7	
États-Unis d'Amérique		4			2	11	1	2	1	3	17		2	2			5	4	54	14			2	7	23	77	
ex-République yougoslave de Macédoine											3								3	1					1	4	
Fédération de Russie					1	3		2	1		2							3	12	14	1			1	16	28	
Finlande	1			1		2		3		5	3		1					1	17	8			1	2	11	28	
France	1		1	1		7		2	1	4	7	1	2	1	1		1	2	32	10	1		6	17	49		
Géorgie											1						1	1		3	1		1	2	4	7	
Grèce						2				1	6								9	3				1	4	13	
Hongrie			1	1		2				4	2				1	2	2	1	1	17	1	2		1	4	21	
Irlande						5					5			1			2	1	14	4			1		5	19	
Islande																			0	0					0	0	
Italie		1	1			8	1	2		1	13			1			3	6	37	9			1	4	14	51	
Japon																		1	1						0	1	
Kazakhstan								1		1									2	1			2	3	5	5	
Kirghizistan						2													2	1				1	3	3	
Lettonie		1								1			1						3					1	1	4	
Liechtenstein																			0						0	0	
Lituanie		1									2								3	1					1	4	
Luxembourg																			0	3					3	3	
Malte											1								1	1					1	2	
Moldavie			1		1			1	1	1	2						2		9	2			1	1	4	13	
Monaco																			0						0	0	
Monténégro											1								1						0	1	
Norvège								1		2				1			4	1	9	2			2	2	6	15	
Ouzbékistan									1		2								3		1			1	2	5	
Pays-Bas		4				3		1	1		4						2		15	2			2	3	7	22	
Pologne					1					2	2		1	1		1			8	3			1	7	11	19	
Portugal		1									3								4						0	4	
République tchèque		2				1				1							1	1	6	3					3	9	
Roumanie		2			1	1				1	2			1					8	3				1	4	12	
Royaume-Uni		3			1	1			1	2	5		1			1	3	4	22	13			1	5	19	41	
Saint-Siège																			0	0					0	0	
Saint Marin																			0						0	0	
Serbie				1						1									2	2				1	3	5	
Slovaquie						2	1				1						1		6	1				1	2	8	
Slovénie						1											1	1	3					2	2	5	
Suède			1		1	3			1	2	5	1		1			3	2	20	6				1	7	27	
Suisse										2	1								3	2	1				3	6	
Tadjikistan						2					1								3	2					2	5	
Turkménistan																			0	2					2	2	
Turquie				2	1					4	7			1			3	5	23	6					6	29	
Ukraine					2			1		3	2						1	1	10	4			1		5	15	
Personnel recruté sur le plan international	5	26	6	12	13	75	7	22	9	60	172	5	12	15	3	6	41	54	3	546	178	8	19	71	276	822	
Personnel recruté sur le plan local	18	79	19	21	68	75	7	87	37	144	580	9	37	36	15	11	136	146	45	1947	187	2	9	58	256	2203	

Adresses de contact

Section de la presse et de l'information

Secrétariat de l'OSCE
Wallnerstrasse 6
1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 514 36 6000
Télécopie : +43 1 514 36 6996
Courriel : info@osce.org
www.osce.org

Assemblée parlementaire Secrétariat international

Raadhustraede 1
1466 Copenhague K (Danemark)
Tél. : +45 33 37 80 40
Télécopie : +45 33 37 80 30
Courriel : osce@oscepa.dk

Institutions

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Aleje Ujazdowskie 19
00-557 Varsovie (Pologne)
Tél. : +48 22 520 06 00
Télécopie : +48 22 520 06 05
Courriel : office@odhr.pl

Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales

Prinsessegracht 22
2514 AP La Haye (Pays-Bas)
Tél. : +31 70 312 55 00
Télécopie : +31 70 363 59 10
Courriel : hcnm@hcnm.org

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

Wallnerstrasse 6
1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 514 36 68 00
Télécopie : +43 1 514 36 68 02
Courriel : pm-fom@osce.org

Opérations de terrain de l'OSCE

Europe du Sud-Est

Présence de l'OSCE en Albanie

Sheraton Tirana Hotel & Towers,
1st floor
Tirana (Albanie)
Tél. : +355 4 235 993
Télécopie : +355 4 235 994
Courriel : Post.Albania@osce.org

Mission de l'OSCE en Bosnie- Herzégovine

Fra Andjela Zvizdovica 1
71000 Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)
Tél. : +387 33 752 100
Télécopie : +387 33 442 479
Courriel : info.ba@osce.org

Mission de l'OSCE au Kosovo

Siège de l'OSCE
10000 Pristina
Kosovo-MINUK
Tél. : +381 38 240 100
Télécopie : +381 38 240 111
Courriel : press.omik@osce.org

Mission de l'OSCE au Monténégro

Bulevar Svetog Petra Cetinjskog 147
81000 Podgorica (Monténégro)
Tél. : +382 81 40 64 01
Télécopie : +382 81 40 64 31
Courriel : omim@osce.org

Mission de l'OSCE en Serbie

Cakorska 1
11000 Belgrade (Serbie)
Tél. : +381 11 36 06 100
Télécopie : +381 11 36 06 119
Courriel : ppiu-serbia@osce.org

Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

QBE Makedonija Building, 11
Oktomvri Str. 25
MK-1000, Skopje
(ex-République yougoslave de
Macédoine)
Tél. : +389 23 23 40 00
Télécopie : +389 23 23 42 34
Courriel : info-mk@osce.org

Bureau de l'OSCE à Zagreb

Florijana Andraseca 14
10000 Zagreb (Croatie)
Tél. : +385 1 309 66 20
Télécopie : +385 1 309 66 21
Courriel : osce-croatie@osce.org

Europe orientale

Bureau de l'OSCE à Minsk

Prospekt Gasety Pravda 11
220116 Minsk (Biélorussie)
Tél. : +375 17 272 34 97
Télécopie : +375 17 272 34 98
Courriel : office-by@osce.org

Mission de l'OSCE en Moldavie

Str Mitropolit Dosoftei 108
2012 Chisinau (Moldavie)
Tél. : +373 22 88 78 03
Télécopie : +373 22 22 34 96
Courriel : moldova@osce.org

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

16 Striletska St.
01034 Kiev (Ukraine)
Tél. : +380 44 492 03 82
Télécopie : +380 44 492 03 83
Courriel : csaba.csizmadia@osce.org

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne

sur les militaires à la retraite
Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 514 36 68 58
Télécopie : +43 1 514 36 61 24
Courriel : helmut.napiontek@osce.org

Caucase du Sud

Bureau de l'OSCE à Bakou

The Landmark III
96 Nizami St.
Bakou (Azerbaïdjan)

Tél. : +994 12 497 23 73
Télécopie : +994 12 497 23 77
Courriel : office-az@osce.org

Mission de l'OSCE en Géorgie

Krtsanisi Governmental Residence
Krtsanisi St.
0114 Tbilissi (Géorgie)
Tél. : +995 32 202 303
Télécopie : +995 32 202 304
Courriel : po-ge@osce.org

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

4 Freedom Square, GMT Plaza,
1st floor
0105 Tbilissi (Géorgie)
Tél. : +995 32 99 87 32
Télécopie : +995 32 98 85 66
Courriel : prco@osce.org

Bureau de l'OSCE à Erevan

64/1 Sundukyan Str.
Erevan 0012 (Arménie)
Tél. : +374 10 229610-14
Télécopie : +374 10 229615
Courriel : yerevan-am@osce.am

Asie centrale

Centre de l'OSCE à Achgabat

Turkmenbashi Shayoly 15
744005 Achgabat (Turkménistan)
Tél. : +993 12 35 30-92
Télécopie : +993 12 35 30-41
Courriel : info_tm@osce.org

Centre de l'OSCE à Astana

10 Beibitshilik St.
Astana 010000 (Kazakhstan)
Tél. : +7 7172 326804, +7 7172
321940
Télécopie : +7 7172 328304
Courriel : astana-kz@osce.org

Centre de l'OSCE à Bichkek

139 St. Toktogula
720001 Bishkek (Kirghizistan)
Tél. : +996 312 66 50 15
Télécopie : +996 312 66 31 69
Courriel : pm-kg@osce.org

Bureau de l'OSCE au Tadjikistan

18a A. Donish Ave.
734012 Douchanbé (Tadjikistan)
Tél. : +992 37 251 0034
Télécopie : +992 37 251 0137
Courriel : cid-tj@osce.org

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan

Afrosiyob Street 12b, 4th floor
700015 Tachkent (République
d'Ouzbékistan)
Tél. : +998 71 120 44 70
Télécopie : +998 71 120 61 25
Courriel : osce-cit@osce.org